

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/05/2025 - 51466 - 1998 B 17564 - 328 479 753 - IDI

idi

1054 466

Investissement | Croissance | Confiance

est un investissement
à très haut rendement



*Exsto - Spécialiste français dans la conception, la formation, la fabrication
et la vente de solution en élastomères hautes performances*

Document d'enregistrement
universel **2024**
incluant le Rapport financier annuel

ENTRETIEN AVEC
LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 02

01	PRÉSENTATION DU GROUPE 07		04	COMPTES CONSOLIDÉS	87
1.1	L'IDI	08	4.1	Bilan consolidé	88
1.2	L'IDI, un mécène engagé au service des entreprises et de la sauvegarde du patrimoine	18	4.2	Compte de résultat consolidé	89
1.3	Chiffres opérationnels clés	19	4.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	90
1.4	Contexte général du marché du capital-investissement et concurrence	22	4.4	Tableau de variation des capitaux propres	91
1.5	Principales opérations d'investissements en 2024	23	4.5	Annexe	92
1.6	L'activité et le portefeuille de l'IDI	23	4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	112
02	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	41	05	COMPTES SOCIAUX	115
	Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	42	5.1	Bilan au 31 décembre	116
2.1	Conformité au Code de gouvernance	42	5.2	Compte de résultat au 31 décembre	118
2.2	Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement	43	5.3	Annexe aux comptes sociaux	119
2.3	Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité	56	5.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	129
2.4	Opérations conclues entre l'IDI et les sociétés qu'elle contrôle et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	62	5.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	132
2.5	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	62	06	INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL	133
2.6	Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	63	6.1	Informations concernant l'IDI	134
2.7	Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques	63	6.2	Informations complémentaires acte constitutif et statuts	135
2.8	Augmentations de capital potentielles	63	6.3	Capital et principaux actionnaires	136
2.9	Contrôle interne et risques	64	6.4	Programme de rachat	139
03	RAPPORT DE GESTION	69	6.5	Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	140
3.1	Les comptes consolidés	70	07	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	143
3.2	Les comptes sociaux	72	7.1	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025	144
3.3	Actif net réévalué	73	7.2	Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025	145
3.4	Affectation du résultat 2024 et fixation du dividende	77	7.3	Projets de résolutions	148
3.5	Perspectives financières	78	7.4	Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant	152
3.6	Événements significatifs récents	78	7.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	153
3.7	Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la société	78	08	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	155
3.8	Schémas d'intéressement du personnel	79	8.1	Personne responsable	156
3.9	Différends et litiges	81	8.2	Contrôleurs légaux des comptes	157
3.10	Assurances et couverture des risques	81	8.3	Documents accessibles au public et information financière	158
3.11	Conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'IDI et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation - installations Seveso et principaux risques financiers liés au changement climatique	81	8.4	Opérations avec les entités apparentées	158
3.12	Une vision responsable de l'investissement, en cohérence avec notre ADN	82	8.5	Informations financières historiques	159
3.13	Autres éléments du rapport de gestion	86	8.6	Table de concordance	160
			8.7	Table de concordance du rapport financier annuel	163
			8.8	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant	164

2024

Document d'enregistrement universel

incluant le Rapport financier annuel

PROFIL DU GROUPE

L'IDI est l'une des **toutes premières sociétés cotées d'investissement en *private equity* en France avec plus de 50 ans d'existence.**

Avec des fonds propres de près de 700 millions d'euros, l'IDI se positionne comme un investisseur direct dans les petites et moyennes entreprises en France et en Europe, privilégiant celles qui détiennent une position solide sur leurs marchés respectifs. Ses domaines d'intervention principaux sont les opérations de LBO (*Leveraged Buyout*) et le capital-développement.

L'IDI se démarque de ses pairs par son approche axée sur le long terme, sa grande flexibilité dans la gestion de la durée de ses investissements, un alignement prononcé des intérêts avec les dirigeants, et son engagement actif pour assurer le succès de ses participations. La stabilité de son actionariat, sa solide structure financière sans endettement structurel, ainsi que la qualité de ses équipes, font de l'IDI l'une des entreprises les plus performantes et expérimentées de son secteur sur le long terme, ayant accompagné plus de 850 entreprises dont certaines ont évolué pour devenir des groupes internationaux compétitifs.

Au cœur de la stratégie de l'IDI demeure un soutien constant à la croissance de ses entreprises, qu'il s'agisse de croissance organique, externe ou internationale.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 11 avril 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n° 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès du Groupe IDI, 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, sur le site Internet de IDI : www.idi.fr et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Cette version du document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur www.idi.fr

ENTRETIEN AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



- 1. Christian Langlois-Meurinne
- 2. Julien Bentz
- 3. Tatiana Nourissat

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

Dans une année 2024 à l'arrêt pour le *private equity*, comment l'IDI a traversé l'année ?

Constance dans la performance. L'IDI depuis plus de 50 ans a traversé de nombreux cycles de marchés et démontre encore cette année la forte résilience de son *business model* et sa constance en termes de performance. L'ANR progresse de 2,42 % sur l'année 2024.

Ces résultats s'expliquent par l'expertise et la mobilisation des équipes de l'IDI dans le suivi et l'accompagnement des participations dans leur développement et leur création de valeur jusqu'à leur sortie. L'activité en *private equity* Europe en 2024 a été moins importante qu'au cours des deux exercices précédents, mais avec deux acquisitions de qualité. Le début de l'année 2025 est prometteur avec notamment la sortie / réinvestissement dans S4BT (CDS Groupe), dont la plus-value a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024, qui est représentative du travail réalisé au côté de l'équipe managériale avec un TRI avoisinant les 46 % et un multiple de 6,5x sur l'investissement initial.

Cette constance dans la performance se retrouve également pour les actionnaires en bourse. L'IDI est réputée comme une valeur de rendement qui distribue en principe un dividende ordinaire de l'ordre de 3 % de l'ANR et les meilleures années un dividende exceptionnel. En 2025 il sera proposé, à l'assemblée générale du 13 mai 2025, de verser un dividende exceptionnel de 1,40 euro par action qui viendrait compléter le dividende ordinaire de 2,80 euros par action (acompte sur dividende de 2,50 euros déjà versé le 3 décembre 2024), pour un total de 4,20 euros par action (acompte compris). Au cours de ces 5 dernières années, les actionnaires de l'IDI ont pu bénéficier à 3 reprises de dividendes exceptionnels.

Les particuliers ont désormais accès à une offre importante en *private equity*, comment se distingue l'IDI ?

Les particuliers ont vu ces 2 dernières années se multiplier les offres de *private equity*, avec des formes juridiques et des sous-jacents différents, allant du LBO à des mix de dettes privées et d'actions. Plusieurs intervenants et journalistes ont alerté sur les risques liés à ces investissements et notamment mettent en garde les particuliers sur les attentes de performance, les frais, le manque de recul, la liquidité, l'opacité...

L'IDI, en étant coté en bourse depuis 34 ans, combine le meilleur des mondes pour un particulier qui souhaite bénéficier d'une exposition au *private equity* performante, liquide, transparente, à moindre frais et avec un bon rendement :

En termes de frais, en achetant une action IDI le particulier aura uniquement à supporter des frais de courtage qui s'appliqueront une seule fois ! Et encore il existe des courtiers qui permettent d'investir sans frais d'achat et de détention

En termes de performance, l'IDI a délivré une performance dividendes réinvestis de 15,73 % par an depuis 34 ans et de 18,55 % par an, dividendes réinvestis, au cours des dix dernières années.

En termes de rendement, l'IDI a versé 41,6 € par action entre 2008 et 2024 ;

En termes de liquidité, elle est quotidienne ;

En termes de transparence et de régulation, quoi de mieux que la Bourse sous le contrôle de l'AMF.

Cela fait des années que institutionnels et *family offices* investissent dans le *private equity*, et dans l'IDI en particulier. La pédagogie actuellement faite par les médias devrait inciter les particuliers à acquérir des actions dans un vecteur d'entrée en *privat equity* avec un portefeuille diversifié, comme l'IDI. Je suis confiant dans l'appréciation global des actifs de l'IDI.

Julien Bentz

Managing Partner de l'équipe d'investissement

Comment jugez-vous l'année 2024 en termes d'investissement ?

En 2024, nous avons réalisé 8 opérations, dont 2 prises de participations (EXSTO et TTK) et 6 opérations de croissance externe. Cet exercice a été aussi marqué par plusieurs freins à l'investissement : des vendeurs qui n'ont pas souhaité baisser leurs attentes de prix dans un contexte pourtant de hausse des taux d'intérêts, des freins liés à la consommation, des incertitudes géopolitiques, la dissolution l'été dernier entraînant une instabilité politique forte en France rendant l'avenir moins lisible...

Grâce à une équipe d'investissement fidèle et fortement engagée l'IDI, a néanmoins continué à investir, désinvestir et réinvestir de manière prudente, opportuniste, efficace. Ainsi l'IDI a accompagné l'acquisition stratégique par Ekosport du leader néerlandais de la vente en ligne d'équipements de sports d'hiver, SkiWebShop, et a préparé la cession réinvestissement dans le leader français de la réservation hôtelière du voyage d'affaires, le Groupe CDS, dans le cadre d'une opération sponsorless qui s'est réalisée début 2025 effectuant à cette occasion un TRI de 46 % et un multiple de 6,5 fois sur son investissement initial. L'IDI bénéficie aujourd'hui d'une trésorerie très importante pour investir dans de nouvelles ETI et également dans des opérations de croissance externe pour ses participations. Nous avons comme objectif tous les ans d'investir au moins 100 millions d'euros en fonds propres, sous réserve que nous estimions que les conditions soient réunies pour le faire.

Comment expliquez-vous les retours sur investissement très élevés de l'IDI sur ses dernières opérations ?

Il faut bien garder en tête qu'investir en espérant un rendement de l'ordre de 17 % à 20 % implique de prendre des risques. Il peut exister à la marge des déconvenues. Cependant, il est vrai que depuis plusieurs années, et encore en ce début d'année 2025, certaines cessions se sont réalisées avec des retours sur investissement supérieurs à 6. Trois raisons expliquent ces succès :

La sélectivité. L'équipe d'investissement de l'IDI est stable, expérimentée et investit aussi à titre personnel dans les participations. De ce fait il n'y a jamais de volonté, ni de contraintes d'investir à n'importe quel prix, et sans avoir l'extrême conviction que la thèse d'investissement repose sur des arguments très solides ;

La qualité des managements des participations qui sont de plus en plus professionnels et qui sont prêts à aller à la conquête de nouveaux marchés internationaux, avec les multiples expériences et les moyens financiers de l'IDI ;

La taille. L'IDI, avec la création de idiCo, a relevé la taille de ses opérations en fonds propres et investit dorénavant à 100 % dans des PME/ETI de taille plus importante qui de fait ont une capacité supérieure à devenir des champions internationaux.

L'IDI va poursuivre les deals plateforme à l'avenir qui font changer de « ligue » des PME qui auraient pu rester d'envergure nationale. Par ailleurs, la conjoncture actuelle nécessite de diversifier son activité en s'internationalisant davantage.

Comment s'est passée l'année pour l'équipe d'investissement ?

2024 a été une année active, avec beaucoup de travail du côté des participations mais également plus d'une cinquantaine de dossiers étudiés en acquisition ou build-up. Au-delà du départ naturel de Marco de Alfaro, qui a contribué à la croissance de l'IDI sur ces 10 dernières années et qui a quitté ses fonctions opérationnelles, l'équipe est fidèle, stable et engagée. Chaque membre de l'équipe, du plus senior au plus junior, est actionnaire de l'IDI et investit dans les participations suivies. Il y a donc un alignement d'intérêt parfait entre actionnaires, dirigeants d'entreprises et collaborateurs de l'IDI. Cette fidélité, qui nourrit l'expérience de l'équipe, est également rendue possible par la promotion régulière des membres de l'équipe. C'est dans ce contexte que le Comex est très heureux d'avoir annoncé récemment la promotion de deux d'entre eux : Jonathan Coll en qualité de Partner et Arnaud Pierucci en tant que Directeur d'Investissement.

Est-ce que l'intelligence artificielle est un enjeu majeur pour l'IDI ?

Toute évolution technologique est un enjeu majeur qui vient impacter, voir transformer, les *business model* de certaines sociétés. Nous en tenons compte concernant nos futures acquisitions pour estimer si elles intègrent ou peuvent exploiter l'IA, ou si elles s'en trouveraient au contraire fragilisées. L'IDI depuis 1991 a connu de nombreux cycles économiques d'investissement et d'autres ruptures ou évolutions technologiques. Il nous faut donc s'y adapter sans céder à des investissements dans des bulles de valorisation. Les PME et ETI vont progressivement intégrer l'IA dans leur organisation du fait de leur agilité et de leur réactivité. Nous anticipons que ce mouvement va s'accélérer.

Tatiana Nourissat

Secrétaire Générale

Comment jugez-vous les résultats 2024 ?

Les résultats 2024 sont en légère hausse et en ligne avec ceux présentés ces 5 dernières années. Dans un environnement économique, géopolitique et politique très chahuté, le portefeuille de l'IDI au global résiste bien et affiche même une croissance de l'ANR de 2,42 %. L'IDI dispose d'un bilan solide avec des capitaux propres de près de 700 millions d'euros et aucun endettement. La cession de CDS Groupe début 2025, qui comprend également un réinvestissement de l'IDI dans la nouvelle opération, vient renforcer la trésorerie de près de 60 millions d'euros. Ainsi, au 21 mars 2025, la capacité d'investissement de l'IDI s'élève à 346 millions d'euros.

Vous êtes la référente ESG, comment qualifiez-vous l'année 2024 ?

Je dirais que tous les feux sont au vert. Toute l'équipe de l'IDI est engagée, avec ses participations, sur sa trajectoire ESG qui ne peut être remise en cause par des changements d'agenda en termes de réglementation. Le décalage de la réglementation CSRD pour les plus petites entreprises est une bonne nouvelle, à l'heure où les tensions économiques s'accroissent, permettant ainsi à toutes les PME et ETI de concentrer davantage leurs investissements pour soutenir leurs carnets de commandes. Retarder ne veut pas dire renoncer. Cela nous donne le temps, ainsi qu'à nos participations, d'adapter la stratégie ESG à notre/leur taille.

Quelles perspectives en 2025 ?

L'IDI ne donne jamais d'objectifs chiffrés, mais toute l'équipe est confiante dans l'avenir et certaine que 2025 et 2026 seront des années où se présenteront sur le marché de nombreuses opportunités. Plus que jamais les crises politique, économique et de confiance seront un excellent révélateur de la résilience des entreprises. Les difficultés à lever des fonds dans le *private equity mid market* actuellement donneront probablement à ceux qui disposent de la capacité d'investir un avantage.

L'année 2025 commence par une excellente nouvelle : la cession réinvestissement dans le Groupe CDS. Cette opération est positive à double titre : elle prouve qu'au-delà de certaines cessions réalisées dans de très bonnes conditions dont FCG, l'IDI dispose de participations prometteuses, et également que de forts retours sur investissement sont encore possibles.

Vous êtes en charge de la communication financière de l'IDI, quelle est votre stratégie ?

Depuis plusieurs années nous avons la volonté de davantage faire connaître l'IDI. Nous avons de manière volontariste accéléré les interactions avec la presse et la communauté financière. En parallèle nous avons intégralement revu notre charte graphique et notre site internet. La force de l'IDI conjuguée à davantage de communication nous a permis de mieux nous faire connaître, reconnaître et choisir et ainsi être primé lors des grands prix 2024 décernés par *Private Equity Magazine*. Plusieurs de nos participations sont également régulièrement primées démontrant ainsi la recherche de l'excellence à tous les niveaux de l'entreprise. Ainsi Natural Grass par exemple, avec Bertrand Picard, a été récompensée par le Trophée Engagement & Rayonnement à l'international lors des Trophées Sport & Management à l'Assemblée nationale.

PRÉSENTATION DU GROUPE

01

1.1	L'IDI	08	1.4	CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE	22
1.1.1	Pionnier de l'investissement	08		<i>Private equity</i> France, LBO et capital-développement	22
1.1.2	Notre identité, nos valeurs	08		Les principaux acteurs du capital-investissement	22
1.1.3	Notre métier	09		<i>Private equity</i> Pays Émergents	23
1.1.4	Notre expertise	09			
1.1.5	Nos objectifs	10	1.5	PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS EN 2024	23
1.1.6	Notre engagement durable	10		Investissements de l'IDI	23
1.1.7	Le Gérant et les équipes du Groupe IDI	11			
1.1.8	Le Conseil de Surveillance	15	1.6	L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI	23
1.1.9	Organigramme au 31 décembre 2024	16		1.6.1 Gestion pour compte propre	23
				Investissement réalisé depuis le 1 ^{er} janvier 2025	38
1.2	L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	18		1.6.2 Gestion pour compte de tiers	39
	Poursuite de son soutien à l'association 60 000 rebonds	18		1.6.3 Autres actifs financiers	40
	Poursuite de son soutien à la Fondation du patrimoine	18			
1.3	CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS	19			
	Chiffres clés au niveau de l'IDI	19			
	Chiffres clés des participations du <i>private equity</i> Europe	20			

1.1 L'IDI

1.1.1 Pionnier de l'investissement

Avec 55 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital-investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987 et introduit en Bourse en 1991, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En 55 ans, l'IDI a accompagné plus de 850 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital-investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital-investissement.

1.1.2 Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis 55 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'IDI dispose de près de 700 millions d'euros de fonds propres pour réaliser sa mission dans la durée aux côtés des dirigeants des sociétés dans lesquelles l'IDI investit. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif de l'IDI : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel. La stabilité de son actionariat et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur.

Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 15,73 % soit une multiplication par 134 de son cours de Bourse en 34 ans. Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital-investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement, telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquelles le Groupe apporte :

une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;

une grande souplesse permettant de donner une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;

un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a, depuis sa création, placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêts et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions les mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.1.3 Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis 55 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable et n'est pas endetté.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

1.1.4 Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être diversifié en termes de secteurs : l'IDI investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée.

L'investissement pour compte de tiers

Le développement de la gestion pour compte de tiers constitue une composante importante de la stratégie d'investissement du Groupe IDI.

Une nouvelle étape de cette stratégie a été franchie avec l'acquisition le 23 mars 2023 de l'ensemble des activités de capital – investissement d'Omnes Capital. Cette nouvelle société de gestion, appelée idiCo, agréée par l'AMF le 8 mars 2023 vient renforcer l'activité de gestion pour compte de tiers du Groupe IDI.

idiCo gère environ 1 milliard d'euros dédiés aux PME et ETI françaises et européennes, à travers trois stratégies d'investissement : lower mid-cap, *small cap* et dette privée. Son activité s'inscrit dans la continuité des 20 années de présence d'Omnes Capital sur le marché français, avec plus de 110 entreprises accompagnées ces dernières années.

idiCo partage avec l'IDI une philosophie d'investissement fondée sur la collaboration, le dialogue et la conviction que la durabilité est un gage de performance.

Dans un contexte de marché exigeant, les efforts de levées de fonds se poursuivent, avec la commercialisation des nouveaux millésimes : idiCo Expansion 4 (*Small Cap*) et idiCo Mezzanis 4 (Dette Privée), qui permettront d'accompagner de nouvelles entreprises dans leur croissance et de proposer aux investisseurs des stratégies différenciantes et adaptées aux besoins du marché.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou à travers ses participations dans les véhicules d'idiem et d'IDI Emerging Partners.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.1.5 Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMI LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, l'IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

L'IDI entend :

capitaliser sur son expertise des PME ;

continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition d'entreprises en croissance organique forte ou par *build-up* et parfois des opérations complexes telles que *MBI* ou *carve out*.

1.1.6 Notre engagement durable

Guidés par des valeurs fondamentales partagées avec toutes nos parties prenantes depuis plus de 50 ans, nous sommes profondément convaincus de la valeur durable créée par l'intégration des aspects ESG dans nos pratiques internes, nos décisions d'investissement et la gestion de nos participations ;

notre politique ESG, solidement ancrée dans un document fondateur, vise à promouvoir l'alignement des valeurs de l'IDI avec les enjeux du développement durable, assurant ainsi la cohérence entre notre identité et notre approche d'investissement. Pour concrétiser cet engagement, nous avons établi une feuille de route interne avec des objectifs précis, évaluant ainsi notre performance ESG au fil du temps. La mise en œuvre de cette ambition inclut la création d'un comité RSE au sein du Conseil de Surveillance et la formation d'un groupe de travail interne chargé de mettre en place et suivre la stratégie ESG de l'IDI ;

au-delà de ces initiatives internes, nous renforçons nos relations avec nos participations en favorisant leur transformation responsable à long terme. Avant même la phase d'investissement, nous intégrons systématiquement les enjeux ESG, assurons un suivi régulier de leur performance à l'aide d'indicateurs spécifiques et collaborons avec elles pour définir des pistes d'amélioration adaptées à leur profil ;

de manière concrète, l'IDI collabore avec des prestataires ESG pour réaliser son bilan carbone et son *reporting* ESG, non seulement pour elle-même, mais également pour ses participations ;

en témoignage de notre engagement envers les normes éthiques et responsables les plus élevées, l'IDI a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, ajoutant une dimension exemplaire à notre démarche.

1.1.7 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI

01

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent des professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que le dirigeant actionnaire et les équipes de l'IDI détiennent directement et indirectement une part majoritaire du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient la possibilité de co-investir sur chaque investissement assure un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

DIRIGEANT ACTIONNAIRE



Christian Langlois-Meurinne

CEO

Comité Exécutif

Ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, dans l'exercice de ses missions. Il regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, dirigeant-actionnaire de l'IDI, mais aussi Julien Bentz, Managing Partner de l'équipe d'investissement et Tatiana Nourissat, Corporate Secretary and General Counsel et responsable de la stratégie ESG et de sa mise en œuvre.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;

d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;

d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;

d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

Les équipes d'investissement



Julien Bentz

**Managing Partner –
Membre du Comité Exécutif**

Julien Bentz a rejoint l'équipe d'investissement d'IDI en 2005. Il est membre du Comité Exécutif depuis 2015. Depuis 2020, Julien dirige l'équipe d'investissement de l'IDI composée d'une dizaine de personnes.

Il a participé ou conduit la réalisation d'une quarantaine de prises de participations pour le Groupe IDI depuis près de 20 ans. Julien a également été très actif dans la prise de contrôle et l'accompagnement d'Idinvest Partners (fusionné dans Eurazeo) entre 2010 et 2018. Il siège actuellement en qualité de Président ou de membre, dans plusieurs conseils d'administration de participations d'IDI, notamment idiCo, Omnes, TTK, Prévost Laboratory Concept, ...

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD, diplômé d'ESCP Europe et de l'université Paris IX Dauphine, Julien a débuté sa carrière en fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette, avant de rejoindre le cabinet de conseil Accenture où il a effectué de nombreuses missions de stratégie, d'efficacité opérationnelle ou de restructuration dans différents secteurs des services et de l'industrie.



Tatiana Nourissat

**Corporate Secretary and General Counsel –
Responsable ESG
Membre du Comité Exécutif**

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, Tatiana Nourissat, membre du Comité Exécutif depuis sa création, assure le suivi de la gouvernance et coordonne les fonctions corporate de l'IDI et leur implication dans les investissements.

Tatiana est également en charge de la stratégie ESG et de son déploiement, préside le comité interne ESG de l'IDI et coordonne les actions de mécénat. Avant de rejoindre l'IDI en 2004, Tatiana a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'avocats d'affaires internationaux et notamment au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Tatiana est Présidente de l'Association L'ENVOL (www.lenvol.asso.fr).

Tatiana est titulaire d'un DEA (master 2) de Droit des Affaires de l'université de Paris Dauphine, d'une maîtrise des sciences de gestion et d'une maîtrise de droit des affaires (université de Paris Assas).

ÉQUIPE FONDS PROPRES D'IDI

**Augustin Harrel-Courtes****Partner**

Augustin a rejoint l'IDI en 2011 en tant que Chargé d'Affaires avant d'être nommé Partner en 2024. Augustin est intervenu dans l'acquisition, le suivi et la cession de nombreuses opérations de LBO et de build-up (en France et à l'étranger) dans divers secteurs tels que l'industrie, la santé, l'éducation ou les logiciels. Augustin est notamment en charge des investissements dans Ekosport, Natural Grass, Talis Education Group, Dubbing Brothers, Freeland et Exsto et a accompagné par le passé les investissements dans Flex Composite Group (FCG), Groupe Winnicare, ou encore Keobiz.

Augustin est diplômé d'Audencia-Nantes (PGE) et d'un Master 1 en Droit des Affaires (Université Paris Nanterre).

**Jonathan Coll****Partner**

Jonathan a été nommé Partner en 2025. Il a rejoint l'IDI en 2013, après près de quatre années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance. À ce titre, il est intervenu auprès de grands groupes industriels et de fonds d'investissement dans leurs problématiques de M&A ou encore de levée de dette, notamment sur des sujets transfrontaliers. Au sein de l'IDI, Jonathan a participé à près d'une vingtaine d'investissements dans des secteurs divers tels que les services financiers (Albingia, Idinvest Partners, désormais fusionné au sein d'Eurazeo...), les services (Ateliers de France, Formalian, VOIP Telecom, Culturespaces...), ou encore l'industrie (Alkan...) et l'agro-alimentaire (Isla Délice...). Passionné par le développement à l'international mais également les enjeux liés au défi environnemental et aux nouvelles technologies, il accompagne dans ces réflexions les participations suivantes : S4BT (anciennement CDS Groupe), CFDP Assurances, TucoEnergie et Omnes Capital.

Jonathan est diplômé de l'ESSEC.

**Jonas Bouaouli****Directeur d'Investissement**

Jonas a rejoint l'équipe d'investissement de l'IDI en 2016. Depuis, il a joué un rôle actif dans plusieurs investissements et opérations de croissance externe en France et à l'international.

Il a contribué à la constitution du Groupe Flex Composite Group jusqu'à sa cession au Groupe Michelin et a accompagné les sociétés Point de Vue et Alkan. Il assure actuellement le suivi de TTK.

Diplômé de l'ESCP, Jonas a par ailleurs été impliqué dans divers projets entrepreneuriaux.



Arnaud Pierucci

Directeur d'Investissement

Arnaud a rejoint l'IDI en 2016, après deux années passées en fusions acquisitions au sein de l'équipe de Natixis Partners (ex Leonardo&Co) et un an chez Eurazeo Small-Mid buyout. Il a été amené à conseiller des PME et fonds d'investissement dans le cadre d'opérations midcaps d'acquisition, de croissance externe, et de cession en France et en Europe. Au sein de l'IDI, il a participé à la réalisation, au suivi, et aux opérations de croissance externe des Groupes Winnicare, Freeland (ex-Newlife), Formalian, Keobiz (HEA), Ateliers de France, et Prévost laboratory Concept (PLC).

Arnaud est diplômé du Magistère Banque-Finance et du Mastère Techniques Financières et Bancaires de l'université d'Assas.



Jeanne Delahaye

Directrice de Participations

Jeanne a rejoint l'IDI en 2019 en tant que Chargée d'Affaires, après trois années passées en fusions acquisitions au sein du bureau parisien de goetzpartners où elle a été amenée à conseiller des PME et fonds d'investissement dans le cadre d'opérations de cession ou d'acquisition. Au sein de l'IDI, elle a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Dubbing Brothers, Ekosport et Exsto, et a accompagné par le passé les investissements dans Flex Composite Group et VOIP Telecom.

Jeanne est diplômée de l'Université Paris Dauphine et du Mastère de Finance de l'ESSEC.



Inès Lavril

Directrice de Participations

Inès a rejoint l'IDI en 2019 en tant que Chargée d'Affaires après trois années passées au sein des équipes Transaction Services et Restructuring d'Eight Advisory, où elle a travaillé sur des opérations d'acquisitions et de cessions, à la fois pour des grands groupes et des fonds de private equity. Au sein de l'IDI, Inès est intervenue dans l'acquisition et le suivi de CDS Groupe, Groupe Positive, Talis Education Group, Culturespaces et Natural Grass, ainsi que lors des cessions et réinvestissements au sein de CDS Groupe et Groupe Positive.

Inès est diplômée de l'ESSEC et de l'Université Paris-Dauphine.



Antoine Bouyat

Chargé d'Affaires

Antoine a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste en 2020 après de premières expériences chez PwC ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de Bpifrance. À l'IDI, il a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Prévost laboratory Concept (PLC), Natural Grass, Ekosport et Culturespaces.

Antoine est diplômé de Grenoble EM et du MSc Finance Singapour.



Benjamin Dejonckheere

Senior Analyst

Benjamin a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste en 2022 après de premières expériences en opérations financières chez Suez ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de l'IDI. À l'IDI, il a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Talis Education Group, Freeland (ex-Newlife), Exsto et TTK.

Benjamin est diplômé de l'EDHEC, de la Sungkyunkwan University et de UC Berkeley.



Olivia Gangneux

Analyst

Olivia a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste au mois d'avril 2024 après de premières expériences en fusions acquisitions chez Translink CF ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de l'IDI.

À l'IDI, elle a participé à la réalisation de l'investissement dans Prévost laboratory Concept.

Olivia est diplômée du Master 225 – Finance d'entreprise et ingénierie financière de l'Université Paris-Dauphine.

1.1.8 Le Conseil de Surveillance

01

PRÉSIDENTE

Luce Gendry, Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, *Senior adviser* chez Rothschild et Cie.

VICE-PRÉSIDENT

Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016

M. Richier est, entre autres, Président d'Allianz France.

MEMBRES

Gilles Babinet, Premier mandat le 26 juin 2019

M. Babinet est, entre autres, Co-Président du Conseil national du numérique.

BM Investissement, représentée par Nathalie Balla, Premier mandat le 22 juin 2021

Mme Balla est, entre autres, Présidente de NewR

Sébastien Breteau, Premier mandat le 26 juin 2019

M. Breteau est CEO de Qima.

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, Gérant de Voltaire SARL.

Cyrille Chevrillon, Premier mandat le 12 mai 2022

M. Chevrillon est, entre autres, Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon.

Iris Langlois-Meurinne, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Langlois-Meurinne est *Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren.

LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Premier mandat le 27 juin 2017

M. Chertok est, entre autres, Associé Gérant de Rothschild et Cie.

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est Directeur d'Investissement de Phison capital.

Hélène Molinari, Premier mandat le 25 juin 2020

Mme Molinari est, entre autres, Gérante d'AHM Conseil.

1.1.9 Organigramme au 31 décembre 2024

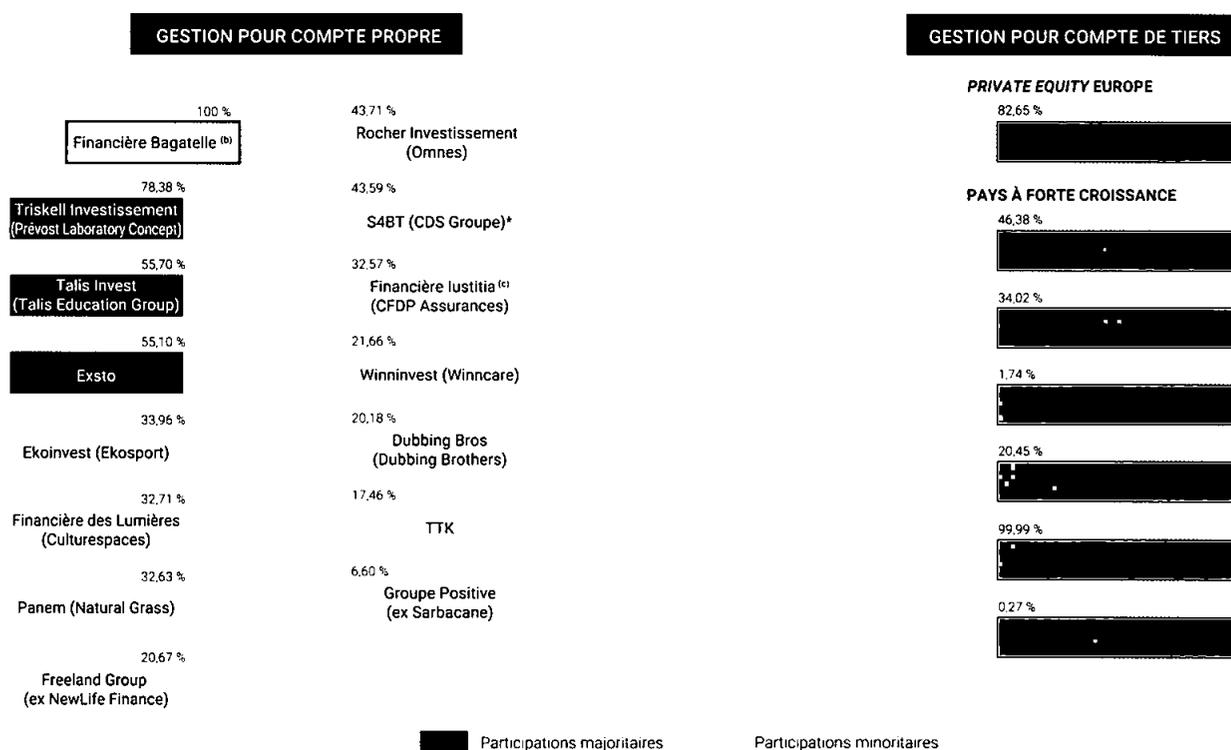
Christian Langlois-Meurinne
Société civile MABER

100 %

ANCELLE ET ASSOCIÉS

68,28 %

IDI ^(a)



* Cédé le 31 janvier 2025.

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B d'Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital-investissement.

(b) Holding qui détient des participations de l'activité pour compte propre de l'IDI acquises après le 1^{er} janvier 2019.

(c) Financière Iustitia est la holding d'acquisition de CFDP Assurances. IDI détient 32,57 % de Financière Iustitia et Financière Iustitia détient 51,2 % du capital de CFDP Assurances.

(d) idi EM I et idi EM II sont des compartiments de idiem SA, société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de Private Equity de pays émergents.

(e) idiem est une société de gestion qui gère, entre autres, les fonds idi EM III et IV.

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 137 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux, pages 127 et 128 du document d'enregistrement universel.

Les capitaux propres consolidés de l'IDI fin 2024 s'élèvent à 696,4 millions d'euros.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception d'idiem) ont leur siège social situé en France.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 137 du présent document d'enregistrement universel ;

Financière Bagatelle : création le 4 novembre 2010 ;

idiem SA : création le 28 mai 2008 ;

idiem Partners : création en septembre 2012 ;

idiCo : création le 19 mai 2021 et acquise par l'IDI le 23 mars 2023 ;

Talis Invest : création le 14 juin 2021.

IDI est membre de France Invest et du CLIFF Investor Relations (Association française des professionnels de la communication financière). IDI a adhéré aux UNPRI (United Nations Principles for a Responsible Investment).

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les flux existants entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementées (pages 153 à 154 du document d'enregistrement universel).

Il n'existe aucune autre convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La procédure d'évaluation des conventions courantes a été présentée au Comité d'Audit le 15 avril 2020 et approuvée par le Conseil de Surveillance le 20 avril 2020 puis mise en place par la Société, permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre.

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Poursuite de son soutien à l'association 60 000 rebonds

L'IDI a poursuivi en 2024 son soutien à l'association 60 000 rebonds, créée en 2012 par Monsieur Philippe Rambaud, afin d'accompagner les chefs d'entreprise, dont la société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, à rebondir dans un nouveau projet professionnel (entrepreneurial ou salarial), de les accompagner personnellement et professionnellement. Elle a également pour finalité de faire changer le regard de notre société sur l'échec.

L'Association est organisée selon un modèle de fédération et comprend à ce jour une association nationale et 10 associations territoriales implantées dans 46 villes et reliées à l'Association nationale par un Contrat d'Agrément d'un an renouvelable. Les Présidents des Associations territoriales sont membres du Conseil d'Administration de l'Association nationale.



60000rebonds.com

Poursuite de son soutien à la Fondation du patrimoine

Depuis 2022, l'IDI apporte son soutien à la Fondation du patrimoine, première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques. L'action poursuivie par la Fondation du patrimoine s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois ainsi que la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels.



www.fondation-patrimoine.org

1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS

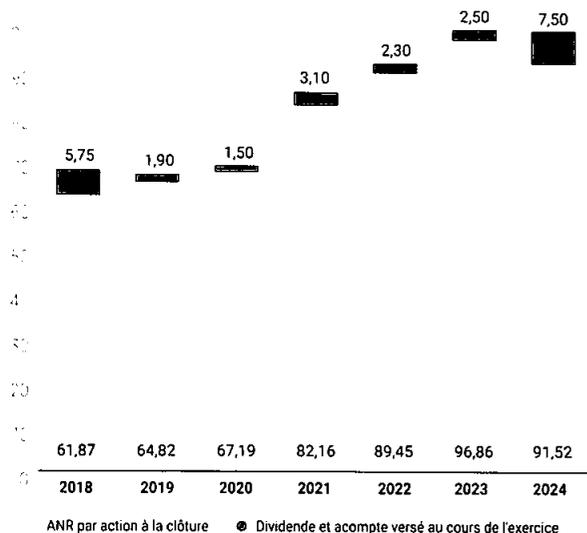
Chiffres clés au niveau de l'IDI

En 2024, l'ANR par action, progresse de 2,42 % (après retraitement du dividende versé en 2024 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023). Cette croissance provient essentiellement de la performance des sociétés du portefeuille de *private equity* Europe.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 696,1 millions d'euros, soit une diminution de 36,3 millions d'euros depuis le 31 décembre 2023. La capacité d'investissement nette de dettes de l'IDI s'élève à 237,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 382,6 millions d'euros fin 2023. À cela s'ajoute un crédit investissement de 16 millions d'euros entièrement tiré, un crédit renouvelable de 30 millions d'euros non tiré et une facilité de caisse de 5 millions d'euros non utilisée.

En 2024, les acquisitions ont porté sur 76,3 millions d'euros et aucune cession. Les principaux investissements, détaillés page 23 du présent document d'enregistrement universel, sont la prise de participation majoritaire dans Capexsto ainsi que la prise de participation minoritaire dans TTK. Quatre opérations de croissance externe ont également été réalisées avec plusieurs participations dont Ekoinvest et Natco.

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION DEPUIS 2018



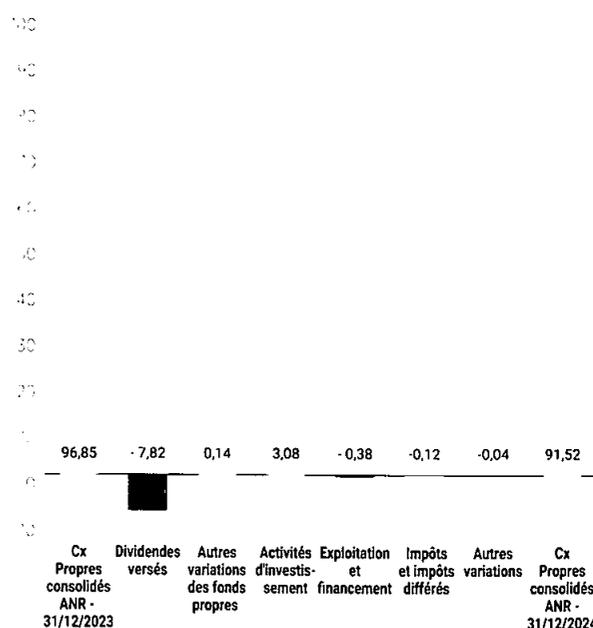
Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 133 et s. du présent document d'enregistrement universel.

RÉPARTITION DE L'ANR AU 31 DÉCEMBRE 2024



L'ANR au 31 décembre 2024, s'élève à 696,1 millions d'euros. Il est constitué de 61 % d'actifs de *private equity* Europe diversifiés tant en termes de zones géographiques en Europe que de secteurs d'activité. La partie actifs liquides, monétaires et autres constitue un peu moins de la moitié de l'ANR. Ainsi, l'IDI est en capacité de poursuivre sa stratégie d'investissement ambitieuse (100 à 150 millions d'euros) tout en restant sélectif.

ÉVOLUTION DE L'ANR DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2023



La variation de l'ANR résulte principalement des performances du *private equity* Europe et du versement de dividendes.

NOTRE ACTIVITÉ EN 2024 : 2 ACQUISITIONS ET 6 BUILD-UPS



Chiffres clés des participations du *private equity* Europe

1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE DU *PRIVATE EQUITY* EUROPE ENTRE 2023 ET 2024

+ 10,8 %

Bonne progression des chiffres d'affaires et volumes d'affaires* cumulés des participations entre 2023 et 2024

*incluant les build-up réalisés au cours de la période.

2. TRI BRUT DU PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS DU *PRIVATE EQUITY* EUROPE SUR 5 ET 10 ANS

+ 23,1 %

+ 24,1 %

5 ans

10 ans

Que ce soit sur 5 ans ou 10 ans, le TRI brut du portefeuille des participations de *private equity* Europe est proche de 25 % et stable, démontrant la capacité de l'IDI à accompagner ses participations à la création de valeur.

3. TRI ET MULTIPLES DES CESSIONS DES PARTICIPATIONS DU *PRIVATE EQUITY* EUROPE RÉALISÉES SUR 10 ANS

+ 27,6 %

3,1x

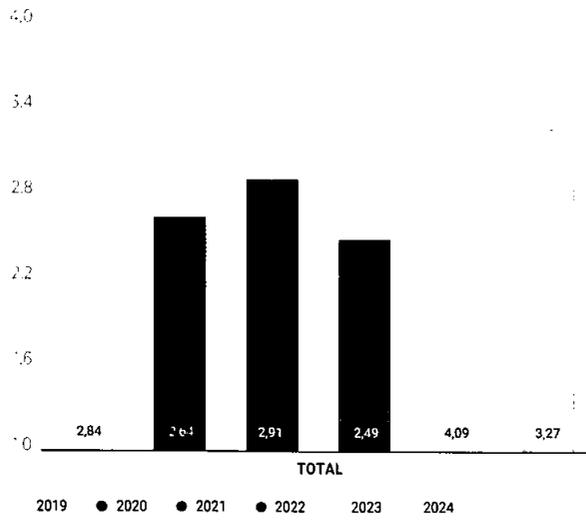
TRI

Multiple de c.

Au cours des 10 dernières années, l'ensemble des participations ont été cédées dans de très bonnes conditions, l'IDI démontrant ainsi que son modèle sans contrainte de temps lui permet de saisir les meilleures opportunités tant à l'acquisition qu'au moment de la cession. L'IDI n'a pas cédé de participations au cours de l'année 2024.

4. UN LEVIER QUI RESTE PRUDENT AU NIVEAU DES PARTICIPATIONS

01



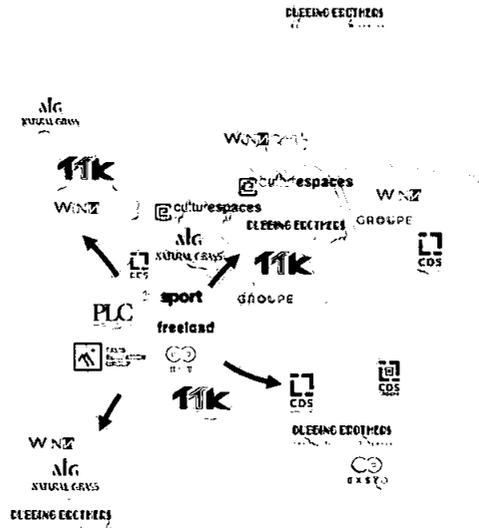
La diminution du levier en 2024 traduit un levier prudent et l'écart au sein du portefeuille reste homogène.

5. NOTRE CAPACITÉ À ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE NOS PARTICIPATIONS

Cette carte illustre notre stratégie qui vise à transformer des PME en des ETI ayant un leadership national ou européen.

- France (Ekosport, Winncare, Talis, Dubbing Brothers, Culturespaces, Freeland, CDS, CFDP, Positive, Natural Grass, PLC, Exsto, TTK)
- Royaume-Uni (Winncare, Natural Grass, TTK)
- Italie (Dubbing Brothers, CDS, Exsto)
- Allemagne (Dubbing Brothers, CDS, Culturespaces, Positive, TTK)
- Belgique (Dubbing Brothers, Natural Grass)
- Suède (Dubbing Brothers)
- Finlande (Dubbing Brothers)
- Espagne (Winncare, Dubbing Brothers, Natural Grass)
- Danemark (Winncare, Dubbing Brothers)
- Croatie (CDS)
- Pologne (Winncare, CDS, Positive)
- Pays-Bas (Culturespaces, Ekosport)

- US (Dubbing Brothers, Culturespaces, Exsto, TTK)
- Émirats Arabes-Unis (Culturespaces, TTK)
- Tunisie (Winncare)
- Corée du Sud (Culturespaces)
- Algérie (Natural Grass)
- Bésil (Exsto)
- Hong-Kong (TTK)
- Singapour (TTK)



1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

Private equity France, LBO et capital-développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

En 2024, l'industrie du capital-investissement en France a fait preuve d'une évolution légèrement favorable des levées de fonds, des investissements et dans une moindre mesure, des cessions, malgré un contexte incertain. Selon les données publiées par France Invest, 26 milliards d'euros ont été investis dans 2 692 entreprises en capital investissement, hors infrastructures, témoignant d'une activité soutenue et comparable à celle constatée en 2023. Néanmoins, cette augmentation est portée par une reprise des opérations supérieures à 100M€.

L'industrie reste avec 26 % des montants investis et 24 % des opérations réalisées, le premier secteur d'investissement.

Les levées de fonds en capital investissement (hors infrastructures) se sont élevées à 25,2 milliards d'euros, en hausse par rapport à 2023. Néanmoins des incertitudes pèsent toujours sur les levées de capitaux comme en témoigne l'allongement de la durée des levées de fonds par rapport aux années précédentes.

Les allocations des investisseurs institutionnels, tels que les fonds de fonds et les assureurs, ont augmenté, contribuant à une progression par rapport à 2023, avec près de 20 milliards d'euros levés ;

des investissements dans le secteur industriel importants, avec une part de 26 % en montants et de 24 % en nombre d'opérations ;

les énergies renouvelables continuent de dominer les investissements en infrastructures depuis 2024, représentant 40 % des montants investis et 63 % du nombre de projets réalisés. À l'inverse, les investissements dans les télécommunications enregistrent une forte baisse ;

une concentration des investissements en France, avec près de 73 % des montants investis dans des entreprises françaises, en recul par rapport à 2023 ;

avec 1 281 cessions, le retour de liquidités aux investisseurs s'est fait à travers une progression des cessions en montants, portée par la reprise des opérations de grande envergure alors que le nombre d'entreprises cédées est demeuré stable. Les sorties vers d'autres acteurs du capital investissement se renforcent, tandis que celles impliquant des industriels ont marqué le pas. Cependant, le marché reste en deçà des attentes au regard de la croissance des investissements observée ces dernières années. Pour accompagner les entreprises dans leur plan de croissance, les durées de détention se sont allongées, réduisant ainsi le volume de cessions. Néanmoins, le 2nd semestre a été plus actif compte tenu de l'amélioration des conditions de financement pour les entreprises.

En 2024, les réglementations ESG continuent de transformer le *private equity*. La directive européenne sur la divulgation des financements durables impose une transparence accrue aux sociétés de gestion. Par ailleurs, les fonds d'investissement « verts » doivent allouer 80 % de leurs actifs à des objectifs durables d'ici 2025, sous peine de perdre leur label.

Les coûts ESG, autrefois pris en charge par les sociétés de capital-investissement, sont de plus en plus répercutés sur les investisseurs. L'investissement à impact progresse, mais fait face à des défis comme l'absence de métriques standardisées. La pression réglementaire et les attentes des investisseurs renforcent l'intégration des critères ESG dans le *private equity*.

Dans un contexte de sursaut européen face aux évolutions géopolitiques, les défis sont nombreux pour soutenir l'innovation, renforcer la souveraineté - en particulier la défense - et la réindustrialisation européenne. L'industrie du capital-investissement est un élément de réponse clé à ces enjeux. Elle doit pour cela maintenir sa dynamique et confirmer la reprise des opérations de cessions enclenchées au 2nd semestre, levier essentiel pour assurer le bon renouvellement du cycle d'investissement.

Sources : France Invest et Grant Thornton, *Activité des acteurs du capital-investissement français en 2024*, France Invest, mars 2025.

Les principaux acteurs du capital-investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir les opportunités dans un marché en constante évolution.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons notamment mentionner :

les fonds : MBO & Co, 21 Invest, Abénex, Andera Partners, Apax, CAPZA, Argos Wityu, Equistone, Siparex, Naxicap, Qualium, Sagard ;

les sociétés d'investissement : HLD Associés, Florac, Raise.

Private equity Pays Émergents

L'activité de *private equity* Pays Émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2024 sont décrites page 39 du document d'enregistrement universel.

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS EN 2024

Investissements de l'IDI

Au cours de l'année 2024, l'IDI a réalisé, directement ou via Financière Bagatelle, plusieurs opérations comprenant deux acquisitions (76,3 millions d'euros) et six opérations de croissance externe, souvent financées sans apport de l'IDI, à savoir :

Acquisitions :

Exsto (avril 2024) : acquisition d'une part majoritaire du capital de Exsto, groupe spécialisé dans les solutions en élastomères hautes performances aux côtés de l'équipe de management menée par Christophe Torres et des actionnaires minoritaires historiques ;

TTK (octobre 2024) : acquisition d'une participation minoritaire au capital de TTK, concepteur et fabricant d'instruments de détection de fuites de liquides pour les environnements critiques, dans le cadre d'un LBO primaire aux côtés des fondateurs et de l'équipe de management.

Opérations de croissance externe :

Talis Education Group (mars 2024) : acquisition de la totalité du capital d'Aston, école spécialisée dans les formations aux métiers de l'informatique et du numérique, et plus particulièrement de la cybersécurité, aux côtés de l'équipe dirigeante. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de buy and build, pour compléter l'offre de formation ;

Groupe Freeland (mai 2024) : acquisition de Asenium, qui accompagne ses clients dans leur transformation digitale en leur proposant des experts freelances dans les domaines fonctionnels et techniques ;

Winnicare : acquisition de :

- *Scemed (juin 2024)*, l'un des principaux fabricants et distributeurs français de matériel de transfert et d'hygiène médicale,
- *Five Mobility (novembre 2024)* spécialisée dans la location d'équipements médicaux notamment en proposant un service de location disponible 24h/24 et 7j/7 de solutions sur-mesure telles que des lits, matelas et fauteuils adaptés aux patients atteints d'obésité ;

S4BT (anciennement CDS Groupe – novembre 2024) : acquisition de SIAP, premier fournisseur italien de solutions ERP pour les agences de voyages d'affaires, au service de plus de 1 000 clients ;

Ekosport (décembre 2024) : acquisition du *pure-player* néerlandais SkiWebShop.

Aucune cession en *private equity* Europe n'a été réalisée en 2024.

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI

1.6.1 Gestion pour compte propre

1.6.1.1 PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur *management*.

Le Groupe cible des ETI pour lesquelles l'IDI investit des montants, par opération, compris entre 25 et 70 millions d'euros (seul) et jusqu'à 100 millions d'euros (avec des co-investisseurs).

Sur le segment de marché du *private equity* Europe, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2024 sont :

1.6.1.2 LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER



**Winnicare
Group**

Date de l'investissement initial : réinvestissement en mars 2021 – Winnicare Group

Opérations de croissance externe : novembre 2021 – Pharmaouest (France) ; novembre 2022 – Herida Medical (UK), mars 2024 : Scemed (France) ; Novembre 2024 : Five Mobility (UK)

Investissement total (comprenant investissement initial et investissements complémentaires) : 17,3 millions d'euros

Type d'opération : LBO tertiaire

% de détention : 21,7 %

Chiffre d'affaires 2024 : 148 millions d'euros (clôture au 31 mars)



Acteur de référence européen de la conception et de la fabrication de lits médicalisés, matelas anti-escarres et de lève-patients

Présent physiquement au travers de ses filiales en France, en Espagne, au Royaume-Uni, en Pologne, au Danemark et en Tunisie, Winnicare Group est l'un des acteurs de référence dans la fabrication de matériel médical destiné à la prise en charge de la dépendance à destination principalement des EHPAD et du maintien à domicile (MAD).

Réalisant près de 134 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont près de 35 % hors de France, le Groupe emploie 700 salariés. Winnicare s'appuie sur des équipes R&D dédiées en France, au Danemark, et au Royaume-Uni, et dispose ainsi d'un savoir-faire technique de pointe en termes de conception et de production.

Un portefeuille de marques reconnues, une position de leader européen

Composé de quatre principales sociétés opérationnelles et sites de production, le Groupe Winnicare s'est constitué tant par croissance organique que par croissance externe, disposant aujourd'hui de marques commerciales fortes et reconnues sur une pluralité de marché au niveau mondial.

Winnicare France (Askle & Medicatlantic) – Composée de deux sites de production historiques à Nîmes et en Vendée, la division française du Groupe conçoit et produit principalement des lits médicalisés et des matelas techniques en mousse/air motorisé pour la prévention de l'escarre.

Winnicare Nordic (Ergolet & Borringia) – Acquisées par Winnicare en 2015, Ergolet & Borringia, localisées au Danemark et en Pologne, sont spécialisées dans la conception et la fabrication de lève-patients sur rail mécaniques et électriques, ainsi que de l'ensemble des accessoires et outils connexes nécessaires au fonctionnement de ces derniers. Équipant une vaste majorité d'EHPAD/centres de soins dans les pays nordiques et se développant dans le reste de l'Europe, ce produit innovant permet de déplacer les résidents en perte de mobilité avec dignité et de limiter le recours au personnel soignant.

Winnicare UK (Mangar Health Ltd.) – Souhaitant poursuivre la diversification de son portefeuille de solutions techniques dans la prise en charge de la dépendance physique et son empreinte géographique, le Groupe Winnicare a réalisé en décembre 2018 l'acquisition de la société britannique Mangar Health Limited. Spécialiste de la conception et de la fabrication de lève-patients par air motorisé utilisés en cas de chute, et travaillant en étroite collaboration avec la NHS, Mangar Health est mondialement reconnue par le biais de ses produits Camel et Helk équipant l'intégralité des ambulances publiques et services d'urgence au Royaume-Uni.

Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés

Avec le soutien stratégique et capitalistique de l'IDI, actionnaire majoritaire du Groupe entre 2014 et 2021, et actionnaire minoritaire de référence depuis, Winnicare poursuit actuellement sa stratégie de croissance par la diversification de son portefeuille produit (nouvelles technologies et innovations produits dédiées aux personnes âgées ou dépendantes), l'expansion de son réseau de distribution au niveau mondial, ainsi que par une politique active de croissance externe en France et à l'international.

Winnicare a ainsi réalisé en novembre 2021 l'acquisition du Groupe Pharmaouest, société française spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'équipements de prévention de l'escarre et d'hygiène, et renforcé en novembre 2022 ses positions au Royaume-Uni via l'acquisition d'Herida Medical, l'un des principaux fabricants britanniques de systèmes de prévention d'escarres et d'équipements à destination des établissements de soins collectifs.

En 2024, Winnicare poursuit sa stratégie de consolidation européenne par l'acquisition de 2 distributeurs spécialisés : Scemed (France), et Five Mobility (Royaume-Uni).



CFDP Assurances

Date de l'investissement initial : décembre 2016

Opérations de croissance externe : n.a.

Investissement total : 5,3 millions d'euros

Type d'opération : buy-out secondaire

% de détention : 16 % via Financière Iustitia

Primes acquises 2024 : 85 millions d'euros



Un spécialiste de la protection juridique

Par son réseau d'intermédiaires, ses partenariats de longue date avec d'importants groupements ou fédérations et ses 30 sites dédiés à la haute proximité juridique regroupant plus de 220 personnes, CFDP Assurances facilite l'accès au droit et à la justice, en apportant conseils et expertises dans le règlement des litiges, et ce, depuis 70 ans.

Malgré la crise Covid, la compagnie a poursuivi sa dynamique de croissance solide avec plus de 85 millions d'euros de primes acquises en 2024, essentiellement sur son cœur de métier qu'est la protection juridique (95 % de l'activité).

Dernier acteur indépendant sur le marché français

En marge de la cession d'Albingia à Eurazeo en 2018, IDI, le Groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – regroupant M. Bruno Chamoin et des cadres d'Albingia – ont conservé la participation minoritaire dans CFDP Assurances acquise en 2016, dans le cadre d'une opération sans effet de levier, à parité avec les équipes de CFDP et la SCOR en investisseur minoritaire. Sous l'impulsion de cet actionnariat équilibré, la compagnie a notamment renforcé son système de contrôle interne, l'organisation des fonctions clés réglementaires et entamé le déploiement d'un nouveau système d'informations pour accompagner la digitalisation de ses activités tout en conservant la maîtrise de son portefeuille de polices.

En 2020, du fait de la cession de la part minoritaire détenue par la SCOR, IDI et ses co-associés – le Groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – sont devenus conjointement majoritaires au capital, les salariés de CFDP profitant également de l'opération pour se reluer.

CFDP Assurances demeure la seule compagnie indépendante en protection juridique préservant ainsi les assurés de tout conflit d'intérêts potentiel dans un marché dynamique où opèrent les filiales de grands groupes d'assurances ou de mutuelles (Groupama PJ, AXA PJ, COVEA PJ ou encore Allianz PJ). Sa raison d'être « s'engager pour une société apaisée » et son fort engagement sociétal en font un acteur unique sur son marché.

L'innovation est au cœur de l'ADN de la compagnie en atteste son côté précurseur dans le développement et l'usage de l'intelligence artificielle générative avec l'introduction d'ADELIA, primée par deux Trophées d'Or de l'Assurance en 2023, qui intervient dans la relation client et l'efficacité des services juridiques.

Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés de niche

Capitalisant sur cette indépendance, une expertise reconnue et une proximité géographique, CFDP Assurances entend poursuivre son dynamisme pour demeurer l'acteur de référence de la protection juridique (i) en développant des offres sur-mesure et de nouvelles gammes de produits pour les courtiers partenaires, les grands comptes ou encore les *legaltechs*, (ii) en renforçant son équipe commerciale, (iii) en se posant comme un référent de qualité pour les compagnies d'assurance et les mutuelles souhaitant bénéficier des compétences du Groupe et de la qualité de services, tout en (iv) promouvant les engagements RSE de la compagnie.

Enfin, CFDP Assurances poursuit activement son développement à l'international notamment en Belgique et au Luxembourg.



Dubbing Brothers

Date de l'investissement initial (réinvestissement) :

juin 2021 – Dubbing Brothers (France)

Opérations de croissance externe : janvier 2022 – AdHoc

Studios (Espagne) ; mars 2022 – Interopa (Allemagne) et

Sedif (Italie) ; mai 2022 – Eurotroll (Suède)

Investissement total : 29,8 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 21,70 %

Chiffre d'affaires 2024 : 115 millions d'euros



Leader européen du doublage de films et séries premium

Avec 142 studios d'enregistrement et de mixage localisés en France, Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, Suède, Finlande, Danemark et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur de l'industrie du doublage premium en Europe. Le groupe offre des prestations de doublage pour le cinéma, la télévision et les plateformes de streaming, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production, de distribution et de diffusion, parmi lesquelles Disney, Netflix, Apple, Warner ou encore Sony Pictures, accordent leur confiance depuis de nombreuses années à Dubbing Brothers. Le groupe réalise 115 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024, dont 50 % à l'international, et emploie près de 400 personnes.

Groupe indépendant et intégré offrant des solutions one stop shop aux majors de l'industrie

Créé en 1989 par Philippe Taieb, Dubbing Brothers est devenu, par croissance organique et externe, le principal acteur indépendant et totalement intégré (opérant ses propres studios) de l'industrie du doublage en Europe. Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI et Pechel ont initialement investi en février 2016 afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils, Alexandre et Mathieu, aujourd'hui à la tête du groupe. En juin 2021, l'IDI réinvesti à parts égales avec CAPZA, accompagnés par Pechel, aux côtés des frères Taieb et des cadres clés afin de poursuivre l'accompagnement de Dubbing Brothers.

Depuis l'entrée de l'IDI au capital en 2016, le groupe a vu son chiffre d'affaires passer de 45 à 115 millions d'euros et a accéléré son développement en Europe, avec notamment l'acquisition en février 2019 de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders en Allemagne du doublage de films et séries avec 11 studios d'enregistrement à Berlin et Munich, puis celle de l'espagnol AdHoc Studios en janvier 2022 avec 5 studios à Madrid. En mars 2022, le groupe a renforcé ses positions sur le marché Italien avec l'acquisition des 8 studios de Sedif basés à Rome, et en Allemagne avec l'acquisition d'Interopa et ses 6 studios à Berlin. Enfin, l'acquisition du suédois Eurotroll en mai 2022 a permis d'ajouter 4 nouvelles langues à son offre multilingue avec 15 studios basés à Stockholm, Helsinki et Copenhague.

Poursuite de l'expansion internationale

Avec le soutien de ses partenaires financiers, l'équipe de *management* entend poursuivre son développement à l'international, en Asie et en Amérique du Sud notamment, tout en continuant d'investir dans l'amélioration de ses studios et dans l'augmentation de ses capacités pour accompagner la forte croissance des volumes de contenus à doubler (36 nouveaux studios en France, Italie, Allemagne et États-Unis en 2022, hors sociétés acquises). Enfin, le groupe innove régulièrement, notamment dans ses outils informatiques propriétaires, pour fournir à ses clients internationaux une offre globale de grande qualité en constante amélioration.



Freeland
(ex – Newlife)

Date de l'investissement initial : réinvestissement en mars 2023 – Freeland Group

Investissement total : 20,0 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 20,7 %

Chiffre d'affaires 2024 : 365 millions d'euros



L'acteur de référence de l'univers des services aux indépendants en France

Issu du rapprochement de ITG et ABC Portage en 2019 sous l'égide de l'IDI, Freeland est devenu l'acteur de référence du marché des services aux indépendants : portage salarial, portage et accompagnement administratif, *staffing*, plateforme de recrutement pour *freelances*, conseils juridiques, bureau virtuel de gestion, et formation.

Au travers de ses marques (Freeland Group, ITG, ABC Portage, FCI Immobilier, Links, Portéo, ACPI, Freeteam, Consultime Intervia et Asenium) et de ses plateformes digitales efficaces (codeur.com, freelance-informatique.fr), Freeland offre plus d'une cinquantaine de services à plusieurs milliers d'indépendants chaque année, ce qui lui permet de bénéficier d'une croissance dynamique et rentable.

Le Groupe compte au 31 décembre 2024 c. 200 salariés permanents.

La digitalisation de ses services au profit de ses clients

L'offre du Groupe est différenciante car elle combine proximité terrain et forte digitalisation de ses services. Freeland a en effet créé une communauté d'indépendants fidèle et prescriptrice lui permettant de se placer comme acteur incontournable du marché.

À travers ses multiples plateformes internet, la Société possède un écosystème digital puissant permettant à près de 12 millions de visiteurs chaque année de bénéficier gratuitement d'informations et de conseils sur la thématique du travail indépendant.

Accélération du développement en France et pénétration de nouveaux marchés

Avec le soutien stratégique et capitalistique de l'IDI, actionnaire majoritaire du Groupe entre 2019 et 2023, et minoritaire depuis mars 2023, le Groupe Freeland œuvre à poursuivre sa stratégie de conquête en Europe tant par croissance organique (accroissement de la taille du marché des travailleurs indépendants et diversification des services proposés) que par croissance externe afin de consolider le marché des services aux indépendants.

Depuis l'investissement initial de l'IDI en 2019, cette stratégie de croissance externe s'est concrétisée avec l'acquisition de Freeteam (mars 2021 – portage salarial), Consultime (juillet 2021 – *staffing*), Codeur (mars 2022 – plateforme de *freelances*), Intervia (octobre 2022 – portage salarial), Asenium (mai 2024 – *staffing*) et Mindquest (mars 2025 – *staffing*).



CDS Groupe

Date de l'investissement initial : réinvestissement en janvier 2025

Investissement total : 30,9 millions d'euros

Type d'opération : OBO secondaire

% de détention : 19,1 %

Volume d'affaires 2024 (pro forma des acquisitions) : 800 millions d'euros



Un Groupe leader des solutions de réservation et des services liés à l'hôtellerie d'affaires

Leader français indépendant et second acteur européen, le Groupe S4BT (Solutions for Business Travel) regroupant les marques CDS, Goelett, CRC et SIAP propose une plateforme digitale complète intégrant des solutions technologiques conçues pour répondre aux besoins complexes d'une large clientèle de grands comptes (CAC 40, ETI...) et d'agences de voyages dans le cadre de voyages d'affaires. En combinant outils à forte valeur ajoutée et services

essentiels (plateforme de réservation, accompagnement, solutions de paiements et de *reportings*, développements sur-mesure) le Groupe offre une solution tout-en-un, permettant à ses clients de faciliter le suivi des dépenses d'hôtellerie tout en assurant une expérience fiable et de qualité. Fondé en 2001 par son actuel PDG, Ziad Minkara, le Groupe a connu une croissance soutenue depuis sa création suite à la conclusion de partenariats stratégiques avec de grands *corporate* et des agences de voyages de premier rang, soutenue par l'exécution d'une stratégie de croissance externe ambitieuse. Son positionnement unique lui permet de répondre aux besoins de tous les secteurs d'activité et tailles d'entreprises, qui privilégient la maîtrise de leurs budgets de dépenses hôtelières.

S4BT compte aujourd'hui près de 450 collaborateurs répartis dans 6 pays européens (France, Allemagne, Italie, Pologne, Croatie, Roumanie) et génère un volume annuel de réservations hôtelières de 800 millions d'euros.

Devenir l'expert européen de l'intégration de solutions de réservation, de paiement et de services liés à l'hôtellerie d'affaires

Le Groupe s'est fortement développé depuis l'entrée au capital de l'IDI début 2020, à la fois par croissance organique et à travers la mise en place d'une stratégie de croissance externe européenne réussie, lui permettant de passer en 5 ans de 80 à 800 M€ de volume d'affaires. En 2022, le Groupe a ainsi enrichi ses services avec l'acquisition de Goelett, anciennement Rydoo Travel, un outil de réservation destiné aux TMC avant de, l'année suivante, consolider sa présence sur le marché européen avec l'acquisition de Corporate Rates Club (CRC) en Allemagne puis celle de SIAP fin 2024, premier fournisseur italien de solutions ERP pour les agences de voyages d'affaires. Ces marques permettent ainsi d'offrir une gamme de services complète pour répondre aux besoins variés des entreprises et des agences de voyages à travers l'Europe.

Fort du soutien stratégique et capitalistique d'Andera Acto entré au capital en janvier 2025 en marge d'une opération *sponsorless* ayant permis à Ziad Minkara de reprendre la majorité, ainsi que du réinvestissement de l'IDI, le Groupe continue d'étudier activement des opérations de croissances externes qui lui permettront de continuer son développement international tout en renforçant la palette de services proposés.

GROUPE POSITIVE

**Groupe Positive
(ex – Groupe Sarbacane)**

Date de l'investissement initial (réinvestissement) :
septembre 2022

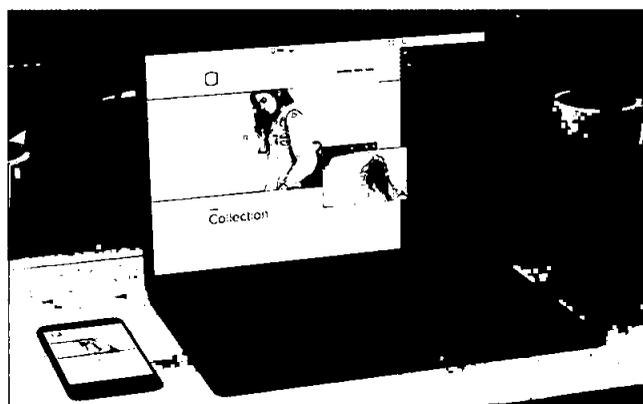
Dernières opérations de croissance externe : février 2023 – 4Dem ; mars 2023 – Signitic ; juillet 2023 – noCRM.io ; novembre 2023 – User.com (Pologne) ; décembre 2023 – Mailingwork (Allemagne)

Investissement total : 10,6 millions d'euros

Type d'opération : LBO tertiaire

% de détention : 6,5 %

Chiffre d'affaires 2024 : 49 millions d'euros

**L'un des leaders français de l'édition de logiciel d'emailing, SMS & chat**

Groupe Positive est un éditeur de logiciels proposant à près de 25 000 PME et TPE, principalement issues du secteur BtoB, une solution intuitive et ergonomique en mode SaaS d'emailing, SMS et chat, dans le cadre de leurs campagnes de fidélisation et de communication, restreintes et ciblées, avec l'ensemble de leurs parties prenantes. Le Groupe emploie plus de cent salariés, principalement basés dans la région lilloise, complétés par une équipe en Allemagne (Rapidmail).

Une gamme de solutions dédiées à la communication digitale des entreprises

Depuis sa création en 2001, la Société a su enrichir son logiciel Sarbacane avec de nouvelles fonctionnalités permettant, entre autres, d'améliorer la construction des emails (*email builder*) ou encore l'efficacité des campagnes avec des outils d'intelligence artificielle (envoi prédictif, *eye tracking*, etc.). Reconnu pour la qualité de son service client, avec un accompagnement sur-mesure et des formations à distance, le Groupe est dans une démarche d'amélioration continue de son offre de services pour répondre aux attentes du marché.

Dans le cadre d'une nouvelle opération capitalistique ayant permis l'entrée d'EMZ, l'IDI a réinvesti en septembre 2022 une partie de ses produits de cession pour détenir une participation minoritaire aux côtés du fondateur et de l'équipe de *management*. À cette occasion, le Groupe a également souhaité se renommer afin de regrouper l'ensemble de ses offres sous le nom Groupe Positive.

Un groupe devenu, grâce à sa stratégie de build-up, multisolution et européen

Avec le soutien de l'IDI et d'EMZ, le Groupe a accéléré son développement au travers du lancement de nouvelles offres et services en interne, et de croissances externes en France sur des verticaux adjacents ainsi qu'en Europe, avec un focus sur les acteurs indépendants similaires au Groupe.

Suite à l'acquisition de Rapidmail en février 2021, Groupe Positive a changé de dimension pour devenir un groupe multisolutions européen pour les PME/TPE dans l'univers du marketing digital. Le Groupe a poursuivi cette stratégie en 2022 avec l'acquisition de Marketing1BY1 (octobre 2022 – gestion de données), puis en 2023 avec cinq acquisitions réalisées : l'italien 4Dem (février 2023 – campagnes *emailing*), les français Signitic (mars 2023 – gestion des signatures) et noCRM.io (juillet 2023 – prospection commerciale), le polonais User.com (novembre 2023 – plateforme marketing omnical) et l'allemand Mailingwork (décembre 2023 – campagnes *emailing*). Groupe Positive étudie de nouvelles opportunités de croissances externes afin de continuer son développement européen dans les prochaines années.



**TALIS
EDUCATION
GROUP**

Talis Education Group

Date de l'investissement initial : juin 2021

Opération de croissance externe : octobre 2021 – AFC ;
janvier 2023 – FORE ; avril 2023 – ENC ; avril 2024 – Aston

Investissement total : 37,4 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 48,8 %

Chiffre d'affaires 2024 : 66,8 millions d'euros



Un réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes permettant un taux d'insertion des étudiants élevé

Créé en 1978 à Bergerac, le Groupe Talis est un réseau d'écoles dans l'enseignement supérieur, spécialisées dans les formations professionnalisantes (contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans les domaines du commerce et *management* international, marketing/communication, RH/gestion, banque/finance/immobilier, etc.) qui s'est développé à la fois par croissance organique et grâce à l'intégration d'autres écoles.

Le Groupe dispose aujourd'hui de campus de qualité situés en Nouvelle Aquitaine, à Paris, à Nantes, à Lille, aux Antilles françaises et en Guyane. Disposant d'un large réseau de 2 000 entreprises partenaires, Talis propose aux étudiants une offre pédagogique

complète et financée, pour les étudiants qui réalisent leur formation en apprentissage. Grâce à ses formations variées et qualitatives, le Groupe affiche des taux d'employabilité pour ses bénéficiaires supérieurs à 80 % et parmi les meilleurs de son marché.

En juin 2021, l'IDI a pris une participation majoritaire aux côtés de Raise Impact et Aquiti Gestion, ainsi qu'auprès de l'équipe de management et du fondateur du Groupe, afin de soutenir la stratégie ambitieuse du Groupe.

Un marché de l'apprentissage et de la formation professionnelle en mutation

Présent notamment sur le marché de l'apprentissage qui s'est fortement développé suite à la volonté des pouvoirs publics d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes, le Groupe Talis se positionne comme l'« école des territoires » offrant à ses étudiants la possibilité de se former, et d'être embauché, dans leurs régions d'origine. Après plusieurs années de forte croissance du marché, qui a entraîné la création de nombreux « CFA » (Centre de Formation d'Apprentis), ce secteur est aujourd'hui en pleine mutation pour prendre en compte les évolutions réglementaires, le panorama compétitif élargi et le besoin important de formation, post bac et formation continue, qui permettent un accès à l'emploi, tout au long de la vie professionnelle.

Un projet de développement ambitieux afin d'étendre la présence nationale du Groupe et étoffer son offre

Fort du soutien et de l'expertise de ses actionnaires, le Groupe Talis entend poursuivre son développement sur l'ensemble du territoire à la fois à travers la progression du portefeuille de formations existantes et en consolidant son marché par croissances externes. Après l'acquisition du Groupe AFC (Poitiers) en octobre 2021, le Groupe Talis s'est rapproché en janvier 2023 du Groupe Fore (Antilles françaises et en Guyane) et en avril 2023 du Groupe ENC (Nantes). En avril 2024, le Groupe Talis a poursuivi sa stratégie de consolidation du marché avec l'acquisition d'Aston, un organisme de formation aux métiers de l'informatique et du numérique à destination des professionnels, et de l'enseignement supérieur privé.

Ces opérations vont permettre au Groupe de développer son maillage géographique, son offre de formations et ses sources de financements, en s'associant à des acteurs reconnus présentant un ancrage local fort sur un marché des formations en apprentissage et continues ayant un potentiel de développement important.



Ekosport

Date de l'investissement initial : décembre 2021 – Ekosport (France)

Opération de croissance externe : décembre 2024 – SkiWebShop (Pays-Bas)

Investissement total : 31,1 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 34,0 %

Chiffre d'affaires 2024 : 100 millions d'euros (clôture au 31 mars)



Distributeur européen majeur d'articles de sports *outdoor*

Ekosport est un des principaux acteurs du marché européen de la distribution multicanale d'équipements de sports *outdoor* : chaussures, vêtements et accessoires pour le ski, la randonnée, le trail, le running, l'escalade, le bivouac, le cyclisme, etc. Le groupe distribue plus de 25 000 références provenant d'environ 300 grandes marques (Salomon, The North Face, Rossignol, Picture, Patagonia, etc.) *via* son site e-commerce [ekosport.fr](https://www.ekosport.fr) en France et dans 12 pays européens, ainsi qu'à travers son réseau en propre de 14 magasins situés dans la région Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Epagny, Chambéry, Gap, Albertville, Annemasse, Avignon, Annecy) et depuis cette année également à Paris (Madeleine), Ornex et Saint-Étienne. Basé à Chambéry où il opère un centre logistique de 15 000 m², Ekosport emploie plus de 350 personnes et réalise près de 100 millions d'euros de CA en 2024, dont près d'un tiers à l'international.

Acteur multicanal en forte croissance

Créé en 2007 par Yannick Morat, Ekosport distribuait à l'origine des équipements de sport d'hiver en ligne, avant de se développer vers un modèle multicanal avec l'ouverture d'un premier magasin en 2011 à Frontenex (Savoie). Le groupe a rapidement procédé à l'élargissement de l'offre à l'ensemble des pratiques du sport *outdoor* en été et en hiver, permettant une forte croissance du CA avec également l'essor de l'activité e-commerce aussi bien en France qu'en Europe, et le développement du réseau physique avec, d'une part, l'ouverture de 8 nouveaux points de vente et, d'autre part, l'acquisition de deux magasins Espace Montagne à Epagny et Grenoble.

En décembre 2021, IDI (accompagné en suiveur par Garibaldi Participations, filiale de la Banque Populaire AURA) a pris une participation minoritaire aux côtés de Frasteya, holding détenue par Yannick Morat et ses associés historiques Franck Wesse, François Salomon et Stéphane Morat, et de l'équipe management.

Depuis, le groupe poursuit l'extension de son maillage territorial avec l'ouverture de 5 magasins, dont notamment son premier flagship à Paris (Madeleine) sur une surface de vente de plus de 1 400 m². De nouveaux projets sont en cours, avec une ouverture à Marseille au printemps 2025 et une seconde ouverture à Paris (Montparnasse) à l'automne 2025.

En décembre 2024, Ekosport accélère son expansion européenne avec l'acquisition du *pure-player* SkiWebShop, leader néerlandais de la vente en ligne d'équipements de sports d'hiver, permettant de renforcer ses positions sur les marchés Benelux et DACH.

Consolidation des positions en France et accélération du développement à l'international

Avec le soutien de ses nouveaux partenaires financiers, l'équipe de management, emmenée par Yannick Morat et Frédéric Herbst, souhaite continuer à structurer le groupe, notamment en marketing digital, pour capter une part importante de la croissance du marché de l'*outdoor*, et accélérer son développement *via* notamment l'expansion de son réseau de points de vente dans d'autres grandes villes françaises (Toulouse, Bordeaux, Lille, Rennes, etc.) et au travers d'acquisitions ciblées en vue de poursuivre la diversification du portefeuille de produits et l'expansion d'Ekosport à l'international.



Culturespaces

Date de l'investissement initial : mars 2022

Investissement total : 14,7 millions d'euros

Type d'opération : Carve-out

% de détention : 29,2 %

Chiffre d'affaires 2024 : 70,6 millions d'euros



Un acteur de référence dans la gestion globale de lieux culturels

Créé en 1990 par Bruno Monnier, Culturespaces a plus de 30 ans d'expérience dans la gestion déléguée de sites culturels en France. Ayant débuté en tant qu'opérateur privé dans la gestion globale de monuments, musées et centres d'art, Culturespaces est progressivement devenu une référence dans la création de centres d'art numérique et d'expositions immersives. Le Groupe exploite aujourd'hui une dizaine de sites dont 2 sont liés à son activité historique de gestion déléguée de monuments et musées d'exception tels que le Musée Jacquemart-André ou encore l'Hôtel de Caumont – Centre d'Art à Aix-en-Provence, ainsi que des centres d'art numériques situés notamment à Paris, Bordeaux, Baux-de-Provence, Amsterdam et Dortmund.

Comptant aujourd'hui près de 400 collaborateurs, les différents sites opérés par le Groupe ont accueilli en 2024 près de 3,6 millions de visiteurs.

Un pionnier mondial dans la création de centres d'art numériques et d'expositions numériques

Culturespaces se distingue aujourd'hui par un savoir-faire complet dans la création de centres d'art numériques depuis la sélection et l'adaptation de lieux uniques à la production d'expositions numériques immersives grâce à une maîtrise technologique et une équipe d'expert en histoire de l'art en interne. Depuis l'inauguration en 2012 du premier centre d'art numérique, le Groupe est devenu une référence de l'art immersif avec l'ouverture de 4 centres digitaux additionnels : l'Atelier des Lumières à Paris, qui a attiré en 2018 près de 1,4 million de visiteurs, le Bassins des Lumières en 2020 dans l'ancienne base sous-marine de Bordeaux, ainsi qu'à l'international avec les ouvertures de Jeju en Corée du Sud en 2018, Amsterdam en 2022 et Dortmund en 2023.

Culturespaces est par ailleurs une entreprise attentive à sa mission de démocratisation de l'accès à la culture, notamment à travers sa Fondation Culturespaces qui organise des expériences culturelles pour les enfants les plus éloignés de l'offre culturelle afin de leur permettre d'avoir accès à l'art et au patrimoine pour éveiller, développer et révéler leur créativité.

En 2022, IDI, le Groupe Chevrillon et Capza prennent une participation majoritaire au capital de Culturespaces aux côtés de l'équipe de *management* emmenée par Bruno Monnier.

Accélération des ouvertures à l'international

Avec le soutien du nouveau consortium d'actionnaires, l'équipe de *management* accélère le développement international de Culturespaces en capitalisant sur son catalogue existant de plus de 30 expositions ainsi que sur son expertise dans la création de nouvelles expositions immersives et leur intégration dans des lieux uniques dont il assure la gestion ou qu'il délègue à un partenaire local pour certaines géographies plus lointaines comme c'est le cas à Jeju et Séoul. Depuis l'entrée des partenaires financiers, 3 nouveaux centres d'art numériques ont été inaugurés à Amsterdam et Séoul en 2022, Dortmund en 2023, et un quatrième verra le jour à Hambourg au printemps 2025. D'autres projets d'ouverture sont à l'étude pour les prochaines années.



Omnes

Date de l'investissement initial : mars 2023

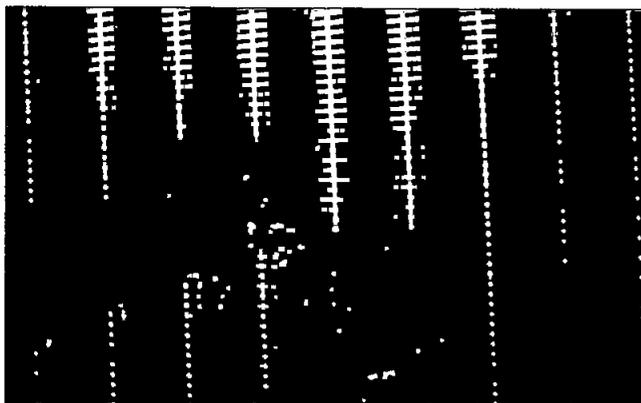
Opérations de croissance externe : n.a.

Investissement total : 32,7 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% des droits de vote : 40,0 %

AuM Décembre 2024 : 6,6 milliards d'euros



Société de gestion reconnue du capital-investissement dédiée à la transition énergétique et à l'innovation

Gérant plus de 6,5 milliards d'euros à travers ses activités liées à la transition énergétique et l'innovation (Énergies Renouvelables, Ville Durable, venture capital Deeptech et co-investissement), les équipes d'Omnes Capital s'attellent à démultiplier leur impact sur les grands enjeux de la transition écologique au niveau européen : développement de capacités de production d'énergie verte, décarbonation des villes, innovation durable et, plus largement, transition environnementale et sociale des entreprises.

Une expertise unique en Europe dans les infrastructures de production d'énergies renouvelables

Créée en 2006 par Serge Savasta, l'activité d'investissement dans les infrastructures de production d'énergies renouvelables prend des participations au capital de développeurs *mid market* européens tels qu'Illmatar ou Better Energy. Près de 2,5 milliards d'euros ont ainsi été déployés dans 60 participations depuis son lancement. Leur dernier millésime – CapEnergie 5 – a largement dépassé son *hard cap* en clôturant à 1,8 milliard d'euros soit le triple de la taille de son prédécesseur. L'ambition est ainsi de pouvoir viser des tickets unitaires d'environ 200 millions d'euros et ainsi créer de véritables producteurs indépendants d'énergie européens.

Un leader français du capital-risque

Sous l'égide de Michel de Lempdes, Omnes s'est également imposé dans le paysage français du capital-risque avec près de 700 millions d'euros investis dans des secteurs comme la santé et le numérique et une forte polarisation sur le financement des start-up dans des domaines stratégiques (cybersécurité, green tech, Space tech etc.) travaillant sur des modèles de rupture technologique, aussi connues sous le nom de *deeptechs*. Le fonds Real Tech II en cours de levée a, d'ailleurs, récemment obtenu le label Tibi2.

Une ambition paneuropéenne pour atteindre 10 milliards d'encours d'ici cinq ans

En 2023, l'IDI a pris une participation minoritaire (supérieure à 40 %) au capital d'Omnes afin d'accompagner la société de gestion dans ses enjeux de structuration et d'internationalisation (avec des ouvertures de bureaux à Bruxelles, Zurich ou Munich). Cette opération a permis également l'entrée au capital d'une douzaine de nouveaux associés. Serge Savasta a succédé à Fabien Prévost au poste de Président d'Omnes.

PRÉSENTATION DU GROUPE

L'activité et le portefeuille de l'IDI



Natural Grass

Date de l'investissement initial : avril 2023 – Natural Grass

Investissement total : 14,9 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 32,6 %

Chiffre d'affaires 2024 : 18,0 millions d'euros



Acteur de référence de la conception, installation et maintenance de pelouses hybrides

Fondé en 2009 par Bertrand Picard, Natural Grass s'est progressivement imposé comme un acteur de référence de la conception et l'installation de pelouses hybrides auprès des plus grands clubs européens de football et de rugby professionnels. Natural Grass offre des solutions intégrées et sur mesure à ses clients en étant présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de

la recherche et développement de technologies à la fabrication du substrat, jusqu'à la conception par son bureau d'études pluridisciplinaires, en passant par la construction, l'entretien des terrains et l'accompagnement des équipes de maintenance des clubs.

La Société a développé une technologie propriétaire et brevetée de pelouse hybride, AirFibr, qu'elle commercialise à ses clients au sein d'une gamme complète de solutions innovantes pour le sport de haut niveau. Elle démarre actuellement la commercialisation d'AquaFlow, une solution permettant de répondre aux enjeux de gestion de l'irrigation des pelouses.

Natural Grass propose également des applications sur-mesure pour d'autres sports pratiqués sur gazon (golf, tennis etc.) ainsi que pour la création d'espaces verts durables.

Devenir l'expert européen des pelouses hybrides pour des applications sportives et urbaines

En avril 2023, l'IDI a pris une participation minoritaire significative aux côtés de son Président et fondateur Bertrand Picard, ainsi que de son équipe de *management* emmenée par Clément Bodin.

S'appuyant sur près de 70 collaborateurs répartis sur 5 pays (Royaume Uni, Espagne, Algérie, Belgique) et sur 2 sites en France (à Paris et Milly-la-Forêt), Natural Grass a réalisé cette année 18 millions d'euros de chiffre d'affaires. La Société possède son propre outil de production lui permettant d'avoir une offre de produit sur son substrat hybride AirFibr 100 % et l'AquaFlow intégrée.

Avec le soutien et l'accompagnement d'IDI, l'équipe de *management* entend accélérer son développement en France et à l'international, à la fois par croissance organique et par la mise en place d'une stratégie de croissances externes qui permettra d'étendre la présence géographique du Groupe et d'étoffer son portefeuille de technologies afin de consolider un marché européen de l'hybride encore fragmenté. Plusieurs cibles sont actuellement à l'étude.



Prévost Laboratory Concept

Date de l'investissement initial : août 2023 – Groupe PLC

Opération de croissance externe : décembre 2023 – Créapharm Cosmétique

Investissement total : 44,6 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 77,2 %

Chiffres d'affaires 2024 : 24,5 millions d'euros



Laboratoire et façonnier français de produits cosmétiques et compléments alimentaires

Fondé en 1992, PLC (ex-Prévost laboratory Concept) s'est progressivement imposé comme un spécialiste de la formulation, mise en conformité réglementaire, production et conditionnement de produits liquides et semi-liquides cosmétiques et compléments alimentaires. Le Groupe s'appuie sur une base fidèle de plus de 200 clients actifs – principalement des jeunes marques françaises

indépendantes en forte croissance – grâce à un ADN centré sur la R&D et la formulation lui permettant de leur proposer de manière proactive des innovations produits et un outil industriel agile permettant d'adresser aussi bien les petites que les moyennes séries.

PLC accorde par ailleurs une importance majeure aux exigences grandissantes de ses clients en matière de qualité, santé, sécurité, durabilité et transparence et propose notamment une majorité de formules composées à plus de 95 % d'ingrédients naturels, témoignant de son engagement à placer les enjeux ESG au cœur de sa stratégie.

Devenir l'acteur incontournable du façonnage et de la formulation en Europe

En août 2023, l'IDI a pris une participation majoritaire significative aux côtés de l'équipe de *management* emmenée par Marc-Henry Lussigny.

En décembre 2023, PLC élargit son portefeuille de galéniques avec l'acquisition de Creapharm Cosmetics, CDMO spécialiste du façonnage de produits cosmétiques avec une expertise reconnue dans le coulage à chaud et les protections solaires. Cette première acquisition structurante, quelques mois seulement après l'entrée au capital d'IDI, permet à PLC de compléter son offre produits et d'asseoir sa position d'acteur de référence sur le marché des CDMO à destination des marques de cosmétiques et de compléments alimentaires avec une offre de galéniques renforcée regroupant l'ensemble des formes liquides, semi-liquides et du coulage à chaud.

Le Groupe qui compte désormais près de 85 salariés devrait ainsi réaliser un chiffre d'affaires de plus de 24,5 millions d'euros en 2024 (+ 13,3 % vs. 2023)

Avec une offre et des portefeuilles clients complémentaires, PLC entend désormais poursuivre la consolidation de son marché en France et en Europe afin de construire un acteur incontournable du façonnage et de la formulation avec une offre de galéniques in and out complète et de continuer à capter une part importante de la croissance future des jeunes marques à fort potentiel.



Exsto

Date de l'investissement initial : avril 2024

Investissement total : 31,4 millions d'euros

Type d'opération : LBO

% de détention : 54,3 %

Chiffre d'affaires 2024 : 65 millions d'euros



Spécialiste français dans la conception, formulation, fabrication et la vente de solutions en élastomères hautes performances

Fondé en 1976, Exsto offre des produits en élastomères hautes performances moulés et/ou usinés à destination de domaines critiques. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception/formulation, à la production de solutions sur mesure avec des fonctions spécifiques (protection et amortissement, étanchéité, mémoire de forme, biocompatibilité, résistance au feu, etc.), afin de répondre à leurs problématiques complexes.

Basé à Romans-sur-Isère (à proximité de Valence), Exsto compte quatre sites de production en France (dont 700 m² de salles blanches et deux laboratoires R&D), un en Italie, un au Brésil et un bureau commercial aux États-Unis, et emploie c. 360 personnes.

Acteur multi-spécialiste adressant une variété de niches de marché et géographies assurant une robustesse de son activité et une croissance régulière

Historiquement spécialisé dans le moulage et l'usinage de pièces en polyuréthane et thermoplastique, Exsto s'est progressivement diversifié par un mix de croissance organique et externe (5 acquisitions réalisées depuis 2015), lui permettant de se doter d'expertises complémentaires, notamment dans la fabrication de feuilles polyuréthane (Chavand) ou de pièces en silicone moulées par injection, compression ou extrusion (Sterne), et de s'étendre à l'international où le groupe réalise 60 % de son CA en 2024.

Fort de son offre multi-produits/matières, Exsto adresse un portefeuille de clients profond (+ 1 700 clients actifs) et diversifié sur une variété de niches de marché dans les domaines de la santé (dispositifs médicaux et consommables), du *subsea* (plateformes pétrolières et éoliennes *offshores*), de l'automobile (chaînes de fabrication robotisées) et de l'industrie (cartonnerie, mines et carrières, machines spéciales, etc.).

Projet de développement visant à accélérer la stratégie de croissance externe en France et à l'international sur un marché fragmenté

En avril 2024, l'IDI a pris une participation majoritaire aux côtés de l'équipe de management menée par son Président Christophe Torres, ainsi que de certains actionnaires financiers historiques (BNP Paribas Développement, Maelo Capital, Casra Capital).

Fort du soutien financier et stratégique de l'IDI, l'équipe de management entend accélérer son développement au travers d'acquisitions ciblées en vue de poursuivre son expansion à l'international (en Europe et aux États-Unis), de consolider ses positions sur ses marchés adressés, et de se renforcer sur des niches de marchés porteuses telles que la cartonnerie ou la santé.



TTK

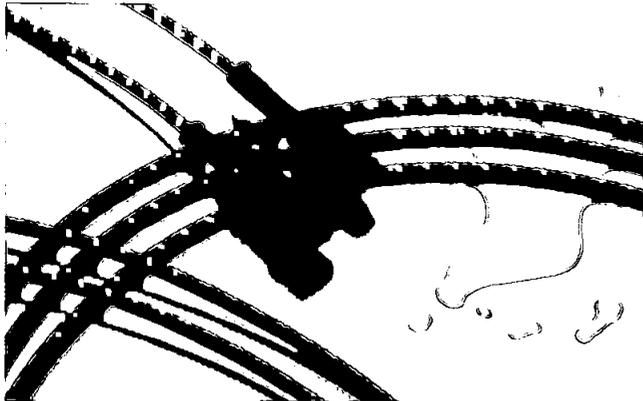
Date de l'investissement initial : octobre 2024

Investissement total : <30 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 17,1 %

Chiffre d'affaires 2024 : 28,1 millions d'euros



Leader des instruments de détection de fuite de liquide

Créé en 1989 et basé à Trappes, TTK est un leader reconnu dans la conception et la fabrication de systèmes de détection de fuites pour les infrastructures critiques.

TTK a développé une technologie propriétaire brevetée pour localiser les fuites de manière précise et rapide, via des instruments électroniques robustes et durables. Au sein d'environnements critiques (datacenters, salles informatiques, salles de marché, usine pharmaceutique, usine de semi-conducteurs, etc.), les instruments de TTK sont garants de la performance et de la sécurité des infrastructures, tout en minimisant les coûts de maintenance.

Avec une équipe d'experts en ingénierie et en développement produit, TTK a su s'imposer comme un partenaire clé pour les industries nécessitant un contrôle strict des risques liés aux fuites de liquides (eau, hydrocarbure et acide).

Disposant d'un site de production en France, le groupe bénéficie d'une forte présence internationale et réalise d'ores et déjà 85 % de son chiffre d'affaires à l'export au travers de ses 6 filiales étrangères (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Singapour, Hong Kong et Émirats arabes unis).

Une expansion internationale

En octobre 2024, dans le cadre d'un LBO primaire aux côtés de l'équipe de management, IDI a pris une participation pour accompagner TTK dans sa prochaine phase de développement.

Fort du soutien stratégique et financier de l'IDI, la société entend maintenir son avance technologique et renforcer sa force commerciale sur les géographies à fort potentiel.

Investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'IDI a annoncé deux opérations :

S4BT / CDS Groupe : L'IDI a annoncé en février 2025 la cession de sa participation dans le groupe CDS à l'occasion d'une opération sponsorless. Le Groupe CDS est un acteur majeur européen offrant à ses clients corporate et agences de voyages des solutions technologiques permettant de gérer l'ensemble de la chaîne de réservation hôtelière pour les voyages d'affaires. Cette opération sponsorless permet à l'IDI de réinvestir en tant qu'actionnaire minoritaire et de réorganiser le capital du

groupe autour du fondateur et CEO, tout en poursuivant le développement du groupe par le biais de la croissance externe afin d'étendre sa portée à l'international.

Groupe Freeland : l'IDI a accompagné, en mars 2025, le groupe Freeland dans l'acquisition d'une croissance externe : la société Mindquest, une plateforme technologique dédiée au recrutement de talents IT et financiers.

1.6.1.3 LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
TTK	Systèmes de détection de fuites de liquide	2024
Exsto	Conception/formulation et fabrication de solutions en élastomères hautes performances	2024
Omnes	Transition énergétique et innovation	2023
PLC	Sous-traitance cosmétique et bien-être (CDMO)	2023
Natural Grass	Pelouses hybrides	2023
Culturespaces	Acteur de référence dans la gestion globale de lieux culturels	2022
Ekosport	Distribution multicanale d'articles de sports outdoor	2021
Talis Education Group	Réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes	2021
Groupe Positive (anciennement Sarbacane)	Éditeur d'une solution SaaS d'emailing, SMS et chat	2020
S4BT (anciennement CDS Groupe)	Plateforme de réservation d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires	2020
Freeland (anciennement Newlife)	Leader du portage salarial et des services aux indépendants	2019
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
CFDP Assurances	Protection juridique	2016
Winncare	Conception et fabrication de solutions médicales innovantes dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie	2013

1.6.2 Gestion pour compte de tiers

01

idiem

Un spécialiste du capital-investissement dans les pays à forte croissance

Idiem (ex-IDI Emerging Markets Partners) est un Gérant de fonds spécialisé en capital-investissement dans les grandes zones en croissance (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative de l'IDI. Agréée en tant qu'Alternative Investment Fund Manager (AIFM) en Europe et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) depuis 2015, la société a son siège social à Luxembourg et dispose de bureaux à Paris. Les investisseurs des fonds gérés par idiem sont aujourd'hui essentiellement des investisseurs institutionnels (banques, sociétés d'assurance, caisses de retraite) et des family-offices européens.

Idiem a pour vocation d'investir principalement sur des secteurs d'activité servant les classes moyennes des pays à forte croissance, lesquelles connaissent un développement significatif dû aussi bien à la croissance démographique qu'au transfert conséquent sur certains pays des classes populaires vers les classes moyennes. Les dernières prévisions du FMI (World Economic Outlook, janvier 2025) confirment par ailleurs que les pays « émergents » tirent la croissance mondiale avec une prévision à 4.2 %, tirée notamment par l'Inde (6.5 %) contre une croissance attendue de 1.9 % pour les pays « développés ».

Une politique d'investissement responsable

Idiem a pour vocation de respecter et promouvoir une politique d'investissement responsable dans les pays à forte croissance. Depuis 2012, idiem est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et promeut, lors de la sélection et du suivi de ses investissements, une démarche d'investisseur responsable au niveau notamment de l'éthique, de la lutte contre les changements climatiques, de la bonne gouvernance des sociétés et des inclusions sociales. Le profil des associés dirigeants de la structure, ayant œuvré au sein d'organisations multilatérales de développement, apporte à l'équipe une sensibilité particulière sur ces sujets et permet d'en adresser efficacement les différentes dimensions.

Une stratégie d'investissement agile proposant rendements attractifs et diversification

Idiem cherche à prendre des participations minoritaires au capital des petites et moyennes entreprises de pays émergents, sans recours à de la dette d'acquisition. Les PME ciblées ont pour la plupart un modèle économique éprouvé et sont en quête de capitaux stables pour financer leur croissance. Les secteurs d'activité visés sont liés à la consommation des classes moyennes émergentes (incluant notamment les produits de grande consommation, la santé, l'éducation, les services financiers ou la logistique), secteurs en pleine expansion et offrant une bonne résilience face aux différents cycles.



Ces positions sont prises aussi bien à travers des participations dans des fonds d'investissement implantés dans les géographies concernées que directement au capital de sociétés en partenariat avec des investisseurs locaux. Grâce à son positionnement et sa connaissance de ses marchés, idiem réalise de plus en plus fréquemment des transactions secondaires, ce qui lui permet d'accélérer la génération de liquidité de son portefeuille d'investissements.

Ces opérations sont réparties de manière agile et équilibrée entre les différentes zones couvertes par idiem. L'équipe d'idiem cherche en effet à construire ses portefeuilles de manière à tirer profit des particularités et contextes de ses géographies. Elle choisit ainsi de manière dynamique, pour chaque zone, la meilleure nature de transaction (fonds/direct), le meilleur type (primaire/secondaire) ainsi que les secteurs les plus attractifs en termes de prix et de potentialités.

Une expérience d'investissement reconnue

Grâce à son réseau unique de partenaires dans le monde construit et entretenu depuis 2008, idiem dispose d'un flux d'affaires important (aussi bien des opportunités primaires que secondaires) sur ses marchés, lui permettant d'analyser plus de 200 dossiers par an. Ce réseau éprouvé permet un accès sécurisé à des opportunités d'investissement locales difficiles d'accès. Il permet également d'investir en confiance.

Idiem a ainsi réalisé 87 transactions sur ses géographies, ayant géré et déployé près de 720 millions de dollars américains depuis sa création. La dernière et quatrième série de fonds d'idiem, dont la collecte s'est achevée en 2022, compte 185 millions de dollars d'engagements sur deux véhicules.

Au cours de l'année 2024, idiem s'est concentrée à la fois sur le suivi de ses investissements et le déploiement de sa quatrième série de fonds avec sept investissements réalisés. À titre d'illustration, idi EM IV a terminé son programme d'investissement fin 2024 à près de 82 % avec 12 investissements réalisés (six engagements dans des fonds, deux transactions secondaires et quatre investissements directs) et affiche des performances élevées (TRI brut, avant audit, autour de 14 %) ainsi qu'un montant distribué aux actionnaires qui s'élève d'ores et déjà à 26 % des montants appelés.

idiCo

idiCo s'impose comme un acteur de référence en *private equity* et en dette privée, au service du développement des PME et ETI françaises. Issue de l'activité de capital-investissement d'Omnes Capital et devenue filiale de l'IDI pour la gestion de fonds tiers, idiCo poursuit une mission claire : investir aux côtés des entreprises pour soutenir leur croissance et créer une valeur durable.

Société de gestion agréée par l'AMF depuis le 7 mars 2023, idiCo investit dans les PME et ETI françaises à travers des prises de participations minoritaires et majoritaires ou des financements obligataires, afin de les accompagner dans une création de valeur responsable au travers de trois stratégies principales : *lower mid-cap*, *small cap* et dette privée.

Avec la création d'idiCo, c'est une histoire de 20 ans d'engagement aux côtés des entrepreneurs, avec un ancrage fort sur le territoire français, qui se poursuit. Un nouveau chapitre s'ouvre avec une ambition qui reste intacte : accompagner les PME et ETI françaises dans leurs projets de croissance et délivrer aux investisseurs une performance durable.

Pour idiCo, investir, c'est collaborer avec les entrepreneurs de son portefeuille. Débattre, échanger, challenger leur vision et maintenir un dialogue constant, c'est ainsi que les équipes d'idiCo

exercent leur métier d'investisseur afin de créer les conditions du développement durable des entreprises accompagnées.

Avec cette approche collaborative, idiCo s'inscrit pleinement dans la philosophie du Groupe IDI, dont l'expérience de pionnier du capital-investissement en France constitue un atout indéniable pour accompagner la croissance de son activité pour compte de tiers.

Enfin, au sein d'idiCo, une conviction forte guide chaque décision d'investissement : la création de valeur ne se mesure plus uniquement à l'aune de critères financiers. Les investissements d'aujourd'hui doivent contribuer à construire le monde des générations futures.

idiCo gère près d'1 milliard d'euros d'actifs répartis dans 31 investissements en portefeuille et a accompagné plus de 110 entreprises ces dernières années. idiCo intervient principalement dans les secteurs de la santé, des services B2B, des technologies et de l'industrie, et compte une trentaine de collaborateurs.

La philosophie d'investissement d'idiCo repose sur trois piliers : la continuité dans la performance et l'engagement, la collaboration, qui est au cœur de la stratégie d'investissement, et la conviction qu'il n'y a pas de performance sans durabilité.

1.6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille d'actifs liquides et la trésorerie de l'IDI s'élèvent à 251,7 millions d'euros et ont eu un rendement proche de 2,60 % sur l'exercice 2024.

Les principales variations des outils liquides résident dans l'augmentation de la trésorerie disponible et des actifs monétaires et obligataires.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

02

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	42	2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	62
2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE	42	2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	63
2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	43	2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES	63
2.2.1 Conseil de Surveillance	43	2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES	63
2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés	55	2.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES	64
2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ	56	2.9.1 Procédures de contrôle interne	64
2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	57	2.9.2 Risques	66
2.3.2 Rémunération de la Gérance	59		
2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité	62		
2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE	62		

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cette partie constitue le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : le rapport a été élaboré par le Conseil de Surveillance en relation avec les services internes de la Société. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 25 mars 2025.

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE

Nous déclarons que l'IDI se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans son édition du 13 septembre 2021 (www.middlenext.com) à l'exception des recommandations suivantes :

nombre minimum de quatre réunions du Conseil de Surveillance (Recommandation 6) : les membres du Conseil de Surveillance estiment que eu égard notamment au rôle du Conseil de Surveillance dans une commandite par actions, trois réunions par an (sauf circonstances exceptionnelles) sont suffisantes pour exercer leur mission. Les trois Conseils permettent de couvrir les arrêtés annuels, semestriels et du troisième trimestre. Le Conseil, sur les comptes annuels, se tient courant mars et prend en compte les événements post-clôture jusqu'à mi-mars. Par ailleurs, l'ANR au premier trimestre n'intègre que les variations des actifs cotés (non significatif) au premier trimestre et ne fait pas l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes. La Société considère qu'il n'est pas nécessaire,

sauf cas exceptionnel, de tenir un Conseil relativement à la communication sur l'ANR au premier trimestre. Le Conseil a cependant été convoqué et a tenu plus de trois séances en 2017 (six réunions), 2021 (cinq réunions) et 2023 (quatre réunions) ;

échelonnement de la durée des mandats (Recommandation 11) : la rotation des membres indépendants étant régulière, nous n'avons pas jugé opportun d'appliquer cette recommandation en pratique, sans que cela ait été organisé de la sorte, les membres ne sont pas renouvelés tous en même temps. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle le renouvellement de trois membres sur les onze composant le Conseil ;

ratio d'équité (Recommandation 16) : l'IDI et ses entités consolidées regroupent 48 salariés. Aucun salarié n'est au SMIC et il ne nous semble pas pertinent de publier un ratio d'équité complémentaire fondé sur la comparaison par rapport au SMIC.

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

02

2.2.1 Conseil de Surveillance

2.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance se compose de onze membres dont cinq femmes.



Luce Gendry

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité d'Audit

Biographie

Luce Gendry a débuté au sein du Groupe Générale Occidentale en tant que secrétaire général puis Directeur Financier. Elle a ensuite rejoint le Groupe Bolloré en tant que Directeur Général Adjoint puis la Banque Rothschild dont elle a été Associé-Gérant jusqu'à mi-2011.

Née le 8 juillet 1949

1^{re} nomination :
30 juin 2008

Échéance du mandat :
AG 2026

Adresse :
23 bis avenue de
Messine, 75008 Paris

Nombre d'actions :
6 132

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI
Senior Adviser chez Rothschild et Cie

Autres mandats et fonctions en cours
Vice-Présidente de Béro SAS

Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild Martin Maurel
Vice-Président et administrateur, Président du Comité d'Audit de Nexity (jusqu'en mai 2024)
Administrateur de Peugeot Invest (ex FFP) puis censeur à partir de mai 2024

Membre du Conseil de Surveillance de Sucres et Denrées et Présidente du Comité Financier et d'Audit
Membre du Conseil de Surveillance de Vasgos
Gérant de Maurissure Conseil

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours
Chairman de Cavamont Holdings Ltd



Allianz IARD, représentée par Jacques Richier
Vice-Président du Conseil de Surveillance

Biographie

DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984.

Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président-Directeur Général en 1998.

Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président-Directeur Général d'Allianz France et en 2021, Président d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners et en devient Président du Conseil de Surveillance (2016 – 2018).

Jacques Richier est chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Né le 12 février 1955
(70 ans)

1^{re} nomination :
28 juin 2016

Échéance du mandat :
AG 2026

Adresse :
1 cours Michelet CS
30051, 92076 Paris
La Défense Cedex

Nombre d'actions
détenues par Allianz
IARD : 381 000

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Président d'Allianz France

Autres mandats et fonctions en cours

- Président d'Allianz IARD, d'Allianz Vie et d'Allianz Retraite
- Président du Conseil d'Administration de Allianz Maroc
- Président d'Arcalis Retraite
- Président du Conseil de Surveillance d'Unibail-Rodamco-Westfield
- Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS, Diot-SIACI, d'Euler-Hermes et Siaci Saint Honoré
- Vice-Président de la Métropole de Nice Côte d'Azur
- Conseiller municipal de la ville de Nice
- Administrateur des Vignobles de Larose
- Membre du Comité d'Audit et des risques d'Allianz Partners
- Membre du comité des rémunérations d'Allianz Partners
- Administrateur de Quantumacy
- Membre du comité M&A et stratégique de Diot-Siaci
- Censeur du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel
- Membre de l'advisory board d'April
- Membre de l'Assemblée Générale du Medef
- Membre de l'assemblée électorale du Medef
- Membre de la commission permanente du Medef

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co. et de Euler Hermes Group
- Administrateur d'Allianz Africa
- Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de Georgia Health Group
- Administrateur de Georgia Healthcare Group Plc
- Membre du Conseil d'Administration et membre du Comité d'Audit de Suez
- Membre du Conseil de Surveillance Rothschild Martin Maurel
- Membre de l'Assemblée Permanente du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- Président du comité des rémunérations de Diot-Siaci
- Membre du Comité d'Audit de Rothschild Martin Maurel

Autres mandats de Allianz IARD

- Membre de l'Assemblée Générale du Fonds de garantie des assurances de personnes
- Administrateur d'Assurance Prévention

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de SCPI Allianz DomiDurable 3



Gilles Babinet

Membre du Conseil de Surveillance

Biographie

Autodidacte, passionné par les nouvelles technologies et les enjeux sociétaux, Gilles Babinet est entrepreneur depuis l'âge de 22 ans. Il a fondé de nombreuses sociétés dans des secteurs variés tels que le conseil (Absolut, Laitao), le bâtiment (Escalade Industrie), la musique mobile (Musiwave), la co-création (eYeka), les outils décisionnels (Captain Dash), etc. Gilles Babinet est depuis devenu une figure incontournable du numérique français et européen, où il multiplie les responsabilités. Il est coprésident du Conseil national du numérique, avec lequel il a notamment lancé l'initiative Café IA. Il est également Digital Champion de la France auprès de la Commission européenne et membre du Comité IA lancé par Elisabeth Borne fin 2023, dont le rapport a été remis au Président de la République. Chargé d'enseignement à HEC et auteur de plusieurs ouvrages tels que *Comment les hippies, Dieu et la science ont inventé internet ?* ou encore son dernier livre *Green IA - L'intelligence artificielle au service du climat*, paru en mars 2024, il conseille les organisations sur la transformation numérique et les politiques d'intelligence artificielle à adopter.

Né le 7 mai 1967
(57 ans)

1^{re} nomination :
26 juin 2019

Échéance du mandat :
AG 2025

Adresse :
73 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Nombre d'actions :
1 600

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Co-Président du Conseil national du numérique

Autres mandats et fonctions en cours

Gérant Laitao EURL (France)
Administrateur de Califrais SA
Administrateur de Crowdsec
Membre de l'institut Montaigne
Administrateur de l'association des voix du nucléaire
Professeur associé à Sciences Po
Membre du Conseil de la Fondation EDF
Administrateur de Wakam Assurances
Administrateur de Marmelade
Membre du Conseil d'Administration de la fondation EDF et de *Learn Assembly*

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Membre du Conseil Stratégique de EY
Membre du Conseil d'Administration de Captaindash (France)
Membre du Conseil d'Administration de Eyeka (France)



BM Investissement, représentée par Madame Nathalie Balla

Membre du Conseil de Surveillance

Biographie

Nathalie Balla a débuté sa carrière, de 1989 à 1992, chez Price Waterhouse Suisse en tant qu'auditeur, période au cours de laquelle elle a réalisé une thèse à l'université de Saint Gall.

En 1992, elle intègre le Groupe Karstadt Quelle, dans l'enseigne Madeleine, dont elle devient Directrice Générale Suisse et Autriche, de 1996 à 1998. Elle rejoint ensuite Quelle Versand (en Suisse) en qualité de Directrice générale, de 1998 à 2001, puis rejoint Quelle et Neckermann AG (en Allemagne) en tant que membre du COMEX en charge du périmètre international de 2001 à 2005.

Depuis fin 2005, elle était Directrice générale de Robert Klingel Europe, numéro 4 de la vente à distance en Allemagne.

Nathalie Balla, est diplômée de l'ESCP-EAP Paris et Docteur en Sciences Économiques et Financières.

Née le 30 novembre
1967 (57 ans)

1^{re} nomination :
22 juin 2021

Échéance du mandat :
AG 2027

Adresse :
Chaussée de
Tournai 52/1 B-7520
Ramegnies Chin
Belgique

Nombre d'actions :
0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Présidente de NewR

Autres mandats

Administratrice de Edenred
Administratrice de Critéo

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Administratrice de DEE Tech
Co-Présidente de La Redoute et Relais Colis
Présidente de l'UPECAD
Vice-Présidente de la Fevad
Membre du Conseil d'Administration de Solocal



Sébastien Breteau
Membre du Conseil de Surveillance

Biographie

Sébastien Breteau est un industriel, investisseur et philanthrope français.

Né le 5 septembre 1971 (53 ans)

Diplômé des Arts et Métiers puis de HEC Paris en 1997, il crée à Hong Kong sa première société, spécialisée dans la conception et l'exportation de produits promotionnels et d'emballages industriels.

1^{re} nomination :
 26 juin 2019

En 2005, il crée QIMA (anciennement AsiaInspection), dont il est aujourd'hui le Président. QIMA est un acteur majeur de la gestion du contrôle qualité, des services de RSE et de la certification à l'échelle mondiale qui emploie 6 000 personnes opérant dans 85 pays (www.qima.com).

Échéance du mandat :
 AG 2025

En 2013, il crée la Breteau Foundation, une organisation à but non lucratif qui vise à offrir les meilleurs outils numériques d'éducation aux 25 000 enfants du programme (www.breteaufoundation.org). En 2019, il fonde RayoVerde et construit la plus grande ferme d'avocats d'Europe en Andalousie. Sébastien est également investisseur actif et a investi dans plusieurs dizaines d'entreprises à travers le monde, encadrant et conseillant de plus jeunes fondateurs.

Adresse :
 c/o QIMA
 100 rue de l'Université
 75007 Paris

Nombre d'actions :
 20 000

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

CEO de Qima

Autres mandats et fonctions en cours

Membre et Président des Conseils d'administration de QIMA, GreenRay et RayoVerde

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %



Philippe Charquet
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité ESG

Biographie

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est *Managing Partner* (2006-2010). Par la suite, Philippe Charquet assure la fonction de Président de Generis Capital Partners SAS (2010-2020). Il est actuellement Gérant de Voltaire SARL.

Né le 8 septembre 1963 (61 ans)

1^{re} nomination :
 30 juin 2011

Échéance du mandat :
 AG 2026

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg – non cotée)

Adresse :
 7 quai Voltaire,
 75007 Paris

Autres mandats et fonctions en cours

Président de Voltaire Energie (France – non cotée)
 Président de Voltaire SAS (France)
 Administrateur de Voltaire Ltd (UK)
 Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg)
 Membre du Conseil de Gérance de idiem SA (Luxembourg)

Nombre d'actions :
 0

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Président de Generis Capital Partners SAS (France)
 Président du Comité de Surveillance de Advestis SAS (France – non cotée)

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %



Cyrille Chevrillon

Membre du Conseil de Surveillance

02

Biographie

Diplômé d'HEC et du CBMP à New York. Après une carrière dans la banque (Banque Morgan à NY et Paris, Salomon Brother à Londres puis à Paris en qualité de Directeur Général de la filiale française) et dans la production cinématographique (Directeur Financier de Gaumont et Directeur de Gaumont Productions), il fonde le Groupe Chevrillon en 1992. Il fut en parallèle, de 2002 à 2010, Directeur Général puis Deputy Chairman du Groupe financier britannique Candover.

Né le 29 mai 1953
(71 ans)

1^{re} nomination :
12 mai 2022

Échéance du mandat :
AG 2025

Adresse :
4-6 rond-point des
Champs-Élysées
Marcel-Dassault,
75008 Paris

Nombre d'actions :
0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 67 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon

Autres mandats et fonctions en cours

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés

Cogérant de la SCI Valerap Immo

Cogérant de la SCI Valerap Servandoni

Gérant de la SCI Valerap Coutures

Gérant de SC Valerap Patrimoine

Cogérant de la SCI Orval

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même Présidente de la SAS Chevrillon & Compagnie

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même Présidente de la SAS CPI Invest

Président de Compagnie Financière Chevrillon, elle-même gérante du groupement forestier Saint Amâtre

Directeur général de Dragon 8

Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même administrateur de la SA Watchfrog

Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même Présidente du comité de suivi de la SAS Alain Milliat

Membre du comité de suivi de la SAS Valpek

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Présidente de la SAS Spiridine

Représentant de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même membre du Comité Stratégique de la SAS Vesper Investissement

Administrateur de la SA CFDP Assurances

Représentant de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même membre du comité de suivi de la SAS Cromaoak

Administrateur de la SAS Drouot Patrimoine

Co-Gérant de la SC Spirale

Co-Gérant de la SC LTH

Co-Gérant de la SC Istarion

Co-Gérant de la SC Arche

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Présidente du comité de suivi de Rhumantilles SAS

Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même membre du Conseil de Surveillance de la SAS Sloclap

Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, Gérante de la SCI Guassess Investissements

Liquidateur de la SCI Guassess Investissements

Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même Présidente de la SAS SIPS

Liquidateur de la SAS SIPS

Administrateur de H&L Distillery INC

Membre du comité de suivi de la SAS La Commune



Iris Langlois-Meurinne

Membre du Conseil de Surveillance

Biographie

Depuis 2009, Iris travaille au sein du Groupe Ralph Lauren, où elle est maintenant « Global Chief Marketing Officer ». Iris dirige à l'échelle mondiale tous les aspects de Marketing, Media, Data Science et Web 3/Metaverse du Groupe Ralph Lauren. Elle fait également partie de leur « Executive leadership team ». Iris a bâti sa carrière marketing dans les biens de consommation, le retail, commerce digital et le luxe, chez Ralph Lauren et précédemment chez L'Oréal (2000-2006) et LVMH (2007-2009). Iris est diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA à l'INSEAD.

Née le 9 juillet 1976
(48 ans)

1^{re} nomination :
27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2026

Adresse :
32 Kildare Terrace
W2 5LX Londres –
Grande Bretagne

Nombre d'actions :
0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Global Chief Marketing Officer de Ralph Lauren

Autres mandats et fonctions en cours

Néant



LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok

Membre du Conseil de Surveillance

Biographie

Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993.

Né le 6 avril 1966
(59 ans)

1^{re} nomination :
27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2026

Adresse :
62 rue Vaneau
75007 Paris

Nombre d'actions :
112 233

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Associé Gérant de Rothschild et Cie

Autres mandats et fonctions en cours

Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV

Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banijay Group

Autres mandats de LIDA SAS

Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC



Domitille Meheut

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit

Biographie

Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, Groupe HSBC comme Directeur d'Investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 Directeur d'Investissement de Phison Capital.

Née le 8 septembre 1973 (51 ans)

1^{er} nomination :
26 juin 2014

Échéance du mandat :
AG 2026

Adresse :
3 rue Bixio
75007 Paris

Nombre d'actions :
0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Directeur d'Investissement de Phison Capital

Autres mandats et fonctions en cours

N/A

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Membre du Conseil d'Administration de Pegasus Entrepreneurs (Pays-Bas, société cotée).



Hélène Molinari

Membre du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité ESG

Biographie

Diplômée de l'École polytechnique Féminine, Hélène Molinari a commencé sa carrière en 1985 chez Cap Gemini en qualité de Consultante en Système d'Information. Elle rejoint en 1987 le Groupe Robeco pour mettre en place les process de marketing direct puis pour développer commercialement l'activité de ventes institutionnelles de produits financiers. En 1991, elle participe à la création d'Axa Asset Managers (future Axa Investment Managers), et prend la Direction de l'équipe Retail avant de devenir, en 2000, Directrice Marketing et e-, puis en 2004, Directrice Communication et Marque au niveau Mondial. En 2005, elle rejoint Laurence Parisot à la tête du Medef, dont elle est nommée Directrice Générale Déléguée puis membre du Conseil Exécutif en 2011.

En 2013, elle rejoint le Comité Stratégique de Be-Bound, start-up numérique spécialisée dans la couverture internet des pays en voie de développement. En parallèle, elle devient dirigeante d'AHM Conseil, spécialisée dans l'organisation d'événements culturels et cofondatrice de la foire d'art contemporain asiatique Asia Now. Administratrice indépendante d'Axa Investment Managers Ldt entre 2005 et 2013, elle entre au Conseil de Surveillance du Groupe Lagardère en 2012 et siège à son Comité Gouvernance Rémunération et RSE, en 2016 elle entre au Conseil d'Administration du Groupe Amundi et devient Présidente de son Comité de Nomination, en 2019 elle entre au Conseil d'Administration d'Albingia. Par ailleurs elle participe depuis 2010 au comité de pilotage de « tout le monde chante contre le cancer » une association qui aide les familles ayant un enfant gravement malade et est membre fondatrice de l'association des femmes d'influence qui depuis 2014 décerne un prix à des femmes qui sont un modèle inspirant par leurs valeurs et leur réussite pour les nouvelles générations. En 2020, elle fonde Sumus une association philanthropique dont l'objectif est de faire naître et grandir un nouveau modèle sociétal en harmonie avec le Vivant.

Née le 1^{er} mars 1963 (62 ans)

1^{er} nomination :
25 juin 2020

Échéance du mandat :
AG 2026

Adresse :
19 bis rue des
poissonniers
92200 Neuilly sur Seine

Nombre d'actions :
0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

Gérante d'AHM Conseil

Autres mandats et fonctions en cours

Présidente fondatrice de l'association Sumus

Cofondatrice de la foire d'art contemporain Asia Now

Membre du Conseil d'Administration et Présidente du Comité de Nomination du Groupe Amundi

Membre du Conseil d'Administration d'Albingia

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

Membre du Conseil de Surveillance et du Comité Gouvernance Rémunération et RSE du Groupe Lagardère

Membre du Comité Stratégique de Be-Bound

Les mandats de Gilles Babinet, Sébastien Breteau et Cyrille Chevrillon viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale. Il sera proposé de les renouveler.

2.2.1.2 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code Middlenext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son groupe, au cours des cinq dernières années ;

ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;

ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

D'une manière générale, les conflits d'intérêts potentiels ou leur absence d'existence sont examinés chaque année.

Sans remettre en cause la qualité de membre indépendant de Lida SAS, les accords suivants ont été portés à la connaissance des membres du Conseil de Surveillance, dans le cadre de la revue annuelle des conflits potentiels d'intérêts :

un accord conclu le 19 février 2021, entre la société GC GFA, (société à responsabilité limitée contrôlée par M. Grégoire Chertok) et M. Grégoire Chertok, GC GFA et M. Grégoire Chertok agissant comme une seule et même partie au titre de l'accord, d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de Peugeot Invest de 101 333 actions IDI représentant 1,40 % du capital et 0,78 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises GC »). Les principales clauses de l'accord sont : (a) Période d'inaliénabilité : GC GFA s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. (b) Cession ordonnée : GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de Bourse, plus

de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de Bourse consécutives précédant la cession. (c) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1^{er} février 2026 et le 1^{er} février 2029 (nouvelles périodes faisant suite à la conclusion le 8 avril 2025 d'un avenant à l'accord initial) et porte sur un tiers des actions acquises GC par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de M. Christian Langlois-Meurinne et porte alors sur l'intégralité des actions acquises GC. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels (ANR) publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 10 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 10 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises GC par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (d) Durée : L'accord est conclu pour une durée de huit ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles ;

le 19 février 2021, un accord a été conclu entre la société Ancelle et Associés, d'une part, et la société IDI, d'autre part. Aux termes de cet accord, Ancelle et Associés s'est engagée à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du Comité Exécutif de l'IDI (dont M. Julien Bentz) le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'engagement de substitution d'Ancelle et Associés porte sur un nombre maximum de 288 000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Une analyse de la qualité de membre indépendant de Domitille Méheut a été menée compte tenu du lien de sa famille au capital d'Ancelle et Associés. Il a été conclu que Domitille Méheut est bien un membre indépendant dans la mesure où (i) elle détient une participation indirecte minoritaire dans Ancelle et Associés, (ii) elle n'exerce pas de mandat au sein d'Ancelle et Associés, (iii) qu'elle n'entretient pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec le Président d'Ancelle et Associés, et (iv) le frère de Domitille Méheut est membre du Conseil de Surveillance d'Ancelle et Associés mais cette société a la forme d'une société par actions simplifiée et son Conseil de Surveillance ne dispose pas de réels pouvoirs.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas), leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit et/ou au Comité ESG ainsi que l'expérience et l'expertise apportées.

Nom, prénom, titre ou fonction	Membre indépendant	Début du 1 ^{er} mandat	Échéance du mandat en cours	Années de présence au Conseil	Comité d'Audit	Comité ESG
Luce Gendry, Senior Adviser de Rothschild et Cie Banque	Oui	30/06/08	AG 2026	16	Présidente	
Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Président d'Allianz France	Oui	28/06/16	AG 2026	8		
Gilles Babinet, Co-Président du Conseil national du numérique	Oui	26/06/19	AG 2025	5		
BM Investissement, représentée par Nathalie Balla, Co-Présidente de NewR	Oui	22/06/21	AG 2027	3		
Sébastien Breteau, CEO de Qima	Oui	26/06/19	AG 2025	5		
Philippe Charquet, Gérant de Voltaire SARL	Non	30/06/11	AG 2026	13	Membre	Membre
Cyrille Chevrillon, Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon	Oui	12/05/22	AG 2025	2		
Iris Langlois-Meurinne, Global Chief Marketing Officer de Ralph Lauren	Non	27/06/17	AG 2026	7		
LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Associé Gérant de Rothschild et Cie	Oui	27/06/17	AG 2026	7		
Domitille Meheut, Directeur d'Investissement de Phison Capital	Oui	26/06/14	AG 2026	10	Membre	
Hélène Molinari, Gérante d'AHM Conseil	Oui	25/06/20	AG 2026	4		Présidente

02

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middenext. Le critère d'indépendance fait l'objet d'un examen annuel.

Compétences et expertises des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-après fait figurer les compétences des membres du Conseil de Surveillance qui sont en lien avec la stratégie de l'IDI.

Membres du Conseil de Surveillance	Expérience des métiers d'investissement, du Private Equity	Expérience des secteurs financiers	Gouvernance/ Leadership	ESG	Digital	Direction Générale d'entreprises
Luce Gendry, Présidente	X	X	X			X
Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Vice-Président		X	X			X
Gilles Babinet	X				X	
BM Investissement, représentée par Nathalie Balla			X		X	X
Sébastien Breteau			X			X
Philippe Charquet	X		X	X		
Cyrille Chevrillon	X	X				X
Iris Langlois-Meurinne			X		X	X
LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok	X	X	X			X
Domitille Meheut	X	X				
Hélène Molinari	X	X	X	X		X

2.2.1.3 LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne ;

Iris Langlois-Meurinne qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document.

Représentation des salariés

À la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce ; il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et du Comité ESG

Conseil de Surveillance

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code Middlednext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour le 15 mars 2022 et peut être consulté sur le site internet de l'IDI.

Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

13 mars 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 23 novembre 2023

Activité au cours de l'exercice 2023

Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Présentation des comptes et de l'ANR
- Compte rendu des travaux du Comité d'Audit

Gouvernance :

- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise
- Présentation gouvernance

Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (14 mai 2024 à 10 h 00)

- Projet de résolutions

Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2024

- Activité depuis le 1^{er} janvier 2024

Questions diverses

- Communiqué de presse

24 septembre 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 13 mars 2024

Activité au cours du 1^{er} semestre 2024

Présentation et arrêté des comptes au 30 juin 2024 et rapport financier semestriel

- Présentation des comptes et de l'ANR
- Compte rendu des travaux du Comité d'Audit

Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2024 et perspectives

Présentation de Exsto par son Président, Monsieur Christophe TORRES

Communiqué de presse

Questions diverses

13 novembre 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 septembre 2024

Activité au 3^e trimestre 2024

Présentation ESG

Communiqué de presse

Calendrier des réunions/Périodes d'abstention

Questions diverses

- Évaluation des travaux du Conseil

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 97 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, la secrétaire générale, qui fait partie du Comité Exécutif et la responsable administrative et financière. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, l'activité de l'IDI et de ses filiales et leur développement et toute question relative à la gouvernance et à la gestion des risques.

Lorsque les membres du Conseil en expriment le souhait, ils peuvent échanger hors la présence du Gérant et/ou des membres du Comex. Cela a été le cas notamment en 2021 à l'occasion de l'opération de rachat des titres IDI détenus par Peugeot Invest.

Les membres du Conseil de Surveillance voient, sur une base annuelle, la politique visant à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance accomplit, une fois par an, une analyse des votes des minoritaires aux assemblées générales des actionnaires et s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'Assemblée Générale suivante, sur ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet. En 2025, les membres du Conseil de Surveillance ont revu les votes négatifs de l'Assemblée Générale Annuelle de mai 2024 qui tenaient, pour la plupart, à la structure statutaire de la rémunération du Gérant et aux recommandations de proxy qui se réfèrent au Code de gouvernance de l'AFEP Medef et non au Code Middenext auquel se réfère la Société.

Plus généralement, chaque année, le Conseil de Surveillance revoit l'ensemble des points de vigilance du Code Middenext et autres éléments de gouvernance du Code Middenext (conflits d'intérêts, *say on pay*, etc.). Le suivi de l'évaluation des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales est dans un premier temps réalisé par la secrétaire générale, qui en réfère ensuite à la Présidente du Conseil de Surveillance. Cette dernière en rend compte au Conseil de Surveillance.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par tous moyens conformes aux statuts et à la loi applicable, et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document d'enregistrement universel, compte rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2024, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009 et se compose de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, de Mme Domitille Méheut et M. Philippe Charquet. Mme Tatiana Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du Comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et/ou de son indépendance, en particulier la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la secrétaire générale, de la directrice administrative et financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

1.1. production et communication de l'information comptable et financière :

- examen de la méthode de détermination de l'ANR,
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- la revue des communiqués financiers ;

1.2 gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- revue des principaux risques et des litiges,

1.3 activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes,

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du *management* du Groupe IDI.

Les membres du comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2024, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 11 mars et le 17 septembre. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Comité ESG

Conformément à la recommandation du Code de gouvernance d'entreprise Middlednext, un comité sur la responsabilité sociale et environnementale a été créé le 15 mars 2022. Il est composé de deux membres : Mme Hélène Molinari Présidente et M. Philippe Charquet. Une charte a été adoptée pour ce Comité le 15 novembre 2022, elle est disponible sur le site internet de l'IDI. La Présidente ne dispose pas de voix prépondérante de telle sorte que les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Réunions du Comité ESG

Au cours de l'exercice 2024, le Comité ESG s'est réuni deux fois :

6 mars 2024

RH

Résultats 2023

Développement des synergies

Bilan carbone – Carbometrix

Reporting annuel – Greenscope

Événement pour fédérer les managers des participations de l'IDI

Suivi des actions ESG des participations de l'IDI

12 novembre 2024

Second bilan ESG de l'IDI

Actions ESG au niveau de l'IDI et de ses participations

Application des critères CSRD aux participations de l'IDI

Rappel des objectifs PRI : principaux chantiers 2024

Suivi des actions ESG des participations de l'IDI

Il n'existe pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ses membres disposent d'informations non encore rendues publiques.

Détention d'actions

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance :

à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et aucun Associé commandité, au cours des cinq dernières années :

- ☐ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- ☐ n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- ☐ n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ou
- ☐ n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;

à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;

à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts existants ou potentiels n'est identifié entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;

à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ;

à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

Formation des membres du Conseil de Surveillance

Un plan de formation triennal a été proposé aux membres du Conseil de Surveillance et du management pour la période 2024-2026.

2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.2.1 PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944 et demeurant 7 quai Voltaire, 75007 Paris
Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte

Sociétés sœurs :

SAS :

Président d'Ancelle et Associés

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rocher Investissement

Représentant permanent de l'IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Financière Bagatelle

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Talis Invest

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de membre du Comité de Surveillance de Culturespaces Holding

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de membre et Président du Comité de Surveillance de Financière des Lumières

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

SCI Alcibiade

Christian Ducruet SARL

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de idiem (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : membre du Comité de Surveillance de Royalement Vôte Éditions, Président du Comité de Surveillance Ateliers de France, membre du Conseil de Surveillance de FCG (anciennement dénommée Orca Développement), représentant permanent de l'IDI en qualité de Vice-Président d'Ateliers de France, représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Newlife Finance, membre du Comité de Surveillance de Freeland, administrateur unique de GIE Matignon 18.

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social d'Ancelle et Associés.

La préparation de la succession du Gérant, Ancelle et Associés, qui détermine la stratégie et la politique du Groupe IDI et la met en œuvre, constitue un enjeu clé en vue d'assurer la pérennité

de la Société, garantissant une continuité organisationnelle et capitalistique dans les situations de succession inopinée ou anticipée.

Un plan de succession, initialement adopté par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 20 avril 2020, est examiné et actualisé annuellement et en dernier lieu le 25 mars 2025.

Celui-ci prévoit notamment qu'il reviendra au Comité Exécutif d'assurer le fonctionnement de la Société en cas d'empêchement du Président du Gérant, dans l'attente de la nomination d'un successeur par la famille Langlois-Meurinne en concertation avec la famille Méheut. Pour ce faire, un système de délégations est mis en place auprès des membres du Comité Exécutif associant, pour les opérations les plus importantes, la Présidence du Conseil de Surveillance et tenant compte à la fois des compétences de ses membres et de la durée de l'empêchement.

2.2.2.2 DÉCLARATION DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a pas été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a pas fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), et n'a pas été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur :

à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;

à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction acceptée par Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'il détient ;

à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel le Christian Langlois-Meurinne a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ;

à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;

à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêts résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de compte courant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document d'enregistrement universel.

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Après avis consultatif du Conseil de Surveillance et en tenant compte des recommandations du Code Middlednext ainsi que des dispositions statutaires, l'Associé commandité a établi une politique de rémunération du Gérant conforme à l'intérêt social de la Société, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie qui vise notamment à faire croître l'ANR et à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, telle que décrite au paragraphe 1.1.5. Pour ce faire, le Conseil de Surveillance a fixé la politique de rémunération du Gérant en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable liés à la mise en œuvre de cette stratégie dans le respect de l'intérêt social puisque la variabilité intègre notamment un pourcentage des capitaux propres consolidés et un pourcentage du bénéfice net annuel consolidé.

La politique de rémunération du Gérant est mise en œuvre par le Conseil de Surveillance. Tant en matière d'avis consultatif sur la politique (détermination, révision et dérogation) que de mise en œuvre de la politique, les avis et décision du Conseil de Surveillance sont rendus et pris hors la présence du Gérant.

Le Conseil de Surveillance a arrêté les éléments de la politique de rémunération s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance en s'assurant que cette politique respecte les principes susvisés. Sa révision et sa mise en œuvre sont réalisées par le Conseil de Surveillance.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. En cas de circonstances exceptionnelles, et sous réserve de respecter les conditions ci-après définies, l'Associé commandité en ce qui concerne le Gérant ou, le Conseil de Surveillance en ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance, pourra déroger à l'application de la politique de rémunération pour autant que cette dérogation soit conforme aux dispositions statutaires, temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société et conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce. L'Associé commandité ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, motivera sa décision afin que la justification retenue soit portée à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

L'Associé commandité ne pourra décider de déroger à la politique de rémunération du Gérant que sur proposition du Conseil de Surveillance dûment étayée.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte.

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

2.3.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 a fixé la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit et du Comité ESG, à la somme annuelle de 146 000 euros valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance ont été fixés par le Conseil de Surveillance et sont les suivants :

- assiduité ;
- appartenance au Comité d'Audit ;
- appartenance au Comité ESG ;
- présidence du Conseil ;
- présidence du Comité d'Audit ;
- présidence du Comité ESG.

Ainsi, sous réserve d'une franchise d'une séance, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une somme supplémentaire au titre de ses fonctions de Président et les membres du Comité d'Audit et du Comité ESG bénéficient également d'une somme additionnelle au titre de leur participation à ces comités, étant précisé que la Présidente du Comité d'Audit et la Présidente du Comité ESG reçoivent un montant supérieur à celui des autres membres.

En cas de nomination, cooptation ou cessation du mandat en cours d'exercice, il sera effectué un *prorata temporis*.

02

2.3.1.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

Les rémunérations versées et attribuées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au titre de l'exercice 2022	Montants versés au titre de l'exercice 2023	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Montants versés au titre de l'exercice 2024
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS				
Mme Luce Gendry, Présidente				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	20 000	20 000	20 000	20 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
ALLIANZ IARD, Vice-Président				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Gilles Babinet				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	6 750	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
BM INVESTISSEMENTS				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Sébastien Breteau				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Philippe Charquet				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	17 000	17 000	17 000	17 000
Autres rémunérations	0	0	0	0

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité

<i>(en euros)</i>	Montants versés au titre de l'exercice 2022	Montants versés au titre de l'exercice 2023	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Montants versés au titre de l'exercice 2024
M. Cyrille Chevillon				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 000	6 750	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
CLARA EURL				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 000	N/A	N/A	N/A
Autres rémunérations	0	N/A	N/A	N/A
M. Aimery Langlois-Meurinne				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	0	N/A	N/A	N/A
Autres rémunérations	0	N/A	N/A	N/A
Mme Iris Langlois-Meurinne				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
LIDA SAS				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Domitille Meheut				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	14 000	14 000	14 000	14 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Hélène Molinari				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	14 000	14 000	14 000	14 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	131 000	123 500	128 000	128 000

Le montant attribué au titre de l'exercice 2023 est de 128 000 euros et le montant versé de 123 500 euros.

Il est précisé que c'est Jacques Richier, représentant de ALLIANZ IARD, qui a perçu le montant relatif à la rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2025 aura à se prononcer sur la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus.

Il n'y a pas d'autres mandataires sociaux personnes physiques que les membres du Conseil de Surveillance.

2.3.2 Rémunération de la Gérance

2.3.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération a été fixée par l'Associé commandité, après avis consultatif du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions statutaires.

En cohérence avec les dispositions statutaires telles qu'appliquées depuis 1988 et parce que cette politique de rémunération est en relation directe avec la stratégie de l'IDI, la rémunération du Gérant est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe est égale à 838 470 euros (5,5 millions de francs français). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice.

La rémunération variable annuelle est fonction de deux critères, l'un en relation avec les capitaux propres consolidés de l'exercice considéré et l'autre en fonction du montant du bénéfice net annuel consolidé avant impôt de l'exercice considéré. Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en ce qu'ils lient directement la rémunération du Gérant à la performance (bénéfice net annuel consolidé avant impôt) et à la pérennité de l'IDI (montant des capitaux propres consolidés). Ainsi la rémunération variable est égale à la somme des éléments suivants :

1 % du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe diminué du dividende distribué aux actionnaires commanditaires et à l'Associé commandité au titre de cet exercice ;

2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts, part du Groupe ;

diminuée de la rémunération fixe. Si le montant de la rémunération variable avant la déduction de la rémunération fixe est inférieur à la rémunération fixe, alors il est considéré que la rémunération variable est égale à zéro.

La rémunération globale du Gérant est toutes taxes comprises.

Le versement de la rémunération du Gérant (fixe et variable) d'une année N, intervient ainsi en N+1, une fois que les comptes consolidés de l'année N ont été approuvés en Assemblée Générale et la rémunération du Gérant en découlant également.

Le Gérant étant une personne morale, la rémunération fixe est proportionnellement faible par rapport à la rémunération variable annuelle afin de rémunérer le Gérant au maximum en fonction des performances de l'IDI. Il a été décidé de ne pas plafonner le montant de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, les critères sont revus par le Conseil de Surveillance sur la base des comptes consolidés présentés annuellement au Conseil de Surveillance et ils sont définitivement acquis lors du vote de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes consolidés et sur la rémunération des dirigeants.

La Gérance étant une société, elle ne bénéficie par nature, d'aucun des engagements suivants : indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, retraite à prestations ou cotisations définies ou autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

De même, la Gérance ne bénéficie d'aucun avantage de quelque nature que ce soit et il n'y a pas d'autres éléments de rémunération attribuable à raison du mandat.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 22-10-34, le versement de la rémunération du Gérant au titre de chaque exercice est effectué à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

2.3.2.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

Présentation historique des rémunérations versées et attribuées

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES AU GÉRANT (EN MILLIERS D'EUROS)

Say on pay ex-post

L'Assemblée Générale du 13 mai 2025 aura à se prononcer sur la rémunération du Gérant au titre de l'exercice 2024 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous.

<i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé
2021 : Rémunération totale (I + II)		9 135
<i>Rémunération fixe</i> (versée en janvier 2022) (I)		1 703
<i>Rémunération variable</i> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2021 (versée en 2022)		5 924
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2021 (versée en 2022)		3 211
(iii) Rémunération fixe		< 1 703 >
2022 : Rémunération totale (I + II)		8 442
<i>Rémunération fixe</i> (versée en 2023) (I)		1 737
<i>Rémunération variable</i> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2022 (versée en 2023)		6 532
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2022 (versée en 2023)		1 910
(iii) Rémunération fixe		< 1 737 >
2023 : Rémunération totale (I + II)		8 600
<i>Rémunération fixe</i> (versée en 2024) (I)		1 819
<i>Rémunération variable</i> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2023 (versée en 2024)		6 948
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2023 (versée en 2024)		1 652
(iii) Rémunération fixe		< 1 819 >
2024 : Rémunération totale (I + II)		7 386
<i>Rémunération fixe</i> (versée en 2025) (I)		1 861
<i>Rémunération variable</i> (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2024 (versée en 2025)		6 731
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2024 (versée en 2025)		655
(iii) Rémunération fixe		< 1 861 >

ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT (DOUZIÈME RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2025)

<i>Rémunération du Gérant (en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024
Rémunération variable 2023	6 781	
Rémunération fixe 2024	-	1 861
Rémunération variable 2024	-	5 525
Total	6 781	7 386

Say on pay ex-ante

En application des dispositions de l'article L. 22-10-34, la rémunération du Gérant est désormais déterminée conformément à une politique de rémunération dont les éléments sont établis par l'Associé commandité après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Cette politique, décrite au paragraphe 2.3.2.1 du présent document, fera l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

AUTRES ÉLÉMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 25-10-9 DU CODE DE COMMERCE

À titre préliminaire, il est précisé que l'IDI ne comporte que dix-sept salariés, dont une partie de l'équipe d'investissement. De ce fait, les données relatives à la rémunération moyenne ou médiane des salariés ou leur évolution peuvent être fortement impactées d'une année sur l'autre en cas d'arrivée ou de départ d'une ou d'un salarié avec une forte expérience, et corollairement la rémunération qui y est associée. La lecture des tableaux qui suivent doit prendre en considération cette hypothèse.

02

Ratio entre le niveau de rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance et du Gérant et la rémunération des salariés de la Société sur une base équivalent temps plein :		Président du Conseil	Gérant*
Exercice 2020	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,11	36,64
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,18	57,89
Exercice 2021	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,11	54,35
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	81,14
Exercice 2022	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,12	49,66
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	65,71
Exercice 2023	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,09	39,54
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,10	44,08
Exercice 2024	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,09	32,41
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,12	45,21

	Évolution annuelle de la rémunération de la Présidente du Conseil (N/N-1)	Évolution annuelle de la rémunération du Gérant (N/N-1)	Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société (N/N-1)	Évolution annuelle des performances de la Société (N/N-1)		Évolution annuelle des ratios d'équité (N/N-1)			
				ANR par action (€)	Pourcentage	Ratio/rémunération moyenne des salariés de la Société		Ratio/rémunération médiane des salariés de la Société	
						Présidente du Conseil	Gérant	Présidente du Conseil	Gérant
Exercice 2020	0	0,84%	2,69 %	67,19	6,11 %	-2,62 %	-1,80 %	-9,53 %	-8,77%
Exercice 2021	0	57,80%	6,39 %	82,25	28,21 %	-6,00 %	48,32 %	-11,18%	40,16%
Exercice 2022	11%	-7,59%	1,13%	89,45	12,01 %	9,87%	-8,62 %	-2,63%	-19,02%
Exercice 2023	0	3,11 %	29,51%	96,86	11,39 %	-22,79%	-20,39%	-34,93%	-32,91%
Exercice 2024	0	-15,14 %	3,54%	91.52	2,42 %	-3,42%	-18,04%	20,86%	2,56%

ADHÉSION AUX RECOMMANDATIONS DU CODE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

* Dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel, les ratios ont été calculés en prenant en compte la rémunération du président du Conseil de Surveillance et du Gérant. Prenant en considération une position de l'AFEP - MEDEF, le tableau a été refait en totalité avec la rémunération du Gérant personne morale telle que décrite au 2.3.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités

selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 825 065 euros à compter du 1^{er} janvier 2024. Sous réserve de l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le dividende dû à l'Associé commandité sera égal à 1 825 065 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES VERSÉS À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (EN EUROS)

Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 €		
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 €		
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 €		

2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Aucune convention n'a été conclue par l'IDI ou les sociétés qu'elle contrôle avec l'un de ses mandataires sociaux ou actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote autres que celles conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce et qui sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit dans sa séance du 15 avril 2020 et le Conseil de Surveillance lors de la séance du 20 avril 2020 ont approuvé la procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et la mise en œuvre de cette procédure. En 2024, une convention de cette nature a été conclue.

Lors de ses travaux, le Conseil de Surveillance n'a eu connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre la Société, un membre du Conseil de Surveillance ou le Gérant.

2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

02

Au 31 décembre 2024, la proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 45 % conforme aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut, en pratique, pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire. En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce), nous vous précisons les points suivants :

la structure du capital ainsi que les participations, directes ou indirectes, connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 6.3 ;

il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions ordinaires ;

à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires autres que ceux mentionnés dans le présent document d'enregistrement universel ;

il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;

il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;

l'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant sont de la compétence exclusive de l'Associé commandité ;

en matière de pouvoirs de la Gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital ;

les pouvoirs du Gérant en matière de rachat d'actions sont décrits au paragraphe 6.4 ;

la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

il n'existe pas d'accords qui ont un impact significatif conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;

il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions du Gérant ;

la Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital (paragraphe 21.1.7 du Règlement européen).

2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital) : N/A

2.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

2.9.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de l'IDI visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2024, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

idiCo étant une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, elle dispose de son propre dispositif de contrôle interne et la déontologie impose à IDI de ne pas revoir ce dispositif.

Idiem étant un AIFM supervisé par le CSSF dispose également de son propre dispositif de contrôle interne.

En conséquence, les procédures de contrôle interne d'idiCo et d'idiem ne sont pas décrites dans le présent rapport.

2.9.1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.9.1.1.1 Recueils des procédures de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de France Invest, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de France Invest et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest.

2.9.1.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement dans le mid-cap en France, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 2.9.1.2 ci-après.

Les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI ou Financière Bagatelle, filiale de l'IDI détenue à 100%. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financiers, juridiques et fiscaux par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques, ESG ou autres) sont également effectuées.

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais aussi sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

2.9.1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

idiCo et idiem disposant de leurs propres procédures, ne sont décrites ci-après que les procédures applicables aux autres entités du Groupe IDI (IDI et Financière Bagatelle).

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par la Direction Administrative et Financière (DAF). La DAF établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe. Dans le domaine informatique, le Groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées.

La comptabilité titres de l'IDI est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ; et
- des autres produits et charges liés aux participations dans des entreprises non cotées.

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'IPEVC (*International Private Equity and Venture Capital*), et en conséquence une méthode multicritère pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne idiem, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2024, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par l'équipe d'investissement puis évoquée et contrôlée par la DAF et le Gérant. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les participations dans des entreprises non cotées sont évaluées conformément aux modalités d'évaluation définies par l'IPEVC et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital-investissement.

La DAF a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

2.9.1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mmes Gendry et Méheut et M. Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. à chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la secrétaire générale, de la Responsable Administrative et Financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

1.1 Production et communication de l'information comptable et financière :

- ▣ examen de la méthode de détermination de l'ANR,
- ▣ l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- ▣ les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- ▣ les provisions sur titres de participations,
- ▣ les engagements hors bilan,
- ▣ la revue des communiqués financiers,

1.2 gestion des risques et contrôle interne :

- ▣ revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- ▣ revue des principaux risques et des litiges,

1.3 activité du Comité d'Audit :

- ▣ autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes,

2. d'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

2.9.2 Risques

Les travaux portant sur l'identification des facteurs de risques, leur impact sur la Société, la probabilité d'occurrence et les mesures de gestion de ces risques tels que décrits plus loin ont été réalisés sur la base des performances et de la situation de la Société au 31 décembre 2024. Ces travaux ont été approuvés par le Comité d'Audit du 15 avril 2020 et par le Conseil de Surveillance du 20 avril 2020 et ont été révisés par le Conseil de Surveillance du 15 mars 2022 et par celui du 22 mars 2023. La Société considère qu'il n'y a pas, à la date du dépôt du présent document, d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous.

Les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Ils ont été sélectionnés au regard de leur caractère spécifique et significatif pour l'IDI et ses participations. Dans chaque catégorie, les risques les plus significatifs sont présentés en premier. Le tableau ci-dessous présente le niveau de risque et la tendance estimés pour chacun des risques identifiés par la Société. La probabilité d'occurrence prend en compte les facteurs liés au marché et à l'environnement actuel de la Société. Le niveau de risque est évalué en pondérant l'impact par la probabilité d'occurrence. La tendance indique l'évolution attendue à horizon 1 an. Enfin, les facteurs de risques sont évalués en tenant compte de l'incidence des éventuelles mesures de gestion.

Nature du risque	Impact net	Probabilité d'occurrence	Niveau de risque (impact net/probabilité)	Tendance
RISQUES OPÉRATIONNELS				
Contre-performance des sociétés du portefeuille	Modéré	Possible	Modéré	Stable
Absence de liquidité des participations (désinvestissements)	Modéré	Modéré	Modéré	Stable
Capacité à investir	Modéré	Possible	Modéré	Stable
RISQUES DE MARCHÉ				
Forte baisse des multiples entraînant une chute des valorisations	Modéré	Possible	Modéré	Stable
RISQUES FINANCIERS				
Excès de cash	Significatif	Possible	Significatif	Stable
Augmentation des taux d'intérêt	Significatif	Possible	Modéré	Stable
RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS				
Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI	Modéré	Possible	Modéré	Stable

Sont décrits ci-dessous précisément les risques présentés dans le tableau ainsi que, pour chacun d'entre eux, les mesures de gestion mises en place.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Contre-performance des sociétés du portefeuille

Une forte dégradation de la situation de plusieurs sociétés détenues au sein du portefeuille, se matérialisant par des performances réelles bien inférieures à celles du *business plan*, pourrait avoir un impact significatif : en effet, étant donné que la plupart des acquisitions sont réalisées sous forme de LBO, les sociétés ne seraient plus en mesure de servir la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine, conduisant à une dépréciation significative de l'investissement, voire une perte totale. Cela pourrait également se traduire par un profit warning, avec un impact significatif sur le cours de Bourse d'IDI.

Mesures de gestion du risque

L'impact de la contre-performance d'une (de certaines) société(s) est néanmoins atténué par la diversification du portefeuille de l'IDI (une quinzaine de sociétés) et par le poids bien réparti dans chacune des participations dans l'ANR. Par ailleurs, la probabilité que ce risque se matérialise est atténuée par la connaissance approfondie qu'ont les équipes d'investissement des sociétés du portefeuille ainsi que par les due diligences menées avant l'investissement sur chacune des sociétés ciblées. Enfin, le ticket d'investissement s'inscrit dans une fourchette raisonnable (25 à 70 millions d'euros) par rapport à l'ANR (696,1 millions d'euros).

Absence de liquidité des participations (désinvestissements)

L'IDI investit sur ses fonds propres et la trésorerie pour investir dépend principalement de sa capacité à récupérer, d'une part, les capitaux investis et, d'autre part, les éventuelles plus-values résultant de la cession totale ou partielle des participations que la Société détient. Il ne peut être garanti que les sociétés dans lesquelles l'IDI a ou aura investi pourront faire l'objet d'une cession. En cas de difficulté à céder ses investissements, tant en termes de délai que de conditions de prix, l'IDI pourrait être empêchée de mener à bien sa stratégie d'investissement et donc voir sa performance obérée. À terme, une diminution de la performance pourrait conduire les potentiels investisseurs à se désintéresser du titre IDI, avec un impact potentiel sur l'évolution de son cours de Bourse.

Mesures de gestion du risque

Pour chacun des investissements potentiels étudiés, les équipes d'investissement intègrent dans leur processus l'analyse des scénarios de sortie, ce qui minimise le risque d'absence de liquidité. La diversification sectorielle et géographique du portefeuille de l'IDI, ainsi que son exposition à différents millésimes d'acquisition, minimise également le risque d'absence de liquidité. Enfin, pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Capacité à investir

La performance de l'IDI dépend principalement de sa capacité à identifier, sélectionner, acquérir et céder des participations en générant des plus-values significatives. Or, il existe un nombre croissant d'acteurs dans le *private equity*, et ce, en particulier sur les opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, pour lesquelles la concurrence est de plus en plus forte. Ces acteurs ont pour certains

une capacité financière supérieure à celle de l'IDI, leur permettant d'intervenir parfois pour les plus grosses opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, avec un avantage concurrentiel. D'autres peuvent avoir des exigences de retour sur investissement moins élevées que celles de l'IDI, ce qui leur permet d'offrir aux vendeurs un prix supérieur pour le même investissement. Enfin, l'IDI est parfois plus exigeante sur les aspects de pactes d'actionnaires ou de gouvernance par rapport à ses concurrents, ce qui peut également conduire l'IDI à des pertes d'opportunités d'investissement. Si l'IDI se voyait durablement écarté par les vendeurs au profit de leurs concurrents, cela impacterait à terme la performance de l'IDI.

Mesures de gestion du risque

La qualité, la taille des équipes ainsi que la notoriété de l'IDI représentent des avantages compétitifs significatifs. Par ailleurs, l'IDI poursuit une double stratégie d'investissement : investissements directs et build up et essaye de se positionner également sur des deals primaires, non intermédiés permettant d'éviter un processus d'enchères trop disputées.

RISQUES DE MARCHÉ

Le retour à la stabilité des multiples en 2024

Les valorisations des sociétés du portefeuille de l'IDI sont en partie déterminées en fonction des multiples des sociétés cotées et des multiples des transactions privées récentes (indice Argos). Après plusieurs années de hausse continue, les multiples observés ont atteint un plus haut historique. Cependant, une baisse a été amorcée en 2022, avant de se stabiliser en 2024.

Une nouvelle dégradation des multiples pourrait nuire à la valorisation des actifs du portefeuille de l'IDI, impactant ainsi l'attractivité du titre en Bourse. À long terme, la performance de l'IDI pourrait être obérée par des plus-values plus contenues lors des cessions de ses participations.

Mesures de gestion du risque

Les scénarios de création de valeur réalisés par les équipes d'investissement n'intègrent pas en général de hausse des multiples mais se basent principalement sur l'amélioration de la performance intrinsèque des sociétés acquises. Par ailleurs, si les multiples fournissent bien un élément de calcul de la juste valeur à une date donnée, la valeur de sortie des investissements repose sur des négociations de gré à gré, où la position stratégique des sociétés ou leur capacité à générer du cash-flow prend le pas sur les comparables, surtout dans le cas de l'IDI qui peut choisir le moment de la cession de ses participations et n'est pas soumise à des contraintes de durée de détention.

RISQUES FINANCIERS

Augmentation des taux d'intérêt

La majeure partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remonteront de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif. L'impact d'une hausse des taux d'intérêt serait très modéré sur les performances. Au niveau de l'IDI, elle se traduirait par un renchérissement du coût des lignes de crédit.

Mesures de gestion du risque

Les ratios d'endettement (dette globale/Ebitda LTM) sont très surveillés par les équipes d'investissement et maintenus à des niveaux prudents (cf. chiffres clés présentés pages 19 à 21 du présent document). Une partie significative des financements mis en place dans les sociétés holding (LBO) sont *bullet* (remboursement du capital au moment de la cession), ce qui allège considérablement le service de la dette pendant la phase de détention. Il est également important de noter que chacune des opérations de LBO étant indépendante des autres, les difficultés éventuelles rencontrées sur l'une n'ont aucun impact sur les autres. L'IDI ne recourt pas à l'endettement pour financer ses acquisitions. La Société dispose de crédits renouvelables qui peuvent être utilisés afin de faire face aux décalages de trésorerie entre les encaissements (cessions de participations) et les décaissements (acquisitions de participations). Ces crédits ont été consentis avec des niveaux de marges de l'ordre de 1,15 au-delà de l'EURIBOR 1, 6 ou 12 mois.

Excès de trésorerie

Suite à la réalisation de plusieurs cessions dans de très bonnes conditions, l'IDI pourrait se retrouver en situation de recevoir de très importantes remontées de cash qui pourraient l'amener à disposer d'un montant de trésorerie significatif. Au 31 décembre 2024, la trésorerie de l'IDI augmentée des actifs liquides s'élevait à 253 millions d'euros, soit 35 % de l'ANR 2024 contre 382 millions d'euros au 31 décembre 2023, représentant 51 % de l'ANR 2023. La maximisation de la performance de la Société passe par un niveau d'investissement le plus élevé possible. Par conséquent, si une proportion significative de son actif net devait être constituée de liquidité, cela diluerait sa performance. Étant donné que la performance de la Société dépend notamment de sa capacité à avoir le niveau de capitaux investis le plus élevé possible, elle pourrait être diluée par un montant de liquidité excessif détenu au sein des actifs.

Mesures de gestion du risque

L'IDI a toujours fait en sorte que sa trésorerie soit placée dans les meilleures conditions. En fonction des prévisions établies pour le

court et le moyen terme, cette dernière est placée sur différents supports de manière à optimiser les retours.

RISQUES LIÉS AUX HOMMES ET FEMMES CLÉS**Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI**

La performance de l'IDI dépend en grande partie de la capacité des personnes clés des équipes de direction et d'investissement de l'IDI à identifier et sélectionner les sociétés cibles en amont, à mener avec succès des acquisitions et à négocier des sorties dans les meilleures conditions possible. L'expérience, la connaissance du marché et l'expertise sectorielle de ces personnes clés sont un atout majeur dans la réussite des opérations menées par l'IDI. Le départ, l'indisponibilité prolongée ou le décès de l'un d'entre eux pourrait donc avoir un effet défavorable sur l'activité et l'organisation de l'IDI.

Cela pourrait également être le cas si le Président du Gérant cessait d'exercer ses fonctions.

Mesures de gestion du risque

La structure de l'équipe d'investissement tant en termes d'expérience que de taille limite les risques de perturbations liées à des départs éventuels. Par ailleurs, le caractère collégial des décisions d'investissement, de suivi des participations et de désinvestissement tend à limiter ce risque. Enfin, l'IDI fait de l'alignement des intérêts entre l'actionnaire, les équipes et le management de l'IDI, un facteur clé de la continuité des équipes dirigeantes et de la création de valeur, ceci notamment au travers de mécanisme de co-investissement sur les investissements et de deux plans d'actions gratuites votés en 2016 et plus récemment en 2023.

Concernant le Gérant, un plan de succession a été élaboré et fait l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance sur une base annuelle (voir sa description page 55).

RAPPORT DE GESTION

03

3.1	LES COMPTES CONSOLIDÉS	70	3.8	SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	79
3.1.1	Principales données consolidées	70		Contrats d'intéressement et de participation	79
3.1.2	Commentaires	70		Bons de souscription d'actions	79
3.2	LES COMPTES SOCIAUX	72		Actions gratuites	79
3.3	ACTIF NET RÉÉVALUÉ	73		Options d'achat d'actions	80
	Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)	73		Options de souscription d'actions	80
	Évaluation des parts de l'Associé commandité	73		Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe	80
3.4	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 ET FIXATION DU DIVIDENDE	77		Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	80
3.5	PERSPECTIVES FINANCIÈRES	78	3.9	DIFFÉRENDS ET LITIGES	81
3.6	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS	78	3.10	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	81
3.7	PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	78	3.11	CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI	81
	État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants	78	3.12	UNE VISION RESPONSABLE DE L'INVESTISSEMENT, EN COHÉRENCE AVEC NOTRE ADN	82
	Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI	79	3.13	AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION	86
	Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance	79		Fiscalité	86
				Lien Nation-armées	86
				Ressources incorporées essentielles de l'IDI et création de valeur	86

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1.1 Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2023	2024
Résultat opérationnel	71 296	16 843
Résultat avant impôt	70 406	18 839
Charge d'impôt (produit)	495	861
RÉSULTAT NET	70 901	19 700
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	70 812	19 584
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION PART GROUPE (EN EUROS)	10,11	2,75
Goodwill	5 119	5 119
Immobilisations corporelles / incorporelles	2 053	1 959
Immobilisations corporelles (contrats de location – IFRS 16)	13 401	12 182
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	520 035	617 195
Impôts différés actif et autres actifs non courants	1 514	1 804
Stocks et Créances	5 166	9 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	318 318	143 165
TOTAL ACTIF / PASSIF	865 606	791 264
Capitaux propres part Groupe	732 410	696 084
Intérêts minoritaires	963	1 869
Provisions pour risques et charges	665	570
Dettes financières	92 425	58 074
Autres dettes et passifs	39 143	34 669

3.1.2 Commentaires

NORMES IFRS

Depuis 2005, conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS. La norme IFRS 10 prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2024, seule la filiale idiCo fait l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

Conformément aux normes IFRS 10 et IFRS 9, le reste du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat.

BILAN

a) À l'actif

Fin 2024, les actifs financiers valorisés à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 617,2 millions d'euros incluant 21,6 millions d'euros d'actions et parts souscrites et non encore libérées.

L'augmentation entre 2024 et 2023 de 97,2 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

139,9 millions d'euros d'acquisitions dont 32,7 millions correspondants au *private equity* Europe et 73,2 millions pour les autres actifs liquides plus 27,8 millions d'euros de variations de valorisation des actifs à leur juste valeur par le résultat ;

des cessions et remboursements à hauteur de 70,5 millions d'euros dont 3,2 millions qui concernent le *private equity* Europe et 30,6 millions pour les autres actifs liquides.

Les autres actifs et la trésorerie totalisent 174 millions d'euros incluant :

7,1 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont 5,1 millions d'euros relatifs au goodwill associé à idiCo ;

12 millions d'euros d'immobilisations corporelles liées aux contrats de location et en particulier le bail ;

1,8 million d'euros d'autres actifs, non courants ;

9,8 millions d'euros de créances courantes ;

31,2 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) ;

112,0 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif

Au 31 décembre 2024, le passif comprend les capitaux propres qui s'élèvent à 696,1 millions d'euros, des provisions pour risques et charges à hauteur de 0,6 million d'euros, et 82,1 millions d'euros de dettes décomposés entre dette financière, dette d'exploitation et autres passifs.

Les dettes financières, qui s'élèvent à 58,1 millions d'euros, sont constituées principalement d'un compte courant intragroupe avec Financière Bagatelle (filiale détenue à 100 % et consolidée à la juste valeur). Parmi les autres passifs figurent des engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds *private equity* pour 21,6 millions d'euros et un passif d'impôt différé de 0,3 million d'euros.

RÉSULTAT

L'exercice 2024 se solde par un résultat net consolidé de 19,6 millions d'euros pour le Groupe.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 16,8 millions d'euros dont :

35,0 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;

- 18,2 millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

27,8 millions d'euros de variation de valorisation des actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;

7,3 millions d'euros de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 6,4 millions d'euros d'intérêts et 0,9 million d'euros de dividendes.

Le résultat financier s'élève à 2,0 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et des impôts différés est positif de 0,9 million d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

La situation nette part du Groupe est passée de 732,4 millions d'euros fin 2023 à 696,1 millions d'euros fin 2024, soit une diminution de 36,3 millions d'euros. Les principaux impacts sur les capitaux propres sont le résultat de l'exercice (+ 19,6 millions d'euros) et les dividendes versés en 2024 (- 55,8 millions d'euros).

FINANCEMENT

La trésorerie et équivalents trésorerie du Groupe passe de 318,3 millions d'euros à fin 2023 à 143,5 millions d'euros fin 2024. Cette variation de 174,8 millions d'euros résulte notamment de :

des flux nets des investissements de 68,6 millions dont notamment :

- des décaissements de 139,9 millions d'euros pour les acquisitions dont :

- 32,7 millions d'euros pour le PE Europe,

- 33,7 million d'euros pour le PE Emergents,

- 73,2 millions d'euros pour les autres actifs liquides,

- des autres acquisitions et cessions de 70,5 millions d'euros dont :

- 3,2 million d'euros pour le PE Europe,

- 36,7 million d'euros pour le PE Emergents,

- 30,6 millions d'euros pour les autres actifs liquides,

- des encaissements de 0,8 million d'euros d'intérêts et dividendes encaissés ;

des sorties de trésorerie générées par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit - 24,6 millions d'euros, cette augmentation résulte notamment de la consolidation sur un exercice complet d'idiCo qui, de surcroît, a vu ses effectifs augmenter sur la période ;

des mouvements liés aux activités de financement pour un total de - 81,7 millions d'euros, composés principalement ;

de la distribution de dividendes pour 55,8 millions d'euros ;

de la cession d'actions d'autocontrôle pour un total de 1,0 million d'euros.

Outre la trésorerie disponible, l'IDI bénéficie d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros non utilisée et de deux lignes de crédit totalisant 46 millions d'euros tirées à hauteur de 16 millions d'euros.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Les montants dus par l'IDI à ses fournisseurs s'établissent à 9,1 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros fin 2023. Comme en 2023, il n'existe aucune facture échue au terme de l'exercice. Les délais de règlement des factures sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008, dite loi LME.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX

a) À l'actif

Fin 2024, les immobilisations corporelles sont de 1,9 millions d'euros. Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent à 332,9 millions d'euros nets. La trésorerie s'élève à 141,5 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres). À cela s'ajoutent 1,1 millions d'euros de créances.

b) Au passif

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 427,3 millions d'euros fin 2024, contre 473,4 millions d'euros fin 2023. Cette diminution de 46,1 millions d'euros correspond notamment au résultat de l'exercice 2024 (- 11,8 millions d'euros) et au dividende 2023 et acompte 2024 versés aux actionnaires de l'IDI, soit 55,8 millions d'euros.

La provision pour risques s'élève à 0,5 million d'euros fin 2024 tout comme fin 2023. Quant aux dettes, elles s'établissent à 89,6 millions d'euros, dont :

16,0 millions d'euros de dettes bancaires auprès de la Banque Palatine ;

43,3 millions d'euros de dettes financières correspondant aux dettes financières intragroupe auprès de Financière Bagatelle (filiale détenue à 100 % et consolidée à la juste valeur) ;

8,3 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.) ;

21,6 millions d'euros de titres restant à libérer.

RÉSULTAT

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille de l'IDI et de ses performances. Contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les variations de plus-values latentes. L'exercice 2024 se solde par une perte de 12 millions d'euros. Elle provient :

du résultat d'exploitation de - 17,2 millions d'euros (contre - 25,2 millions en 2023) ;

du résultat financier de 9,1 millions d'euros ;

du résultat exceptionnel de - 4,7 millions d'euros (contre 262,3 millions en 2023 résultants notamment de la cession de Flex Composite Group dans d'excellentes conditions) ;

et de l'impôt sur les bénéfices qui, après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration, est un produit de 0,8 million d'euros (contre une charge 0,5 million d'euros en 2023).

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les lignes directrices d'évaluation de l'IPEV. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

a) Titres non cotés

À la date d'acquisition, les titres sont comptabilisés au bilan pour le montant de leur juste valeur, qui correspond au prix d'achat.

Ultérieurement, une analyse « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite pour déterminer la juste valeur des actifs. L'IDI tient compte, le cas échéant, de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

03

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT DETROYAT ASSOCIÉS – DÉCEMBRE 2024

Philippe Leroy, Président, 121 avenue de Malakoff, 75016 Paris

Détroyat Associés est une société indépendante qui a une expérience de près de 40 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Contexte

Les statuts de l'IDI (ci-après le « Groupe » ou la « Société ») prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 €). Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les 12 derniers mois (ci-après le « TMO »). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI (ci-après le « RCAI ») si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour sept exercices : 2000, 2010, 2016, 2017, 2021, 2022 et 2023. Au titre de 2024, le dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO s'établirait à 1 823 291 €. La valeur des parts de l'Associé commandité est l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI (ci-après l'« ANR »). Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende précipitaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite. C'est dans ce contexte que vous nous avez contactés aux fins d'obtenir une opinion indépendante sur la valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2024. Pour rappel, cette

valeur s'élevait à fin décembre 2023 à 41,6 M€. En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents de Détroyat Associés, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution historique de la valeur liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé commandité, via la valeur financière de ses dividendes précipitaires prospectifs.

Indépendance

Détroyat Associés et ses salariés :

N'entretiennent pas de liens juridiques ou en capital avec la Société susceptibles d'affecter leur indépendance ;

N'ont procédé à aucune évaluation de la Société au cours des dix-huit derniers mois, susceptible d'affecter son indépendance ;

N'ont pas conseillé la Société, ou toute personne que la Société contrôle au titre de l'article L. 233-3 du Code de commerce, au cours des dix-huit derniers mois ;

Ne détiennent aucun intérêt financier ou créance ou une dette sur la Société susceptibles d'affecter leur indépendance ;

Ne se sont vu confier aucune mission – autre que celle faisant l'objet de la présente Mission – par la Société pour les mois à venir, susceptible d'affecter son indépendance et l'objectivité de son jugement lors de l'exercice de la présente Mission. En conséquence, Détroyat Associés remplit les critères d'indépendance requis pour effectuer cette Mission et confirme ne pas avoir de conflits d'intérêt et être indépendant.

Limitations de la Mission

Les informations, utilisées pour la réalisation de nos travaux, ont soit été fournies par l'IDI, soit étaient publiques. Détroyat Associés n'a effectué aucune revue physique et aucune évaluation indépendante des immobilisations, de l'actif ou du passif de l'IDI et de ses filiales et participations. Détroyat Associés n'a effectué aucune revue indépendante des litiges en cours ou potentiels, des recours, réclamations ou autres responsabilités potentielles dont la Société pourrait faire l'objet. De manière générale, ont été Détroyat Associés 121 avenue de Malakoff, 75016 Paris Tél : + 33 (0)1 88 24 52 43 4 tenues pour acquises, sans vérification indépendante, l'exactitude des données, documents ou informations qui ont été communiqués ou auxquels Détroyat Associés a eu accès sans que Détroyat Associés puisse encourir une quelconque responsabilité du fait de ces données, documents et informations. Détroyat Associés ne peut garantir l'exactitude des prévisions, estimations et informations fournies.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende précapitaire revenant à l'Associé commandité. Cette dilution se mesure en réintégrant les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité et par les actionnaires commanditaires à la valeur de l'ANR à fin décembre 2024. Sur la base des apports historiques des actionnaires au capital de l'IDI depuis 2000 et des dividendes perçus par l'Associé commandité et les actionnaires commanditaires à date, le taux de rendement interne (« TRI ») ressort à 9,63 % à fin décembre 2024. En capitalisant les dividendes perçus depuis 2000 à ce TRI de 9,63 %, la valeur capitalisée à fin décembre 2024 des dividendes perçus par l'Associé commandité s'établit à 123,2 M€ et les dividendes perçus

par les actionnaires commanditaires s'établissent à 810,0 M€. Compte tenu d'un ANR de 694,3 M€ à fin décembre 2024 après déduction du dividende qui sera versé à l'Associé commandité au titre de l'année 2024, les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité représentent 7,7 % de la valeur globale, soit une valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit à 53,3 M€ (cf. Annexe 1).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur actualisée. Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur actualisée de ses dividendes prospectifs. Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes prospectifs dont la valeur repose sur le taux d'indexation du dividende minimal et sur l'évolution de l'ANR, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé commandité.

Estimation du taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital-investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prospectifs, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI. Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® de Détroyat Associés. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et la liquidité en Bourse de l'action de la Société. A fin décembre 2024, compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du second semestre 2024 des paramètres de marché issus du modèle Trival®, le coût des fonds propres de l'IDI s'établit à 8,05 % et se décompose de la manière suivante :

TABLEAU 1 : COÛT DES FONDS PROPRES D'IDI AU 31 DÉCEMBRE 2024

		Coût des fonds propres	
		Moyenne 6M	Paramètres spécifiques IDI
Coût du capital après impôts	Coût des fonds propres - Marché	7,51 %	7,51 %
	Impact du risque d'IDI	5,57 % x (1,03 - 1)	0,15 %
	Impact de l'illiquidité d'IDI	0,54 % x (1,74 - 1)	0,40 %
	Coût des fonds propres d'IDI		8,05 %

Source : Détroyat Associés

Le coût des fonds propres de l'IDI de 8,05 % se compare à une rentabilité exigée de l'ensemble du marché actions de la zone euro de 7,51 %. Il est en baisse de - 105 points de base par rapport à son niveau à fin décembre 2023 (9,10 %), du fait de la hausse des indices boursiers. Le coût des fonds propres de l'IDI, qui correspond à la rentabilité exigée par les actionnaires commanditaires compte tenu des caractéristiques de risque et de liquidité de l'action IDI, est

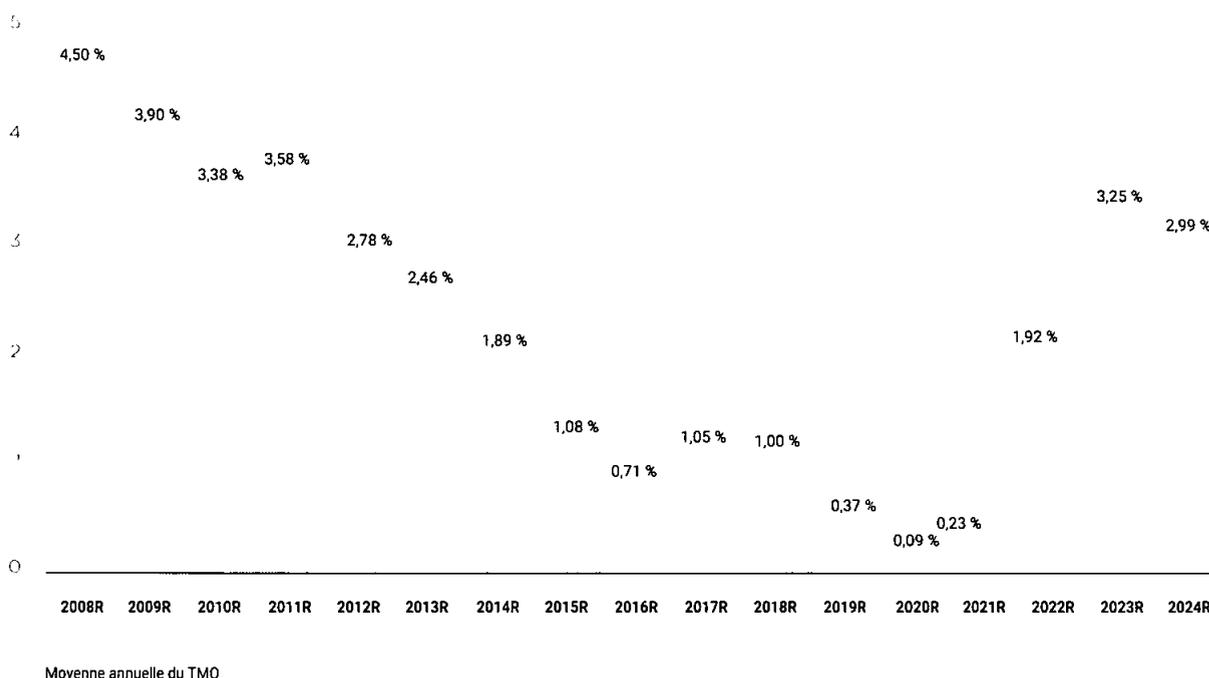
assimilable à la variation exigée de l'ANR du Groupe. Afin de tenir compte de l'absence de liquidité des droits financiers de l'Associé commandité, notamment par rapport aux actions détenues par les actionnaires commanditaires librement cessibles sur le marché, le coefficient d'illiquidité utilisé s'établit à 2,46, conforme à celui de la société la moins liquide suivie dans le modèle Trival®, soit un taux d'actualisation de 8,44 %.

Estimation des flux prévisionnels

Les dividendes prospectifs perçus par l'Associé commandité sont fonction du taux d'indexation du dividende minimal et de l'évolution de l'ANR, afin de tenir compte de la possibilité de dividendes complémentaires versés à l'Associé commandité en fonction du RCAI réalisé par l'IDI. En effet, suite à la forte croissance de l'ANR au cours des six dernières années, le dividende précipitaire a été supérieur à son niveau minimal en 2016, 2017, 2018 (année durant laquelle il n'a pas été versé du fait de l'absence de bénéfice

distribuable au niveau de l'IDI) 2021, 2022 et 2023. L'évaluation par les flux prévisionnels tient compte d'une évolution attendue de l'ANR de + 8,05 % par an, conforme au coût des fonds propres de l'IDI, qui se répercute sur le RCAI. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'indexation du dividende minimal est fonction de l'évolution du TMO, c'est-à-dire un taux d'intérêt constaté sur le marché primaire des obligations privées. Ce taux s'établit à 2,99 % en moyenne sur l'exercice 2024, en baisse par rapport à la moyenne 2023 (3,25 %).

FIGURE 1 : ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TAUX MENSUEL DES OBLIGATIONS PRIVÉES SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE (« TMO »)

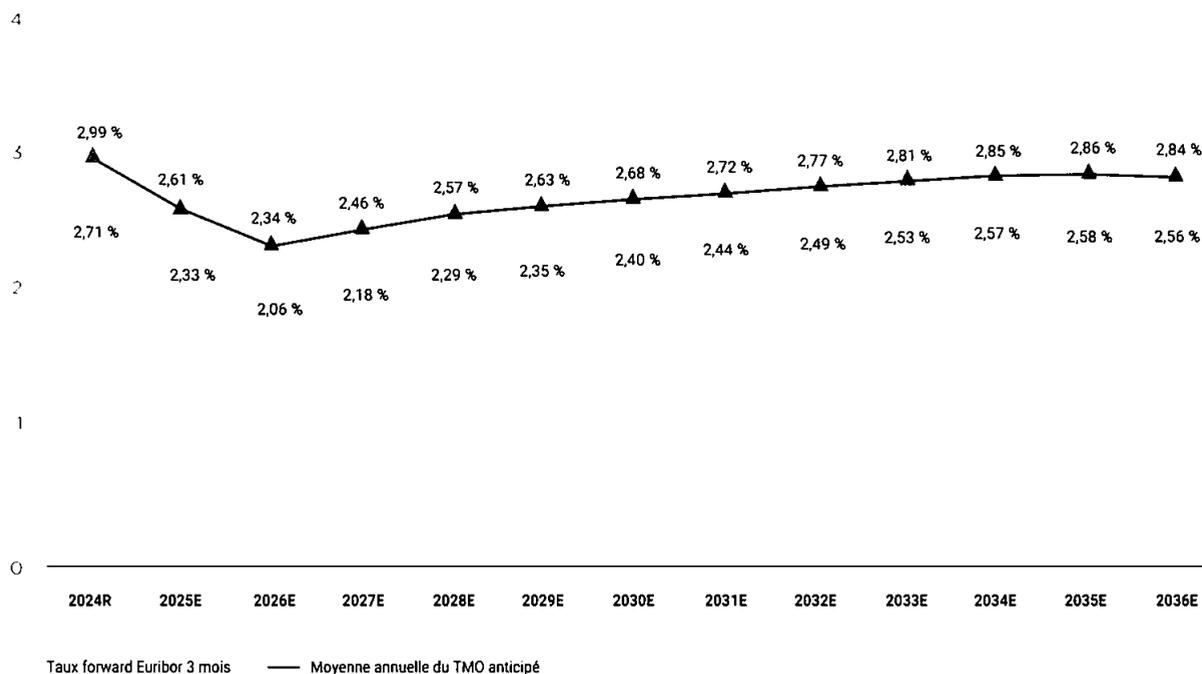


Sources : Banque de France

En 2024, les taux obligataires ont baissé du fait de la baisse des taux des banques centrales liée au ralentissement de l'inflation. Le marché anticipe une stabilité des taux à 10 ans, sur la base des taux forward de l'Euribor 3 mois déduits de la courbe des taux euro-swap à fin décembre 2024 (taux forward 2034 de 2,57 % vs. taux spot Euribor 3 mois de 2,71 % à fin décembre 2024, soit une

différence de 14 points de base). Notre évaluation par actualisation des dividendes prospectifs tient compte de l'évolution du TMO en ligne avec la courbe des taux de l'Euribor 3 mois (cf. Graphique 2) pour l'estimation du dividende minimal de l'Associé commandité. Ainsi le TMO à 10 ans est estimé à 2,85 % (TMO moyen de 2,99 % en 2024, diminué de - 14 points de base, soit 2,85 % en 2034).

FIGURE 2 : TAUX FORWARD DE L'EURIBOR 3 MOIS ET TMO ANTICIPÉ



Sources : Banque de France, Bloomberg

À fin décembre 2024, la valeur des droits financiers de l'Associé commandité s'établit à 33,1 M€, soit 4,8 % de l'ANR. Cette valeur tient compte du caractère ni arbitrageable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles des droits financiers de l'Associé commandité via un taux d'actualisation de 8,44 % supérieur au coût des fonds propres de l'IDI de 8,05 %. En utilisant le coût des fonds propres de l'IDI comme taux d'actualisation, la valeur des droits financiers s'établirait à 35,5 M€.

Conclusion

Les travaux menés par Détroyat Associés ont pour objet l'évaluation des droits financiers de l'Associé commandité de l'IDI, liés à l'existence d'un dividende précipitaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite. A fin décembre 2024, les deux approches mises en œuvre aboutissent à une fourchette de valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit entre 33,1 M€ et 53,3 M€. La valeur retenue à fin décembre 2024 correspond au milieu de cette fourchette, soit 43,2 M€. Elle est en hausse de 3,8 % par rapport à la valorisation de 41,6 M€ à fin décembre 2023, principalement du fait de la baisse du taux d'actualisation des dividendes prospectifs (10,48 % à 8,44 % par an).

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2024, estimé à 696,1 millions d'euros, est réparti de la manière suivante :

Part des commandités	43,2
Part des commanditaires	652,9

La valeur de l'ANR par action a été calculée sur 7 133 703 actions pour tenir compte des actions propres à fin 2024 :

7 188 633	actions existantes à fin 2024
- 54 930	actions propres à fin 2024
7 133 703	

Ainsi, l'ANR par action à fin 2024 s'élève à 91,52 euros. Il se compare à celui de fin décembre 2023 (96,86 euros) diminué du dividende 2023 et de l'acompte sur dividendes 2024 (7,5 euros) soit 89,36 euros, ce qui fait ressortir une croissance de 2,42 % sur la période.

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 ET FIXATION DU DIVIDENDE

Conformément à l'article 36 des statuts de l'IDI, Ancelle et Associés, en sa qualité d'actionnaire commandité se voit attribuer un dividende égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 825 065 euros à compter du 1^{er} janvier 2024, qui s'applique au titre de l'exercice 2024.

Par ailleurs, compte tenu des bons résultats de l'année 2024, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions autodétenues au moment de la distribution seront annulés) **un dividende de 4,20 euros par action** pour les actionnaires commanditaires décomposé en **un dividende ordinaire de 2,80 euros** par action, en hausse de 1.8 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2023 et représentant 3,05 % de l'ANR, ainsi qu'**un dividende extraordinaire fixé à 1,40 euros** par action. Une partie de ce dividende a fait l'objet d'un acompte de 2,50 euros par action versé début décembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social déficitaire de l'exercice 2024 comme suit (en euros) :

Origine

Perte de l'exercice	<12 058 643> €
Report à nouveau	285 496 980 €

Affectation

Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	<1 825 065> €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Acompte sur dividendes payé le 03/12/2024 à valoir sur le dividende 2024, soit 2,50 € par action ^(a)	<17 971 583> €
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, soit 1,70 € par action ^(b)	<12 220 676> €
Report à nouveau	241 421 013 €

(a) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

(b) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2024, soit 7 188 633.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 19 mai 2025.

Le paiement des dividendes sera effectué le 21 mai 2025.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 7 188 633 actions composant le capital social au 21 mai 2025, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel* : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire* : 16 658 162 € soit 2,30 € par action		
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 € Dividende ordinaire* : 18 106 698 € soit 2,50 € par action		
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 € Dividende exceptionnel* : 16 174 424 € soit 2,25 € par action Dividende ordinaire* : 19 768 741 € soit 2,75 € par action		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'ANR par action de l'IDI s'accroît de 2,42 % en 2024, ce qui traduit une belle année grâce aux opérations réalisées et à la bonne performance des participations du *Private Equity Europe*. Ces dernières ont à nouveau démontré, dans un contexte toujours complexe, leur résilience et même leur performance.

En 2025, l'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur activité et leur développement et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou les build up qui pourront se présenter.

Compte tenu des résultats de l'année 2024 et de la cession dans de très bonnes conditions de sa participation dans S4BT

(anciennement CDS Groupe) début 2025, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de l'IDI une distribution de dividende ordinaire et extraordinaire de 4,20 euros par action, dont un dividende ordinaire de 2,80 euros, en légère augmentation par rapport à celui versé en 2023 (2,75 euros par action) représentant 3,05 % de l'ANR, en ligne avec les objectifs de la politique de dividende, et un dividende extraordinaire de 1,40 euros. Cette distribution sera mise en paiement le 21 mai et le détachement du coupon sera effectif le 19 mai 2025. Ce montant confirme la volonté de l'IDI d'offrir à ses actionnaires un rendement attractif sur le long terme, supérieur aux indices boursiers et à celui des autres acteurs du secteur.

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'IDI a annoncé deux opérations :

S4BT / CDS Groupe : l'IDI a annoncé en février 2025 la cession de sa participation dans le groupe CDS à l'occasion d'une opération sponsorless. Le Groupe CDS est un acteur majeur européen offrant à ses clients corporate et agences de voyages des solutions technologiques permettant de gérer l'ensemble de la chaîne de réservation hôtelière pour les voyages d'affaires. Cette opération sponsorless permet à l'IDI de réinvestir en

tant qu'actionnaire minoritaire et de réorganiser le capital du groupe autour du fondateur et CEO, tout en poursuivant le développement du groupe par le biais de la croissance externe afin d'étendre sa portée à l'international.

Groupe Freeland : l'IDI a accompagné, en mars 2025, le groupe Freeland dans l'acquisition d'une croissance externe : la société Mindquest, une plateforme technologique dédiée au recrutement de talents IT et financiers.

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, a effectué la déclaration suivante auprès de l'AMF :

Date de la transaction	Notification initiale/ modification	Lieu de la transaction	Nature de la transaction	Prix unitaire (en euros)	Volume	Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions ou sur une attribution d'actions gratuites ou de performances
4 décembre 2024	Notification initiale	Euronext Paris	Cession	66,00	2 500	Non

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

Sur la base des déclarations faites, au 31 janvier 2025, par les salariés du Groupe IDI, ceux-ci détiennent 406 475 actions, représentant 5,65 % du capital de l'IDI.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance au 31 janvier 2025 figure page 43 et s. du document d'enregistrement universel.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 520 965 actions représentant 7,25 % du capital et 4,16 % des droits de vote au 31 janvier 2025.

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

En vertu de la délégation de compétence votée par les actionnaires le 11 mai 2023 (vingt-cinquième résolution), le Gérant a décidé la mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions.

Adopté le 5 décembre 2023, le plan bénéficie à six salariés avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 5 décembre 2024, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire (en prenant en compte également son ancienneté) et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 10 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 30 juin 2027), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un

critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2026, dividendes réinvestis) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 5 décembre 2024 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement 50 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 30 juin 2028 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2029.

Ce plan a été accepté par chacun des bénéficiaires en 2024.

Le nombre total des actions de co-investissement au 31 décembre 2024, pour l'ensemble des bénéficiaires du plan, s'élevait à 6 475 actions.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital-investissement, les membres de l'équipe d'investissement du Groupe IDI peuvent co-investir dans les investissements réalisés par l'IDI. Ce système, qui vise à aligner les intérêts de l'équipe et ceux de l'IDI, a été autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985 ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006, puis celles du 15 novembre 2016 et 21 septembre 2021. Sur le plan économique, les caractéristiques de ces mécanismes de co-investissement sont les suivantes depuis le 21 septembre 2021 :

ils portent sur 12 % de chaque investissement ;

ils sont consentis moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 12 % du prix d'acquisition de l'IDI ;

ils sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI, prix qui doit être versé dans les 9 années de l'investissement, faute de quoi, le co-investissement devient caduc ;

ils ne peuvent être mis en œuvre que si le TRI net de l'IDI sur ledit investissement est supérieur ou égal à 8 %.

Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 569 760,99 euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

turnover : faible ;

taux d'augmentation des salaires : 0,93 % ;

taux d'actualisation : 3,35 % ;

âge de départ à la retraite : 70 ans.

3.9 DIFFÉRENDS ET LITIGES

À la connaissance de la Société et au jour d'établissement du présent document, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'IDI a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

03

3.10 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

Idiem dispose de sa propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

3.11 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION - INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation (IDI et idiCo) n'ont pas d'activité commerciale ou industrielle et emploient peu de salariés. En conséquence, aucun élément n'est à signaler sur les conséquences sociales et environnementales - installations SEVESO. Pour les mêmes raisons, il n'existe pas de risque financier généré par l'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation sur le changement climatique.

3.12 UNE VISION RESPONSABLE DE L'INVESTISSEMENT, EN COHÉRENCE AVEC NOTRE ADN

Acteur de référence du *Private equity* et société cotée, l'IDI accompagne en majoritaire ou en minoritaire significatif des entrepreneurs dans des projets ambitieux de croissance. L'IDI doit sa longévité à ses valeurs structurantes, comme à ses équipes stables, performantes et adaptables. À travers son identité et sa vision long terme, notre société d'investissement a toujours promu une économie durable et responsable, plaçant l'humain et le développement social de ses participations au cœur de ses préoccupations.

Nous nous sommes donnés la mission de répondre aux enjeux du présent et du futur. En tant qu'investisseur, nous sommes directement concernés par les défis que représente l'ESG. Ainsi, chaque investissement que nous réalisons est une opportunité de travailler aux côtés d'entrepreneurs passionnés, dans une démarche pérenne de création de valeur et dans une optique d'impact positif sur la Société et l'environnement.

Plus que jamais, nous souhaitons faire preuve de cohérence entre qui nous sommes et notre façon d'investir. Ainsi, formaliser et structurer notre approche ESG nous est apparu essentiel. Cette stratégie assure un alignement des valeurs de l'IDI avec les enjeux du développement durable, et définit également la direction que nous emprunterons pour poursuivre notre croissance et affirmer notre identité.

Ce document est l'aboutissement d'un projet visant à partager nos engagements avec l'ensemble de nos parties prenantes. Cette réflexion a suivi plusieurs étapes :

- l'analyse des pratiques ESG de plusieurs sociétés de gestion et d'investissement en France ;

- la conduite d'entretiens au sein du *management*, des équipes d'investissement et de parties prenantes externes ;

- la réalisation d'un atelier collectif avec l'ensemble des équipes, pour définir les enjeux prioritaires et les grands axes d'actions relatifs à l'ESG.

Ces travaux nous ont permis de construire la présente politique ESG. Elle définit notre approche et décrit notre intégration de ces enjeux dans notre fonctionnement interne, puis dans notre métier d'investisseur.

NOS VALEURS

L'IDI est animé par des valeurs fortes et structurantes, ancrées depuis notre création il y a plus de 50 ans, et partagées par l'ensemble de nos parties prenantes. Notre fonctionnement interne comme notre stratégie d'investissement sont ainsi guidés par une approche entrepreneuriale marquée par la flexibilité et la volonté d'excellence. Nous veillons à entretenir des relations basées sur la confiance et le dialogue, soucieux de préserver un esprit collaboratif dans la prise de décision.

L'entrepreneuriat

Issu d'une aventure entrepreneuriale, l'IDI a su conserver son identité en s'entourant d'investisseurs fondamentalement entrepreneurs. Ainsi, la croissance et la stratégie opérées par l'IDI reflètent les intérêts individuels et collectifs des collaborateurs. Animée par une volonté commune d'accompagner nos participations dans leur développement et leur transformation, l'équipe d'investissement fait preuve d'innovation, de créativité et d'un sens accru des responsabilités. Poussés par notre détermination, nous sommes convaincus que derrière chaque défi réside une opportunité.

La flexibilité

Valeur cardinale depuis sa création, la flexibilité de l'IDI s'explique notamment par une organisation à taille humaine. Nous avons à cœur de conserver un esprit d'équipe où le dialogue est permanent, afin d'assurer un haut niveau de réactivité et d'efficacité. Véritable avantage stratégique, notre agilité nous permet de saisir les opportunités et de nous concentrer sur l'essentiel. Notre statut de société d'investissement cotée et indépendante nous confère également une grande flexibilité dans l'approche de nos thèses d'investissement, qu'il s'agisse des secteurs privilégiés comme de la temporalité choisie.

L'excellence

Afin d'opérer des choix ambitieux, nous nous entourons des meilleurs profils de collaborateurs. L'excellence et la stabilité dans le temps de notre équipe d'investissement nous donnent ainsi la capacité de proposer des solutions de création de valeur adéquates. Nous avons également la volonté de faire preuve d'exemplarité dans notre domaine, et travaillons avec les partenaires les plus fiables, en fixant des standards élevés en matière de gouvernance, d'éthique professionnelle et de transparence.

La confiance

L'humain étant la clé de voûte de notre action, nous construisons des liens de confiance avec nos équipes et nos parties prenantes externes. Écoute, partage et intégrité nous permettent ainsi d'évoluer dans un cadre respectueux et coopératif. Nous veillons à assurer une relation de réciprocité avec les participations, tout en partageant leurs préoccupations. Cette relation s'épanouit par ailleurs dans un cadre où nos intérêts sont pleinement alignés. En effet, les dirigeants de l'IDI ont notamment très tôt fait le choix – rare dans l'univers du capital-investissement – d'investir l'essentiel de leur patrimoine personnel dans le Groupe dont ils ont la responsabilité.

Le dialogue

Parce que les spécificités de nos collaborateurs font la richesse de l'IDI, nous sommes particulièrement attachés au dialogue, qui fait partie intégrante de notre identité. Ainsi, nous valorisons les idées de chacun dans chaque prise de décision, de sorte que chaque collaborateur soit justement pris en considération. Notre fonctionnement se traduit également par un dialogue étroit entre nos collaborateurs et les participations, en adéquation avec la mission que nous nous sommes données.

NOTRE VISION DE L'ESG

Nous sommes fermement convaincus que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos pratiques internes, nos choix d'investissements et la gestion de nos participations est créatrice de valeur à long terme.

Notre engagement envers une politique ESG s'aligne sur notre positionnement en faveur d'un développement durable dans le domaine de l'investissement. Aujourd'hui, nous aspirons à offrir un accompagnement différenciant, apportant une réelle valeur ajoutée à nos participations, afin d'incarner pleinement nos valeurs et notre mission.

Piloter efficacement l'ESG

Le développement durable de notre activité est aujourd'hui une préoccupation centrale pour nos équipes, qui s'impliquent dans la démarche. Au-delà de la création du comité RSE au niveau du Conseil de Surveillance, dont les membres possèdent de solides compétences en RSE et en finance, l'IDI a constitué un groupe de travail ESG en interne, présidé par Tatiana Nourissat, responsable ESG de l'IDI et membre du Comité Exécutif, qui s'est réuni 23 fois depuis sa création en mars 2022, dont 9 fois en 2024, pour déployer notre stratégie et contribuer au développement de l'ESG. Ce groupe de travail peut être ponctuellement élargi pour inclure des représentants des participations, sur la base du volontariat.

Dans un contexte où l'IDI n'est soumis à aucune réglementation spécifique, notre politique ESG s'est naturellement construite à partir de notre volonté d'agir et de notre engagement. À ce jour, il nous semble évident que la performance financière et la performance extra-financière sont étroitement liées. Nous avons donc formalisé notre politique ESG dans notre document fondateur, dont un exemplaire figure sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

L'IDI effectue également systématiquement un point de veille réglementaire sur les textes susceptibles d'avoir une influence significative sur le *business model* de l'entreprise, mais également sur ses parties prenantes.

Ce système tend vers une intégration accrue des problématiques ESG dans notre activité, et facilite le partage de bonnes pratiques entre les participations.

1. Viser l'excellence opérationnelle au sein du Groupe IDI

En tant que société d'investissement, nous avons pu mettre en œuvre des politiques durables à l'échelle du Groupe IDI. L'adoption d'une feuille de route interne comprenant des objectifs concrets nous a permis d'initier l'évaluation de notre performance ESG et de communiquer nos résultats auprès de nos parties prenantes.

2. Être un partenaire engagé tout au long du cycle d'investissement

Engagés dans la valorisation de nos participations, nous aspirons également à être un partenaire actif dans leur transformation responsable à long terme. Ainsi, notre stratégie ESG influe directement sur notre rôle en tant qu'investisseur.

Engagements de Place



Résolument inscrit dans une démarche d'exemplarité, l'IDI est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies en juillet 2022.

Ainsi, nous nous engageons à :

prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;

être des investisseurs actifs et promouvoir l'ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ;

demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;

favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;

travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;

rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

L'IDI démontre en adoptant volontairement ces principes son engagement envers la durabilité et la responsabilité dans ses activités d'investissement ainsi qu'un fort engagement envers la transparence.

Notre approche responsable de l'investissement

Conscients de notre responsabilité en tant que société d'investissement dans le développement durable, nous intégrons les enjeux ESG à chaque étape du cycle d'investissement. Notre approche repose avant tout sur notre volonté d'agir et notre engagement, sans découler d'aucune réglementation spécifique.

En amont de l'investissement

IDI effectue en interne une Due Diligence ESG avant chaque investissement. En effet, les réflexions et discussions en amont de la phase d'investissement intègrent systématiquement la prise en compte d'éléments ESG. Cela concerne aussi bien les échanges internes que nous formalisons, que ceux avec les sociétés en voie d'acquisition ou les potentiels co-investisseurs.

En outre, nous tenons compte du fait que nous opérons parfois au sein de secteurs sensibles, et accompagnerons systématiquement ces participations vers des pratiques plus responsables. Dans ce cas, une étude approfondie sur le secteur sera réalisée en collaboration avec des prestataires spécialisés afin d'identifier les risques et opportunités ESG et ainsi guider notre décision d'investissement. L'IDI affirmera ainsi son rôle d'investisseur engagé, tout en conservant la flexibilité qui nous caractérise.

Durant la période de détention

Une fois au sein de notre portefeuille, les participations bénéficieront à terme d'un accompagnement aux côtés de notre groupe de travail ESG. Pour ce faire, les enjeux ESG pertinents pour l'entreprise seront identifiés, et intégrés dans le suivi de leur performance au moyen d'indicateurs spécifiques. En fonction des résultats obtenus, nous définirons, en bonne entente avec les participations, des pistes d'amélioration adaptées à l'activité, au modèle d'affaire et au niveau de maturité de chacune des participations. Nous reverrons régulièrement l'ensemble des indicateurs.

Concrètement, l'IDI définira plusieurs niveaux d'exigence dans l'accompagnement de ses participations, qui refléteront leurs engagements et leur maturité sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Phase de cession

En phase de sortie, l'IDI veillera dans la mesure du possible et progressivement à insérer un paragraphe relatif à l'ESG dans la documentation dédiée, permettant de valoriser les évolutions ayant eu lieu en cours de détention, et la contribution de notre société d'investissement à la performance de la participation.

Grâce à des valeurs fortes ancrées depuis plus de 50 ans, l'IDI peut affirmer son identité et sa place dans le monde de l'investissement en misant sur ses atouts. L'adoption de cette stratégie ESG lui permet de se projeter encore plus aisément dans l'avenir, conformément à son esprit de pionnier.

Notre bilan ESG 2024

1. Gouvernance

Depuis la création du Comité RSE en 2022, plusieurs actions issues de ses recommandations ont été mises en œuvre, telles que la rédaction d'une charte RSE, l'élaboration d'une cartographie des « opportunités » extra-financières et l'intégration systématique d'un paragraphe ESG dans nos communiqués de presse. En 2024, nous nous sommes consacrés à améliorer nos campagnes de collecte de données ESG et à préparer l'application de la CSRD. Le règlement de la CSRD n'étant plus applicable sur l'ensemble du périmètre de l'IDI, participations incluses, nous poursuivrons volontairement nos engagements en renforçant les outils et stratégies déjà mis en place.

En parallèle, notre équipe interne dédiée à l'ESG s'est réunie à 23 reprises depuis mars 2022 dont 9 fois en 2024 pour mettre en œuvre de manière opérationnelle notre stratégie. Cette structure nous a conféré une agilité considérable, nous permettant de prendre des décisions adaptées aux besoins de nos participations et de les mettre en œuvre de manière rapide et efficace.

2. Une intégration opérationnelle des sujets ESG dans notre activité

Notre principal objectif est de renforcer la résilience de notre activité et de nos participations en faisant de la transition un avantage concurrentiel grâce à une intégration opérationnelle et de long terme de l'ESG. Face à un nouveau contexte d'incertitudes, la prise en compte des critères extra-financiers nous permettra de faire perdurer la solidité de notre portefeuille et notre création de valeur.

Durant cette année 2024, en alignement avec nos engagements, l'intégration de ces sujets a été systématique à chaque étape du cycle d'investissement. Au niveau des nouveaux dossiers étudiés, une check-list ESG a été appliquée à toutes les entreprises cibles. Cela a permis une prise en compte plus éclairée de ces considérations lors des discussions des comités d'investissement (notamment via la note de comité).

D'autre part, afin d'accompagner au mieux nos participations durant la période de détention, nous avons procédé à une analyse ESG du portefeuille en 3 phases :

diagnostic de matérialité : identifier et cartographier les enjeux clés susceptibles d'avoir un impact sur les performances financières et extra-financières de la participation, au regard de ses caractéristiques. Ce diagnostic est établi à partir d'une grille axée sur les six thèmes ESG (vision et gouvernance, éthique des affaires, ressources humaines, environnement, chaîne de valeur et relations sociétales) ;

Cette analyse a été réalisée pour l'ensemble des 14 participations de portefeuille.

mesure de maturité : noter la performance de l'entreprise sur les différents thèmes et sous-enjeux identifiés en leur attribuant un niveau de maturité ;

plan d'action : formuler des recommandations assorties de KPIs pour chacun d'enjeux identifiés à discuter avec le management de la société afin de concevoir conjointement un plan d'action détaillé.

Nous accordons une grande importance à la vision de long terme de notre stratégie afin que celle-ci soit alignée avec les horizons de l'urgence climatique.

L'IDI a investi dans des sociétés prometteuses au niveau environnemental au cours de l'année 2024, en investissant dans TTK et Exsto. La due diligence ESG menée sur ces entreprises a révélé des aspects très positifs.

TTK développe des solutions de détection de fuites qui contribuent directement à la protection de l'environnement en réduisant certains risques environnementaux telle que les fuites d'hydrocarbure ou la surconsommation d'eau. Ses systèmes de détection de fuites bénéficient d'une garantie de 10 ans, illustrant ainsi l'engagement de l'entreprise en faveur de la durabilité. Soucieux de répondre aux normes les plus exigeantes, TTK a obtenu les certifications UL et FM, gages de conformité à des standards environnementaux rigoureux.

Engagé dans une démarche responsable et plus durable, le groupe EXSTO propose des solutions à forte valeur ajoutée à destination de domaines critiques sur divers marchés de niche (Industrie, Automobile, Subsea et Santé) qui répondent aux enjeux de demain. Les produits conçus par le Groupe s'intègrent dans une démarche de durabilité dans la mesure où les élastomères de haute performance ont une durée de vie supérieure à celle des matériaux traditionnels. Par ailleurs, le Groupe procède à une sélection rigoureuse de matériaux durables via une politique d'achats responsables, et investit en R&D afin notamment de permettre une meilleure recyclabilité des matériaux. A titre illustratif, les produits en thermoplastique contiennent plus de 30 % de matière recyclée et des travaux similaires sont engagés sur la recyclabilité du polyuréthane. Cette démarche a été reconnue par EcoVadis, puisque la filiale Sterne a obtenu la médaille de bronze et le site français EXSTO Thermoplastics a été récompensé par la médaille d'or, attestant ainsi de l'engagement du groupe EXSTO sur les enjeux de RSE.

Au sein de nos participations, plusieurs événements marquants ont rythmé l'année 2024 :

Au sein du portefeuille de l'IDI, deux participations se sont démarquées par leur engagement et leur impact. Natural Grass a reçu le trophée Engagement & Rayonnement à l'international lors des 11^e Trophées Sport & Management à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, le groupe EXSTO a été salué pour sa responsabilité sociale et environnementale, avec EXSTO Thermoplastics obtenant la médaille d'or, EXSTO Cavillon la médaille de bronze, et EXSTO Romans-sur-Isère recevant le badge « engagée ».

De plus, Omnes Capital renforce son impact sur la transition énergétique et durable en Europe. Le fonds Capenergie 5, d'un montant cible de 1,35 milliard d'euros avec un hard-cap à 1,65 milliard d'euros, vise à soutenir les énergies renouvelables. Construction Energie Plus 2, doté d'un objectif de 200 millions d'euros, finance des projets pour des villes durables. Par ailleurs, Omnes Capital prévoit le lancement de nouveaux fonds Deeptech et Co-investissement, affirmant ainsi son engagement en faveur d'un avenir durable.

Les enjeux ESG propres à l'IDI ont permis la mise en place du reporting ESG depuis 2023 ainsi que l'application de l'exercice du bilan carbone. Ces outils ont été élaborés à la suite de la réalisation d'une cartographie des opportunités extra-financières de l'IDI, nous continuons à renforcer leur efficacité en 2024.

Reporting ESG : l'IDI a produit son deuxième rapport ESG en 2024. Ce rapport sur les performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'une entreprise permet de mesurer la durabilité et l'impact sociétal d'une organisation, de le communiquer aux parties prenantes et d'identifier des axes de progrès. La réalisation de rapport ESG démontre un engagement concret envers la transparence et la communication sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance au sein de nos participations. Elle souligne également la capacité de notre portefeuille à répondre aux attentes en matière de reporting ESG, contribuant ainsi à une gestion responsable et durable de nos investissements ;

Bilan carbone : L'IDI a pris des mesures concrètes pour évaluer et réduire son empreinte carbone, ainsi que celle de ses participations, dans le but de minimiser son impact environnemental. Un bilan carbone sera réalisé en 2025 sur les données de 2024, pour l'IDI. Un bilan carbone avait été effectué en 2023, sur l'ensemble des scopes d'émissions 1, 2 et 3, selon les données de 2022, en suivant la méthodologie du GHG Protocol (hors catégorie 15), fournissant ainsi une analyse approfondie de notre empreinte carbone globale. Cette évaluation inclut une comparaison avec nos pairs, la répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) par scope et catégorie, ainsi que des scénarios d'impact personnalisés de décarbonation. Conformément à notre politique, nos participations doivent établir un bilan carbone tous les deux ans. Tout comme l'IDI, elles devront poursuivre l'application de cet exercice en 2025 sur les données de 2024. Deux de nos participations, Natural Grass et Ekosport, ont déjà produit un bilan en 2024 sur les données de 2023. L'ensemble de nos participations est sensibilisé à ces enjeux et partage notre engagement continu envers la gestion environnementale, en s'alignant sur les pratiques du marché, ce qui permet également une meilleure valorisation lors de cessions éventuelles. L'IDI travaille avec des fournisseurs de solution ESG notamment Greenscope pour la production des *reportings* ESG et Carbometrix pour la réalisation des bilans carbone.

3. Nos perspectives pour 2025

Engagement durable et transparence : Stratégie ESG de l'IDI

L'IDI a l'intention de continuer à intégrer les critères ESG dans sa stratégie globale et dans ses processus de prise de décision en matière d'investissement.

Les solutions de reporting ESG et le bilan carbone mis en place depuis 2023 sont des outils cruciaux pour améliorer la gestion de notre performance extra-financière. À terme, ils permettront d'atteindre un niveau de reporting ESG équivalent à la qualité de notre reporting financier, enrichissant ainsi notre stratégie globale. L'IDI vient de débiter sa nouvelle campagne de collecte de données ESG. Nous prévoyons de publier nos rapports en 2025 pour ensuite rendre compte aux PRI, soulignant ainsi notre engagement envers la transparence de nos activités.

Nous étudions l'application de la VSME, suite aux récentes évolutions de la CSRD. L'IDI et ses participations ne sont plus éligibles à la réglementation, étant inférieures aux seuils appliqués.

Cohésion, Bien-être et durabilité :

les valeurs au service de nos collaborateurs

Nos valeurs ont toujours été un véritable atout dans notre activité et nous avons à cœur de conserver notre esprit d'équipe et notre dialogue. Cela nous a notamment permis de déployer une stratégie ESG structurée et cohérente avec notre identité. Nous veillons à préserver cette cohésion, et le bien-être de nos collaborateurs est l'une de nos priorités, comme en témoigne notre récent déménagement vers nos nouveaux locaux labélisés BiodiverCity, qui permettent de maximiser la lumière naturelle, réduire les nuisances sonores, et offrir des espaces de partage ainsi que des zones végétalisées.

Notre déménagement en 2023 a contribué à la réduction de notre empreinte environnementale grâce à la dématérialisation de nos documents, à la mise en place d'objectifs de réduction des émissions liées aux déplacements professionnels, ainsi qu'à un éclairage automatique intelligent s'adaptant à la lumière naturelle, au tri des déchets et à une fontaine à eau. De plus, nous illustrons notre engagement en faveur d'une entreprise plus durable par la réservation de places de parking dédiées aux véhicules à deux roues et le remboursement des abonnements de vélos. Nous sommes en cours de formalisation de ces initiatives sous forme de politique des transports au sein de l'IDI. Elle sera publiée courant 2025.

Une enquête sur la qualité de vie au travail est menée chaque année depuis 2023, auprès de l'ensemble des salariés de l'IDI. En 2024, une participation de 100 % a mis en évidence l'implication des employés. L'IDI s'adapte en améliorant son cadre pour conserver un environnement adéquat, en accentuant la bienveillance managériale, en optimisant la communication et en perfectionnant l'organisation au sein de l'équipe. En 2025, l'IDI mènera une nouvelle enquête de satisfaction du personnel, intégrant une évolution des questions pour mieux cerner les problématiques actuelles. La quasi-totalité des salariés est actionnaire de l'IDI, ce qui crée un alignement des intérêts et renforce leur engagement en les associant plus étroitement aux résultats et à la performance de l'entreprise.

IDI dispose d'une parité parfaite au sein des équipes, ce qui sans être un engagement reflète l'esprit dans lequel les équipes souhaitent travailler : sur 16 collaborateurs, 8 sont des femmes et 8 des hommes, incarnant ainsi un équilibre harmonieux. Le Comité Exécutif est composé de trois membres, dont une femme occupant un siège, soit 33 % de représentation féminine. L'équipe d'investissement, forte de 9 membres, compte également trois femmes, soit 33 %, contribuant ainsi à une dynamique équilibrée. Par contre, nos fonctions transverses sont intégralement féminisées, avec 4 femmes, représentant 100 % de cette équipe. L'IDI veillera, dans la mesure du possible, à maintenir un équilibre de parité au sein de ses équipes lors de ses prochains recrutements. De plus, l'IDI assume pleinement ses responsabilités sociales envers l'ensemble de ses collaborateurs. Début 2025, un représentant du personnel et son suppléant ont été élus, dans le but de favoriser la collaboration et d'entretenir un environnement de travail sécurisé et épanouissant.

3.13 AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Fiscalité

L'IDI adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de la fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux impliquant l'équipe en charge de la comptabilité, de la fiscalité et du juridique avec l'appui, le cas

échéant, d'experts ou de conseils fiscaux externes. L'IDI est aligné avec les différentes initiatives de l'OCDE et des gouvernements en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Lien Nation-armées

En 2024, l'IDI n'a pas mis en place d'action spécifique visant à promouvoir le lien Nation-armées et à soutenir l'engagement dans les réserves (information requise par l'article L. 22-10-35 du Code de commerce).

Ressources incorporelles essentielles de l'IDI et création de valeur

Dans son activité, l'IDI s'appuie sur son actionnariat stable composé majoritairement des dirigeants et des équipes, à travers Ancelle et Associés et directement, d'investisseurs institutionnels, dont Allianz IARD, de grandes familles industrielles françaises et des investisseurs individuels. Le métier du *private equity* étant un métier d'expérience et de jugement, l'histoire de l'IDI avec 55 ans d'existence dans l'investissement importe dans l'appréciation des cycles et des investissements. L'investissement est un métier où le capital humain est essentiel, et l'IDI compte 17 collaborateurs au niveau de l'IDI et 48 en incluant idiCo, tous fidèles et engagés et désireux de contribuer à la création de valeur de l'IDI. Ces experts de l'investissement présentent des profils variés et complémentaires,

tant en termes de compétences que d'expérience. Enfin, comme cela est décrit notre rapport ESG (cf. 3.12 du présent Document d'Enregistrement Universel), nos valeurs (entrepreneuriat, flexibilité, excellence et confiance) sont déterminantes dans la capacité de l'IDI à mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. C'est l'ensemble de ces ressources qui permettent de développer son activité, d'améliorer sa performance et de créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Cette création de valeur est mesurée et évaluée au niveau des participations en termes de multiples des montants investis et de TRI, et au niveau de l'IDI à travers le TRI du cours de bourse depuis l'introduction (1991) et le multiple dividendes réinvestis, soit à date : 15,73 % et 134x.

COMPTES CONSOLIDÉS

04

4.1	BILAN CONSOLIDÉ	88	4.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	91
4.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	89	4.5	ANNEXE	92
4.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	90	4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	112

4.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/24	31/12/23
Goodwill	4.1	5 119	5 119
Immobilisations incorporelles		3	5
Immobilisations corporelles		1 956	2 048
Immobilisations corporelles (contrats de location – IFRS 16)	4.2	12 182	13 401
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.3	617 195	520 035
Autres actifs non courant		1 804	1 514
Impôts différés actif	4.5	0	0
ACTIFS NON COURANTS		638 260	542 121
Créances courantes	4.5	9 840	5 166
Placements à court terme	4.4	31 196	129 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4	111 969	189 288
ACTIFS COURANTS		153 005	323 485
TOTAL ACTIF		791 265	865 606

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/24	31/12/23
Capital social	4.7	51 039	51 039
Primes		93 813	93 813
Réserves		531 648	516 746
Résultat de l'exercice		19 584	70 812
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE		696 084	732 410
Intérêts minoritaires		1 869	963
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		697 952	733 373
Provisions pour risques et charges	4.8	570	665
Dette financière non courante	4.6	58 074	61 810
Autres passifs non courants	4.6	15 389	14 299
Impôts différés passif	4.9	328	454
PASSIFS NON COURANTS		74 361	77 228
Dette financière courante	4.6	0	30 615
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.6	18 951	24 390
PASSIFS COURANTS		18 951	55 005
TOTAL PASSIF		791 265	865 606

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros, sauf le résultat par action)

	Note	31/12/24	31/12/23
Variations de juste valeur		27 769	85 822
Dividendes		881	860
Produits d'intérêts		6 397	2 803
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	4.10	35 046	89 485
Autres produits		9 835	6 112
Charges de personnel		- 10 518	- 9 971
Impôts et taxes		- 1 715	- 1 280
Achats et charges externes		- 7 141	- 5 732
Autres charges		- 7 491	- 8 817
Dotations aux amortissements et provisions		- 1 353	- 973
Reprises des provisions pour risques et charges		96	3 611
Autres produits et charges de l'activité ordinaire		84	- 1 139
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		16 843	71 296
Produits de trésorerie (Charges de financement)		1 909	- 841
Différences de change		86	- 148
Autres produits financiers		0	99
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		18 839	70 406
Impôt courant et différé	4.11	861	495
RÉSULTAT NET		19 700	70 901
Part Groupe		19 584	70 812
Part minoritaire		116	89
Résultat net de base par action part du Groupe	4.7.2	2,75	10,11
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.7.2	2,75	10,11

État du résultat global

(en milliers d'euros)

	31/12/24	31/12/23
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)	0	0
Résultat net (B)	19 700	70 901
Résultat global (A) + (B)	19 700	70 901
Part du Groupe	19 584	70 812
Part des minoritaires	116	89

04

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/24	31/12/23
Résultat net		19 700	70 901
Variation des amortissements et provisions		1 448	- 2 543
Variation de juste valeur	4.10	- 27 769	- 85 822
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		1 409	0
Dividendes	4.10	- 881	- 860
Produits d'intérêts	4.10	- 6 397	- 4 215
Produits de trésorerie (Charges de financement)		- 1 909	2 953
Impôt courant et différé	4.11	- 861	- 876
Variation du BFR		- 9 313	5 361
Flux d'exploitation		- 24 573	- 15 102
Cessions et remboursements (actifs financiers)		70 459	369 526
Acquisitions (actifs financiers)		- 139 864	- 77 839
Acquisitions/cessions (immobilisations corporelles et incorporelles)		- 94	- 1 980
Acquisitions/cessions (immobilisations financières)		- 36	8 124
Dividendes	4.10	881	860
Intérêts		0	4 215
Prise de contrôle, net de trésorerie acquise		0	- 3 267
Flux d'investissement		- 68 654	299 639
Variation des pourcentages d'intérêt dans les filiales		1 009	727
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		6 397	- 2 494
Augmentation (réduction) de capital		0	218
Dividendes versés et distributions de réserves		- 55 752	- 19 566
Auto contrôle		1 011	8 116
Souscription d'emprunts bancaires		0	46 000
Remboursement des emprunts bancaires		0	- 30 000
Mouvement net des autres dettes financières		- 34 352	- 21 697
Dette financière (contrats de location – IFRS 16)		0	0
Flux de financement		- 81 686	- 18 696
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		- 174 913	265 841
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Ouverture	4.4	318 319	52 478
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Clôture	4.4	143 468	318 319

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	51 423	93 813	340 958	126 238	612 432	8	612 440
Résultat de la période	0	0	0	80 384	80 384	0	80 384
Distribution de dividendes							
commanditaires	0	0	- 16 106	0	- 16 106	0	- 16 106
commandités	0	0	- 3 853	0	- 3 853	0	- 3 853
Mise en réserves	0	0	126 238	- 126 238	0	0	0
Augmentation/réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	30	0	30	0	30
Variation auto contrôle	0	0	- 95	0	- 95	0	- 95
Capitaux propres au 31 décembre 2022	51 423	93 813	447 172	80 384	672 792	8	672 800
Résultat de la période	0	0	0	70 812	70 812	89	70 901
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0
commanditaires	0	0	- 17 499	0	- 17 499	0	- 17 499
commandités	0	0	- 2 066	0	- 2 066	0	- 2 066
Mise en réserves	0	0	80 384	- 80 384	0	0	0
Augmentation/réduction de capital	- 384	0	- 1 443	0	- 1 827	19	- 1 808
Autres variations	0	0	65	0	65	847	912
Variation auto contrôle	0	0	10 133	0	10 133	0	10 133
Capitaux propres au 31 décembre 2023	51 039	93 813	516 746	70 812	732 410	963	733 373
Résultat de la période	0	0	0	19 584	19 584	116	19 700
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0
commanditaires	0	0	- 41 664	0	- 41 664	0	- 41 664
commandités	0	0	- 14 087	0	- 14 087	0	- 14 087
Mise en réserves	0	0	70 812	- 70 812	0	- 89	89
Augmentation/réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	- 2 207	0	- 2 204	874	- 1 330
Variation auto contrôle	0	0	2 050	0	2 050	0	2 050
Capitaux propres au 31 décembre 2024	51 039	93 813	531 648	19 584	696 088	1 865	697 952

04

4.5 ANNEXE

NOTE 1	Base de préparation des comptes consolidés	93	NOTE 4	Notes explicatives	98
1.1	Informations générales	93	4.1	Goodwill – Rapprochement d’entreprise	98
1.2	Évolutions du référentiel comptable	93	4.2	Immobilisations corporelles – (contrats de location – IFRS 16)	98
1.3	Estimations de la direction	93	4.3	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	99
NOTE 2	Méthodes comptables	94	4.4	Placements à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie	100
2.1	méthodes de consolidation	94	4.5	Autres actifs	100
2.2	Immobilisations corporelles et contrats de location	94	4.6	Autres passifs	100
2.3	Regroupements d’entreprise et évaluation du goodwill	95	4.7	Capital et actions potentielles	101
2.4	Instruments financiers à la juste valeur par le résultat	95	4.8	Provisions pour risques et charges	102
2.5	Créances	96	4.9	Impôts différés	102
2.6	Trésorerie et équivalent de trésorerie	96	4.10	Résultat des activités d’investissement	102
2.7	Paiements fondés sur des actions	96	4.11	Impôts	103
2.8	Provisions pour risques et charges	96	4.12	Information sectorielle	103
2.9	Emprunts	96	4.13	Chiffre d’affaires et résultat par secteur opérationnel	104
2.10	Dettes d’exploitation et autres passifs	96	NOTE 5	Autres informations	107
2.11	Résultat des activités d’investissement	96	5.1	Analyse du risque financier	107
2.12	Impôt sur les bénéfices	97	5.2	Instruments financiers par catégorie	108
2.13	Résultat par action	97	5.3	Instruments financiers à la juste valeur par niveaux d’évaluation	109
2.14	Actions propres	97	5.4	Gestion du capital	109
2.15	Éléments de conjoncture	97	5.5	Différends et litiges	109
NOTE 3	Périmètre de consolidation	97	5.6	Engagements hors bilan	109
			5.7	Effectif	110
			5.8	Parties liées	110
			5.9	Rémunération des organes sociaux	110
			5.10	Honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau	110
			5.11	Sociétés dont l’IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées	111
			NOTE 6	Événements postérieurs à la clôture de l’exercice	111

NOTE 1 Base de préparation des comptes consolidés

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale	IDI
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société en commandite par actions
Pays d'immatriculation	France
Adresse du Siège	23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Adresse de l'Établissement principal	23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Activité	Investir en <i>private equity</i>
Maison-mère	Ancelle et Associés

04

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2025.

1.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IDI de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à la date de clôture.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Amendement IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables – Cet amendement précise comment déterminer si une méthode comptable est significative pour la préparation des états financiers.

Amendement IAS 8 – Définition d'une estimation comptable – Cet amendement clarifie la distinction entre un changement de méthode comptable et un changement d'estimation comptable, dans le cadre de l'application d'IAS 8.

Amendement IAS 12 – Impôts différés résultant d'une transaction unique – L'amendement concerne la comptabilisation de l'impôt différé lorsqu'une entité comptabilise des transactions, telles que des contrats de location ou des obligations de démantèlement, en comptabilisant à la fois un actif et un passif.

IFRS 17 – Contrats d'assurance – Cette norme a modifié les règles d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance, antérieurement présentées dans la norme IFRS 4.

IFRS 17 et IFRS 9 – Informations à fournir dans le cas d'une première application des normes IFRS 17 et IFRS 9.

Ces amendements et améliorations annuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024

Il n'existe pas de textes adoptés par l'Union européenne mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2024.

1.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la direction de l'IDI procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché, la valeur des impôts différés et la valeur du goodwill attaché à l'activité de la filiale idiCo.

NOTE 2 Méthodes comptables

2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'IDI applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

L'IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;

- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;

- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la Société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;

- elle a plus d'un investisseur ;

- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » adoptée par l'Union européenne le 2 novembre 2016.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

IDI a acquis le 23 mars 2023 les actions de la société idiCo, une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers qui gère pour compte de tiers des fonds dans le domaine du *private equity* en France sur les segments du *lower midcap*, *small cap* et dette privée. Cette société est intégrée dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle par l'IDI.

L'évolution du périmètre de consolidation est présentée dans la note 3.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION

2.2.1 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (correspondant au prix d'achat auxquels s'ajoutent les frais accessoires et frais d'acquisition).

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;

- meublier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

2.2.2 Les contrats de location – IFRS 16

Le droit d'utilisation sur l'actif loué est comptabilisé à l'actif dans les immobilisations corporelles et amorti sur la durée du contrat en contrepartie d'une dette financière courante et non courante, actualisée, et remboursée sur la même durée.

Le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif au titre de la location au début du contrat de location pour tous les contrats de location dans lesquels il est le preneur, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation au coût d'entrée à la date de début du contrat de location, qui est la date à laquelle l'actif sous-jacent est prêt à être utilisé, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et après ajustements résultant de la réévaluation ultérieure des passifs de location. Le coût d'entrée comprend le montant des engagements de location comptabilisés, les coûts directs initiaux encourus et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant, moins les avantages locatifs reçus. Le Groupe comptabilise l'amortissement au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du bail.

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements futurs actualisés en utilisant le taux d'actualisation implicite du contrat de location (ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal du preneur). Par la suite, la dette locative est ajustée pour tenir compte notamment des intérêts et des paiements de loyers, ainsi que de l'impact des modifications du contrat de location.

2.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE ET ÉVALUATION DU GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3).

À la date de prise de contrôle des sociétés consolidées qui représentent une activité, le Groupe identifie et évalue les actifs et passifs acquis qui sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de tout intérêt minoritaire dans l'entreprise acquise et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe applique les principes suivants :

les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus ;

tout ajustement du prix d'achat d'un actif ou d'un passif repris est estimé à la juste valeur à la date d'acquisition, et l'évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en diminution du goodwill qu'en cas de nouvelles informations sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, et si cette évaluation intervient dans la période d'affectation de 12 mois suivant la date d'acquisition. Tout ajustement du passif financier comptabilisé au titre d'un complément de prix postérieur à la période intermédiaire ou ne répondant pas à ces critères est comptabilisé dans le résultat global du Groupe ;

tout écart d'acquisition négatif résultant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit si la valeur des actifs acquis et des passifs transférés est confirmée. Sinon, l'écart d'acquisition négatif doit être affecté aux éléments concernés par un ajustement de valeur ;

en cas d'acquisitions par étapes, la prise de contrôle entraîne la réévaluation à la juste valeur de l'intérêt précédemment détenu par le Groupe dans le compte de résultat. La perte de contrôle entraîne la réévaluation de l'éventuel intérêt résiduel à la juste valeur de la même manière.

Pour les entreprises acquises en cours d'année, seuls les résultats de la période suivant la date d'acquisition sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

2.4 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments de capitaux propres financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

a. Titres non cotés

À la date d'acquisition, les titres sont comptabilisés au bilan pour le montant de leur juste valeur, qui correspond au prix d'achat.

Ultérieurement, une analyse « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite pour déterminer la juste valeur des actifs. L'IDI tient compte, le cas échéant, de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.7 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions comprennent un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Afin de fidéliser ses collaborateurs, le Gérant a décidé la mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions. Adopté le 5 décembre 2023, le plan bénéficie à six salariés avec obligation de co-investissement. Au 31 décembre 2024, les salariés ont acquis 6 475 actions dans le cadre de ce programme.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

2.8.1 Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et à la recommandation ANC 2013-02 du 07/11/13, modifiée le 05/11/21, leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- turnover : faible ;
- taux d'augmentation des salaires : 0,93 % ;
- taux d'actualisation : 3,35 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

2.8.2 Risques et charges divers

Les risques et charges divers comprennent les risques postérieurs aux cessions et ceux liés aux litiges.

2.9 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.11 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Elles incluent les plus ou moins-values latentes et réalisées à l'occasion de la cession de ces actifs et les frais de cession éventuels.

Dividendes

Les dividendes sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.12 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existantes entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.13 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le Groupe présente un résultat de base et un résultat dilué par action ordinaire. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, y compris les options.

2.14 ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.15 ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE

Les activités de l'IDI ne sont pas impactées directement par le conflit Russie Ukraine. Les conséquences de l'augmentation des taux d'intérêt sont traitées dans la note 5.1.

04

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2024 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/24	Pourcentage d'intérêts au 31/12/23
IDI	France	Mère	Mère
idiCo	France	82,65 %	91,5 %

L'ensemble des sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % du capital et non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

NOTE 4 Notes explicatives

4.1 GOODWILL – RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISE

Le 23 mars 2023, l'IDI a finalisé l'acquisition de la totalité du capital social de idiCo par un prix de 10,665 millions d'euros payé comptant.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés de cette opération se ventile de la manière suivante :

Immobilisations corporelles et incorporelles	56
Actifs financiers à la juste valeur	800
Clients & autres débiteurs	153
Trésorerie acquise	7 398
Provisions pour risques et charges	- 361
Fournisseurs & autres créditeurs	- 2 500
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	5 546
Prix d'acquisition	10 665
Goodwill	5 119

La différence entre le prix d'achat pour la prise de contrôle et la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés est généralement reconnue en goodwill. La norme IFRS 3 prévoit une période de 12 mois à compter de l'acquisition pour achever l'identification et l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés. Cela signifie que le montant brut du goodwill

était susceptible d'être ajusté jusqu'en mars 2024. La valeur du goodwill au 31 décembre 2024 n'a pas été ajustée et ressort donc à 5,119 millions d'euros.

La contribution d'idiCo au résultat net du Groupe au 31 décembre 2024 n'est pas significative.

4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – (CONTRATS DE LOCATION – IFRS 16)

L'IDI applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les contrats de location portent principalement sur un contrat de bail pour des locaux situés avenue Franklin Roosevelt à Paris, conclu pour une durée ferme de 12 ans. Le bail porte sur une surface de 1 867 m². L'IDI sous-loue une partie des surfaces à des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôle, ou à des sociétés tierces. Une franchise a été négociée par l'IDI qui s'est appliquée jusqu'en décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des locations dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2024 et 2023 :

Montants (en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Flux d'exploitation		
Charges liées aux contrats de location à court terme ou sur des biens de faible valeur		- 110
Flux de financement		
Charge d'intérêts sur dette locative	- 474	- 459
Intérêts courus sur dette locative	474	459
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE POUR LES CONTRATS DE LOCATION		- 110

4.3 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2024 a été déterminée conformément aux règles de l'IDI en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.4 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements de l'IDI est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2021	715 307	524 670	57 146	130 773	2 718
Acquisitions	43 322	32 353	477	9 492	1 000
Cessions et remboursements	- 87 464	- 34 235	- 5 030	- 48 137	- 62
Reclassement	- 40 637	- 40 637			
Variation des intérêts	2 115	2 052	63		
Variation de valeurs	84 619	116 856	- 10 639	- 20 822	- 777
Valeur nette fin 2022	717 262	601 059	42 018	71 306	2 879
Acquisitions	83 956	39 480	5 679	16 960	21 837
Cessions et remboursements	- 370 167	- 356 992	- 7 970	- 4 430	- 775
Variation des intérêts	2 362	2 313	49		
Variation de valeurs	85 822	93 659	1 507	- 3 690	- 5 654
Reclassements		- 120	2	120	- 2
Entrée de périmètre	800	800			
Valeur nette fin 2023	520 035	380 199	41 285	80 266	18 285
Acquisitions	139 864	32 730	33 731	55 789	17 428
Cessions et remboursements	- 70 459	- 3 212	- 36 680	- 29 536	- 1 031
Variation des intérêts					
Variation de valeurs	27 756	22 266	- 1 941	3 728	3 703
Reclassements					
Entrée de périmètre					
VALEUR NETTE FIN 2024	617 196	430 213	36 581	110 247	40 155

04

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été pour l'IDI (directement ou via Financière Bagatelle) :

l'acquisition en avril 2024 d'une participation majoritaire (>55 %) dans Capexsto 4 / Exsto, société spécialisée dans la conception de solutions en élastomères ;

l'acquisition en octobre 2024 d'une participation minoritaire (17 %) dans le capital de TTK qui est une société spécialiste des systèmes de détection de fuites de liquides dans des environnements critiques.

Plusieurs réinvestissements dans nos participations notamment dans Ekoinvest / Ekosport, Talis, Natco / TucoEnergies et Financière des Lumières / Culturespaces ont été réalisés au cours de la période.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

des remboursements partiels et des appels de fonds de IDI Emerging Market Partners Fund IV ;

des appels de fonds dans les fonds idiCo ;

des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

4.4 PLACEMENTS À COURT TERME ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2024	2023
Placements à court terme	31 196	129 031
Trésorerie et équivalent de trésorerie	111 969	189 288
PLACEMENTS À COURT TERME ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	153 005	318 319

4.5 AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dépôts de Garanties, cautions versées, comptes sous-séquestre	609	435
Impôts différés actif	1 195	1 078
CRÉANCES NON COURANTES	1 804	1 513
Comptes courants d'intégration fiscale	8 659	1 568
Autres	1 181	3 598
CRÉANCES COURANTES	9 840	5 166

4.6 AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dette non courante sur immobilisations	15 389	14 212
Dette bancaire non courante	16 029	16 159
Comptes courants	26 495	30 455
Dette locative	15 550	15 196
Impôts différés	328	454
Autres	0	87
DETTES ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	73 791	76 563
Dettes d'exploitation	10 504	16 409
Dettes courantes sur immobilisations	0	6 091
Comptes courants	0	30 615
Autres	8 447	1 890
AUTRES PASSIFS COURANTS	18 951	55 005

L'IDI dispose, depuis le 5 juillet 2024, d'un financement de 46 millions d'euros (crédit investissement de 16 millions d'euros et crédit renouvelable de 30 millions d'euros) consenti par un pool de banques, dont Palatine est l'agent, à échéance 2028.

Les conditions des deux crédits sont les suivantes :

sûreté : 100 % des titres Financière Bagatelle ;

R1 : Dettes financières brutes/ANR inférieur à 25 % ;

R2 : ANR supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

ratio de couverture des sûretés. La valeur des actifs de Financière Bagatelle, hors son cash disponible, doit être supérieure ou égale à 200 % du montant maximum autorisé (soit 120 millions d'euros).

Au 31 décembre 2024, le crédit investissement est utilisé en totalité.

L'IDI bénéficie d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros, auprès de BNP Paribas, non utilisée à fin 2024.

La dette financière relative aux contrats de location (IFRS 16) s'élève à 12,182 millions d'euros et concerne exclusivement les bureaux de l'IDI.

4.7 CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

4.7.1 Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 039 294,30 euros. Il est divisé en 7 188 633 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

a. Actions d'autocontrôle

Les actions propres (54 930 à fin 2024) ont été éliminées en consolidation.

b. Actions potentielles dilutives

Il n'existe pas d'options ou d'autres instruments potentiellement dilutifs au 31/12/24.

4.7.2 Résultat par action

	2024	2023
Résultat net part du Groupe <i>(en milliers d'euros)</i>	19 584	70 812
Nombre d'actions en circulation	7 188 633	7 188 633
Neutralisation des actions propres	- 54 930	- 56 580
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 133 703	7 132 053
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 133 703	7 005 904
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 133 703	7 005 904
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	2,75	10,11
Résultat dilué par action <i>(en euros) *</i>	2,75	10,11
Résultat global par action <i>(en euros)</i>	2,75	10,11

* Note 2 13.

Dividende et distribution de réserves

Le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 2,80 euros par action auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de 1,40 euros par action. Le dividende total de 4,20 euros par action sera prélevé sur le report à nouveau, étant précisé qu'une partie de ce dividende a été versée sous forme d'acompte sur dividende en décembre 2024 à hauteur de 2,50 euros par action. Le solde du dividende de 1,70 euros par action sera versé le 21 mai 2025.

04

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Indemnités de fin de carrière	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2021	4 227	392	3 835
Dotations de la période	18	18	
Reprises pour utilisation	- 426	0	- 426
Reprises pour non-utilisation	0	0	
Clôture au 31 décembre 2022	3 915	506	3 409
Dotations de la période	18	18	
Reprises pour utilisation	- 460		- 460
Reprises pour non-utilisation	- 3 169	- 40	- 3 129
Acquisition idiCo	361	121	240
Clôture au 31 décembre 2023	665	605	60
Dotations de la période	19	19	
Reprises pour utilisation	- 114	- 54	- 60
CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2024	570	570	0

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 2.7 « Provisions pour risques et charges ».

4.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2024, un impôt différé passif de 328 milliers d'euros a été constaté.

4.10 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
2022					
Variations de juste valeur	84 619	116 856	- 10 639	- 20 822	- 777
Dividendes	7 231	3 701	3 386	144	
Intérêts	2 315	2 249	66		
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	94 165	122 806	- 7 187	- 20 678	- 777
2023					
Variations de juste valeur	85 822	93 754	1 507	- 3 785	- 5 654
Dividendes	860	640	92	128	0
Intérêts	2 803	2 720	48	35	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	89 485	97 114	1 647	- 3 622	- 5 654
2024					
Variations de juste valeur	27 769	22 266	- 1 941	3 728	3 715
Dividendes	881	881	0	0	0
Intérêts	6 397	0	0	0	6 397
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	35 046	23 147	- 1 941	3 728	10 112

4.11 IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec sa filiale détenue à plus de 95 % : Financière Bagatelle.

Impôts

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt exigible	767	- 543
Impôt différé	94	1 038
TOTAL	861	495

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Taux	Impôt 2024	Taux	Impôt 2023
Résultat avant impôt		18 839		70 406
Charge d'impôt effective	- 4,59 %	- 861	- 0,70 %	- 495
Différences permanentes	- 1,33 %	- 935	- 1,33 %	- 935
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	26,98 %	18 998	26,98 %	18 998
Déficits de l'exercice non activés	- 2,91 %	- 2 048	- 2,91 %	- 2 048
Impôts différés	- 0,50 %	- 94	- 1,47 %	- 1 038
Résultat d'intégration fiscale	- 0,04 %	- 26	- 0,04 %	- 26
Utilisation de pertes fiscales	3,10 %	2 181	3,10 %	2 181
Autres impôts sans base	- 0,10 %	- 73	- 0,10 %	- 73
Charge d'impôt théorique	25,0 %	4 710	25,0 %	17 602

Au 31 décembre 2024, le report déficitaire est de 46,1 millions d'euros. Il n'a pas été activé en l'absence de visibilité sur les dates de cession des participations et parce que ces opérations bénéficient d'un taux de taxation réduit. Il n'y a pas de créance d'impôts reportable.

4.12 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le *reporting* interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le *reporting* distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers de l'IDI : *private equity* Europe, *private equity* Pays Émergents et Actifs Liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets SA et des fonds gérés par Idi Emerging Markets Partners SARL.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

Cette activité de gestion est exercée depuis la France.

4.13 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En raison de l'activité de l'IDI, le chiffre d'affaires (Autres produits) n'est structurellement pas significatif, ce que l'on constate également pour les années 2024 et 2023. Le chiffre d'affaires de la filiale idiCo est constitué de commissions de gestion.

Le résultat 2024 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	27 769	22 266	- 1 941	3 728	3 715
Dividendes	881	157	461	263	0
Intérêts	6 397	3 296	65	3 036	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	35 046	25 719	- 1 415	7 027	3 715
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 18 203				- 18 203
Résultat opérationnel	16 843	25 719	- 1 415	7 027	- 14 488
Produits de trésorerie (charges de financement)	1 909			1 909	
Différences de change	86		86		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	18 839	25 719	- 1 329	8 936	- 14 488
Impôt courant et différé	861	- 134			995
RÉSULTAT NET	19 700	25 585	- 1 329	8 936	- 13 493
Résultat net part du Groupe	19 584	25 585	- 1 329	8 936	- 13 609
Résultat net part des minoritaires	116				116
RÉSULTAT GLOBAL	19 700	25 585	- 1 329	8 936	- 13 493
Résultat global part du Groupe	15 584	25 585	- 1 329	8 936	- 13 609
Résultat global part des minoritaires	116				116

Le bilan au 31 décembre 2024 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Goodwill	5 119				5 119
Immobilisations incorporelles	3				3
Immobilisations corporelles	1 956				1 956
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	12 182				12 182
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	617 195	430 213	36 581	110 247	40 155
Autres actifs non courants	1 710				1 710
Impôts différés actif	94				94
ACTIFS NON COURANTS	638 260	430 213	36 581	110 247	61 219
Créances courantes	9 840				9 840
Placements à court terme	31 196			31 196	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 969			111 969	
ACTIFS COURANTS	153 005	0	0	143 165	9 840
TOTAL ACTIF	791 265	430 213	36 581	253 412	71 059

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	570				570
Dette financière non courante	58 074	58 074			
Autres passifs non courants	15 389		15 150		240
Impôts différés passif	328				328
PASSIFS NON COURANTS	74 361	58 074	15 150		1 138
Dette financière courante	0				
Dette d'exploitation	10 504				10 504
Autres passifs courants	8 447				8 447
PASSIFS COURANTS	18 951				18 951
TOTAL PASSIF	93 313	58 074	15 150		20 089

Le résultat 2023 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	85 822	93 754	1 507	- 3 785	- 5 654
Plus ou moins-values sur cessions de la période	0				
Dividendes	860	640	92	128	
Intérêts	2 803	2 720	48	35	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	89 485	97 114	1 647	- 3 622	- 5 654
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 18 189				- 18 189
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	71 296	97 114	1 647	- 3 622	- 23 843
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 742			3 116	- 3 858
Différences de change	- 148		- 148		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	70 406	97 114	1 499	- 506	- 27 701
Impôt courant et différé	495	- 9 467	- 366	238	10 090
RÉSULTAT NET	70 901	87 647	1 133	- 268	- 17 611
RÉSULTAT GLOBAL	70 901	87 647	1 133	- 268	- 17 611

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe

Le bilan au 31 décembre 2023 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Goodwill	5 119				5 119
Immobilisations incorporelles	5				5
Immobilisations corporelles	2 048				2 048
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	13 400				13 400
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	520 035	380 199	41 285	80 266	18 285
Autres actifs non courants	435				435
Impôts différés actif	1 078				1 078
ACTIFS NON COURANTS	542 121	380 199	41 285	80 266	40 371
Créances courantes	5 166				5 166
Placements à court terme	129 031			129 031	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	189 288			189 288	
ACTIFS COURANTS	323 485	0	0	318 319	5 166
TOTAL ACTIF	865 606	380 199	41 285	398 585	45 537

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	665				665
Dette financière non courante	61 810	61 810			
Autres passifs non courants	14 299		8 366		5 932
Impôts différés passif	454				454
PASSIFS NON COURANTS	77 228	61 810	8 366		7 052
Dette financière courante	30 615	30 615			
Dette d'exploitation	16 408				16 408
Autres passifs courants	7 982		3 586		4 396
PASSIFS COURANTS	55 005	30 615	3 586		20 804
TOTAL PASSIF	132 233	92 425	11 952		27 856

NOTE 5 Autres informations

5.1 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent un total de 143,2 millions d'euros, très supérieur à l'endettement du Groupe à la même date. En outre, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 110,2 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

Au 31 décembre 2024, l'IDI dispose d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros, non utilisée, et, depuis le 5 juillet 2022, d'un financement de 46 millions d'euros (crédit investissement de 16 millions d'euros et crédit renouvelable de 30 millions d'euros) à échéance 2028 (note 4.6). Le crédit investissement était utilisé en totalité au 31 décembre 2024.

Les ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de fonds.

Par ailleurs, plusieurs participations de l'IDI ont recours à l'endettement comme source de financement. *Même si ces financements sont « non recourse » à l'égard de l'IDI*, l'IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des *covenants* stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, l'IDI se tient informé de tout non-respect des *covenants* de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

L'IDI est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) à travers

ses placements. À fin 2024, l'IDI était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 0,5 million d'euros.

L'IDI est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds communs de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 11,8 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 30,1 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2024 sont constituées de la part à moins d'un an des comptes courants d'associés avec des filiales détenues à 100 % par l'IDI et de la dette locative (IFRS 16).

Maturité (en milliers d'euros)	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	141 971	32 620	
Passifs financiers*	46 081	76 023	
Position nette	95 891	- 43 403	

* Il s'agit principalement du compte courant d'associés avec Financière Bagatelle.

Risques de prix

L'IDI détient des titres cotés qui proviennent :

soit de son activité de capital-investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;

soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi que des investissements dans des fonds de gestion alternative.

L'IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

par la baisse de son actif net à un moment donné ;

par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 19,4 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 45,3 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement au 31 décembre 2024 hors Financière Bagatelle, représentent ensemble 33 % de la valeur totale des actifs financiers à la juste valeur (contre 18 % en décembre 2023). La concentration du portefeuille a donc augmenté significativement. Néanmoins, la cession réinvestissement de S4BT/CDS Groupe début 2025 a ramené ce taux à 23 %.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements obligataires s'élèvent à 33,2 millions d'euros. Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2024, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 143,4 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

Il n'y a pas d'évolution significative relative au risque crédit depuis la date de clôture.

5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et 2023 l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
2024			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	617 195	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	1 804	Coût amorti	N/A
Placements à court terme	31 196	Compte de résultat	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 969	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	762 164		
Passifs financiers	58 074	Coût amorti	N/A
Autres passifs	34 341	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	92 415		

(en milliers d'euros)	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
2023			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	520 035	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	5 602	Coût amorti	N/A
Placements à court terme	129 030	Compte de résultat	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	189 288	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	843 955		
Passifs financiers	92 425	Coût amorti	N/A
Autres passifs	38 689	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	131 114		

5.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente, conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers de l'IDI qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;

niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;

niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Niveau 1	110 119	80 266
Niveau 2	507 076	439 769
Niveau 3	0	0
TOTAL	617 195	520 035

04

5.4 GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

accroissement de l'ANR sur longue période ;

une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;

une réduction de la décote de holding ;

un rendement de l'action représentant environ 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie disponible s'élève à environ 254,4 millions d'euros fin 2024 dont 143,2 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie et 110,2 millions d'euros d'actifs liquides.

5.5 DIFFÉRENDS ET LITIGES

L'IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et de ses filiales.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	2024	2023
IDI		
Nantissement d'un placement financier en contrepartie d'une facilité de caisse *	5 000	5 000
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros **	46 000	60 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	51 000	65 000

* Cette facilité de caisse n'était pas utilisée au 31/12/24.

** Ces emprunts étaient tirés à hauteur de 16 millions d'euros au 31/12/24.

En outre, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7 EFFECTIF

Au 31 décembre 2024, l'effectif total des sociétés consolidées est de 48 personnes contre 38 à fin 2023. Cette augmentation résulte de l'entrée d'idiCo dans le périmètre de consolidation et des recrutements qui ont été réalisés au sein d'idiCo au cours de cet exercice.

5.8 PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

L'IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et du Comité ESG de l'IDI au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 128 000 euros.

Au cours de l'exercice 2024, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 491 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2024 (1 861 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2023 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2024 (105 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2024 (5 526 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2025.

Au cours de l'exercice 2024, ni l'IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023, l'IDI n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

	Cabinet Foucault				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(en euros)	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur ^(a)	43 900	42 600	100 %	100 %	102 000	99 000	100 %	100 %
Filiales intégrées globalement							0 %	0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	43 900	42 600	100 %	100 %	102 000	99 000	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL								
TOTAL	43 900	42 600	100 %	100 %	102 000	99 000	100 %	100 %

(a) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

5.11 SOCIÉTÉS DONT L'IDI DÉTIENT PLUS DE 20 % DE CAPITAL NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées :

Sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/24	Pourcentage d'intérêt au 31/12/23
Freeland	France	20,7	22,5
Dubbing Bros Holding	France	20,2	21,7
Ekoinvest – Ekosport	France	33,9	34,2
Capexsto 4 – Exsto	France	55,1	-
Financière Bagatelle	France	100,0	100,0
Financière Iustitia – CFDP Assurances	France	32,6	32,6
Financière des Lumières – Culturespaces	France	32,7	32,7
S4BT – CDS Groupe	France	43,6	47,7
Idiem (compartiment I)	Luxembourg	46,4	46,5
Idiem (compartiment II)	Luxembourg	34,0	35,2
Talis Invest	France	55,7	55,3
Natco Group – TucoEnergie	France	42,5	24,8
Winninvest / Winnicare	France	21,7	21,7
Triskell Investissement – Prévost laboratory Concept	France	78,4	85,9
Panem – Natural Grass	France	32,6	33,3
Rocher Investissement / Omnes Capital	France	43,7	47,7

04

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une des sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées.

NOTE 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'IDI a annoncé deux opérations :

S4BT / CDS Groupe : L'IDI a annoncé en février 2025 la cession de sa participation dans le groupe CDS à l'occasion d'une opération sponsorless. Le Groupe CDS est un acteur majeur européen offrant à ses clients corporate et agences de voyages des solutions technologiques permettant de gérer l'ensemble de la chaîne de réservation hôtelière pour les voyages d'affaires. Cette opération sponsorless permet à l'IDI de réinvestir en tant qu'actionnaire minoritaire et de réorganiser le capital du groupe autour du fondateur et CEO, tout en poursuivant le développement du groupe par le biais de la croissance externe afin d'étendre sa portée à l'international.

Groupe Freeland : l'IDI a accompagné, en mars 2025, le groupe Freeland dans l'acquisition d'une croissance externe : la société Mindquest, une plateforme technologique dédiée au recrutement de talents IT et financiers.

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société IDI

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITES NON COTEES

Risque identifié

Les titres de participation dans les entités non cotées acquis par IDI figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant net de 467 M€ (« Private Equity Europe » et « Private Equity Emergents ») et représentent un des postes les plus significatifs du bilan consolidé.

Les variations de juste valeur de ces titres constatées à la date d'arrêté, comme indiqué dans les notes 1.3, 2.4, 2.11 et 4.3, sont enregistrées par le résultat sur la base d'une évaluation réalisée ligne à ligne pour chacun de ces instruments, conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'évaluation à la juste valeur des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers consolidés. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur les justes valeurs et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des justes valeurs des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les normes comptables IFRS,

réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,

apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre des évaluations à la juste valeur de ces instruments.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et 25 mai 2022 pour le cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et Cabinet Foucault dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption compte-tenu des acquisitions de cabinets survenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris – La Défense, le 11 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Foucault
Olivier Foucault

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

COMPTES SOCIAUX

05

5.1	BILAN AU 31 DÉCEMBRE	116	5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	129
5.2	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	118	5.5	TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	132
5.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	119			

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

(en euros)	2024		2023	2022	
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
ACTIF IMMOBILISÉ	387 917 553	54 103 049	333 814 504	269 434 622	307 249 143
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
Immobilisations corporelles	2 420 288	512 796	1 907 492	1 989 200	715 335
Autres immobilisations corporelles	2 420 288	512 796	1 907 492	1 989 200	715 335
Immobilisations financières	385 497 265	53 590 253	331 907 012	267 445 422	306 533 808
Titres de participation	177 117 102	39 815 128	137 301 974	120 010 222	173 682 881
Créances rattachées aux participations	845 000		845 000	845 000	845 000
Autres titres	203 520 787	13 775 125	189 745 662	142 658 927	125 214 111
Créances rattachées aux autres titres	1 604 644		1 604 644	1 603 684	1 726 531
Autres prêts	0		0	30 660	206 962
Autres immobilisations financières	461 630		461 630	435 426	3 221 285
Intérêts courus sur immobilisations financières	1 948 102		1 948 102	1 861 503	1 637 038
ACTIF CIRCULANT	173 917 453	0	173 917 453	316 539 999	61 952 291
Créances	35 343 008	0	35 343 008	2 866 514	5 473 887
Avances et acomptes versés	0		0	1 898	840 000
Créances clients et comptes rattachés	64 469		64 469	502 195	0
Autres créances	35 278 539		35 278 539	2 362 421	4 633 887
Valeurs mobilières de placement	29 626 735	0	29 626 735	128 068 929	43 836 491
Valeurs mobilières de placement	29 626 735		29 626 735	128 068 929	43 836 491
Intérêts courus	0		0	0	0
Disponibilités	108 947 710	0	108 947 710	185 604 556	12 641 912
Disponibilités	108 947 710		108 947 710	185 604 556	12 640 425
Intérêts courus	0		0	0	1 488
COMPTES DE RÉGULARISATION	121 594	0	121 594	14 005	66 792
Charges constatées d'avance	121 594		121 594	14 005	66 792
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	561 956 600	54 103 049	507 853 551	585 988 626	369 268 226

PASSIF

(en euros)	2024	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	406 141 878	473 411 928	258 962 523
Capital social	51 039 294	51 039 294	51 423 021
Primes	93 812 647	93 812 647	93 812 647
Réserve légale	5 103 929	5 103 929	5 142 345
Réserves réglementées			
Autres réserves	0	0	183 519
Report à nouveau	267 525 397	87 414 237	113 846 947
Résultat de l'exercice	- 12 058 643	235 725 259	- 5 445 955
Provisions réglementées	719 252	316 560	0
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	469 454	524 181	3 915 191
Provisions pour risques	469 454	524 181	3 915 191
DETTES	101 074 762	111 710 479	106 390 512
Avances financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 029 371	16 162 413	64 352
Emprunts et dettes financières diverses et associés	51 308 561	59 305 490	81 590 416
Intérêts courus	1 682 065	1 604 583	947 424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 837 244	9 374 864	8 482 321
Dettes fiscales et sociales	547 543	2 999 056	277 404
Dettes sur immobilisations	21 642 820	20 302 956	12 299 136
Autres dettes	2 027 158	1 961 117	2 729 458
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0	272 125	0
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	167 457	69 913	0
TOTAL PASSIF	507 853 551	585 988 626	369 268 226

05

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

(en euros)	2024	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 383 613	1 178 080	0
Prestations de services	1 328 887	204 080	0
Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges	54 727	974 000	0
Autres produits	0	0	0
Refacturations			
CHARGES D'EXPLOITATION	- 18 596 738	- 26 373 191	- 16 119 805
Achats et charges externes	- 5 025 589	- 11 580 648	- 3 514 770
Impôts, taxes et versements assimilés	- 560 016	- 353 349	- 268 378
Salaires et traitements	- 3 693 962	- 2 367 978	- 1 758 775
Charges sociales	- 1 585 703	- 985 296	- 763 721
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	- 105 373	- 2 533	0
Dotation provision risques	0	- 17 698	0
Autres charges	- 7 626 094	- 11 065 689	- 9 814 162
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 17 213 124	- 25 195 112	- 16 119 805
PRODUITS FINANCIERS	13 321 676	6 999 795	10 759 305
Dividendes	880 847	859 710	7 231 408
Produits des titres et créances	6 396 843	3 555 864	2 315 299
Produits de trésorerie	2 241 852	1 145 594	4 144
Reprises sur provisions			
Différences positives de change	86 163	27 057	1 203 262
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	3 715 971	1 411 570	5 192
CHARGES FINANCIÈRES	- 4 240 498	- 7 870 605	- 4 564 125
Dotation aux provisions			
Charges de trésorerie et emprunts	- 3 389 976	- 3 498 681	- 1 646 185
Différences négatives de change	- 474 385	- 176 182	- 1 005 484
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 376 137	- 4 195 742	- 1 912 457
RÉSULTAT FINANCIER	9 081 178	- 870 810	6 195 180
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 8 131 946	- 26 065 922	- 9 924 625
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 166 725	296 875 483	46 880 609
Sur opérations de gestion	0	0	10 003
Sur opérations de capital	0	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges	8 566 111	22 827 942	18 776 089
Profits nets sur opérations de capital	1 600 614	274 047 541	28 094 518
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 14 860 801	- 34 540 869	- 43 503 826
Sur opérations de gestion	- 113 573	0	- 3
Sur opérations de capital		55 550	- 7 137
Dotations aux amortissements et provisions	- 14 552 551	- 21 658 493	- 39 299 113
Pertes nettes sur opérations de capital	- 194 677	- 12 937 925	- 4 197 574
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	- 4 694 076	262 334 614	3 376 783
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	767 379	- 543 432	1 101 887
RÉSULTAT NET	- 12 058 643	235 725 259	- 5 445 955

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1	Principes comptables	120	NOTE 4	Autres informations	125
1.1	Présentation des comptes	120	4.1	Engagements hors bilan au 31/12/24 et rappel au 31/12/23	125
1.2	Immobilisations corporelles	120	4.2	Rémunération des organes sociaux	125
1.3	Immobilisations financières	120	4.3	Effectif	125
1.4	Valeurs mobilières de placement	120	4.4	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	125
1.5	Provisions pour risques	120			
1.6	Titres de participation	120			
1.7	Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère	120			
1.8	Opérations à terme en monnaie étrangère	120	NOTE 5	Inventaire des titres de participation et des autres titres immobilisés	126
1.9	Disponibilités	120			
1.10	Résultat exceptionnel	120			
NOTE 2	Informations relatives au bilan	121	NOTE 6	Filiales et participations au 31 décembre 2024	127
2.1	Immobilisations financières	121			
2.2	Valeurs mobilières de placement	122			
2.3	Échéances des créances et des dettes	122			
2.4	Capitaux propres	123			
2.5	Provision pour risques et charges	123			
NOTE 3	Informations relatives au compte de résultat	124	NOTE 7	Filiales et participations au 31/12/2024	128
3.1	Résultat exceptionnel	124			
3.2	Impôts sur les bénéfices	124			

05

NOTE 1 Principes comptables

1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

agencements, aménagements, installations : 10 ans ;

meubles et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.

Provisions pour dépréciation :

pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité⁽¹⁾ estimée à la clôture de l'exercice ;

pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

1.5 PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

1.7 CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêtés des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;

au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

1.8 OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2024.

1.9 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2024, le montant des disponibilités s'élève à : 108 947 710 euros.

1.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

(1) Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.

NOTE 2 Informations relatives au bilan

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en euros)	Montant au 31/12/23	Augmentation	Diminution	Écart conversion	Montant au 31/12/24
Prix de revient brut					
Titres de participation	154 092 150	26 123 367	3 098 415		177 117 102
Créances rattachées aux participations	845 000				845 000
Autres titres	156 583 504	76 768 358	29 831 075		203 520 787
Créances rattachées aux autres titres	1 603 684		96 584	97 544	1 604 644
Autres prêts	30 660		30 660		0
Autres immobilisations financières	435 426	26 204			461 630
Intérêts courus	1 861 504	3 177 280	3 090 682		1 948 102
TOTAL	315 451 928	106 095 209	36 147 416	97 544	385 497 265
Provisions					
Titres de participation	34 081 929	6 642 704	909 504		39 815 128
Créances rattachées aux participations	0				0
Autres titres	13 924 577	10 292 736	10 442 188		13 775 125
Créances rattachées aux autres titres	0				0
Autres prêts	0				0
Intérêts courus	0				0
TOTAL	48 006 506	16 935 440	11 351 692	0	53 590 253

Le mouvement le plus significatif concernant les titres de participations a été,

l'acquisition, en octobre 2024, d'une participation minoritaire (17 %) dans TTK *Securities* en *private equity* europe, société spécialiste des systèmes de détection de fuites de liquide (eau, acides et hydrocarbures).

Concernant les autres titres, les mouvements les plus significatifs concernent :

la cession de nos assurances vie Allianz Life Lux ;
l'acquisition d'une nouvelle assurance vie CNP Patrimoine ;
des engagements et des versements libératoires dans deux fonds d'IdiCo, Expansion 4 SLP et Mezzanis 4 SLP ;
des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

05

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux

2.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/24	Valeur boursière au 31/12/24
OPCVM et autres (hors actions propres)	29 323 680	30 430 081
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	29 323 680	30 430 081

2.3 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
- Créances rattachées à des participations	845 000		845 000
- Prêts			
- Créances rattachées aux autres titres	1 604 644		1 604 644
- Intérêts courus sur créances et prêts	440 951	440 951	
Actif circulant			
- Créances fiscales et sociales	0	0	
- Créances clients et comptes rattachés	64 469	64 469	
- Autres créances	35 272 762	35 272 762	
- Débiteurs divers	5 778	5 778	
- Charges constatées d'avance	121 594	121 594	
TOTAL GÉNÉRAL	38 355 198	35 905 554	2 449 644

État des dettes (en euros)	Total	À un an au plus	> À 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	16 029 371	29 371	16 000 000	
- Emprunts et dettes financières diverses **	51 308 561	25 654 280	25 654 281	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 837 244	7 837 244		
- Dettes fiscales et sociales	547 543	547 543		
- Dettes sur immobilisations	21 642 820	6 492 846	15 149 974	
- Autres dettes	2 027 158	2 027 158		
TOTAL GÉNÉRAL	99 392 697	42 588 442	56 804 255	0

* Montant emprunté au cours de l'exercice

0

* Montant remboursé au cours de l'exercice

0

** Il s'agit uniquement de comptes courants intra-Groupe sans endettement externe.

2.4 CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 51 039 294,30 euros. Il est composé de 7 188 633 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 56 580 actions propres à un prix de revient de 2,24 millions d'euros).

(en euros)	Montant au 31/12/23 avant affectation du résultat	Réduction capital social	Affectation du résultat 2023	Variations diverses des réserves et amort. Dérogatoires	Résultat 2024	Montant au 31/12/24 avant affectation du résultat
Capitaux propres						
- Capital social	51 039 294					51 039 294
- Prime d'émission	34 973 664					34 973 664
- Prime et boni de fusion	58 838 983					58 838 983
- Réserve légale	5 103 930					5 103 930
- Autres réserves	0					0
- Report à nouveau	87 414 237		198 082 743			285 496 980
- Résultat 2023	235 725 259		- 235 725 259			0
- Résultat 2024					- 12 058 643	- 12 058 643
- Amortissements dérogatoires	316 560			402 692		719 252
TOTAL	473 411 927		- 37 642 516	402 692	- 12 058 643	424 113 460
Dividendes versés			56 028 412			
TOTAL		0	56 028 412			

05

2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant 31/12/23	Augmentation	Reprises	Montant 31/12/23
Provisions pour charges	524 181		54 727	469 454
Dont utilisée			54 727	
Dont non utilisée				
TOTAL	524 181		54 727	469 454

La provision pour charges est constituée exclusivement de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :

ratio de stabilité égal à 100 % ;

taux d'augmentation des salaires de 0,93 % ;

taux d'actualisation à 3,35 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie ;

âge de départ à la retraite à 70 ans.

La variation de la provision pour risques résulte du départ en retraite fin septembre 2024 d'un salarié de l'IDI.

NOTE 3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les opérations de cession sur le portefeuille titres ont généré une charge exceptionnelle de 4,7 millions d'euros.

3.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats (en euros)	Avant impôt	Impôt dû	Net
Résultat courant	- 8 131 946		- 8 131 946
Résultat exceptionnel	- 4 694 076		
Résultat comptable avant impact de l'intégration fiscale	- 12 826 022		- 12 826 022
Impôt de Financière Bagatelle		767 379	
Impact de l'intégration fiscale		767 379	
Utilisation des déficits reportables du Groupe			
Autres impôts sans base			
Résultat comptable après impact de l'intégration fiscale	- 12 826 022	767 379	- 12 058 643

L'IDI est intégré fiscalement avec sa filiale détenue à 100 % : Financière Bagatelle.

La filiale intégrée fiscalement paie à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elle est redevable. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

Aucun déficit du Groupe n'a été utilisé en 2024. Le montant des déficits restant à reporter au 31 décembre 2024 s'élève à 46,1 millions d'euros.

NOTE 4 Autres informations

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/24 ET RAPPEL AU 31/12/23

Engagements donnés (en milliers d'euros)	2024	2023
– assortis de sûretés réelles :		
nantissement d'actions en garantie d'un emprunt bancaire en euros,	46 000	60 000
non utilisé au 31/12/24	0	0
nantissement d'actifs liquides en garantie d'une autorisation de facilité de caisse,	5 000	5 000
non utilisée au 31/12/24	0	0
TOTAL	51 000	65 000

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, comme au 31 décembre 2023, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

4.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit et du Comité RSE se sont élevés à 128 000 euros au titre de 2024.

Au cours de l'exercice 2024, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 491 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2024 (1 861 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2023 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2023 (+ 104,7 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2024 (5 526 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2025.

Au cours de l'exercice 2024, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurin.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé 580 282 euros au titre de sa rémunération de Président d'Ancelle et Associés.

4.3 EFFECTIF

L'effectif moyen était de 17 personnes en 2024.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'IDI a annoncé deux opérations :

CDS : L'IDI a annoncé en février 2025 la cession de sa participation dans le groupe CDS à l'occasion d'une opération sponsorless. CDS est un acteur majeur européen offrant à ses clients corporate et agences de voyages des solutions technologiques permettant de gérer l'ensemble de la chaîne de réservation hôtelière pour les voyages d'affaires. Cette opération sponsorless permet à l'IDI de réinvestir en tant qu'actionnaire minoritaire et de réorganiser le capital du Groupe autour du fondateur et CEO, tout en poursuivant le développement du Groupe par le biais de la croissance externe afin d'étendre sa portée à l'international.

Groupe Freeland : l'IDI a accompagné, en mars 2025, le groupe Freeland dans l'acquisition d'une croissance externe : la société Mindquest, une plateforme technologique dédiée au recrutement de talents IT et financiers.

**NOTE 5 Inventaire des titres de participation
et des autres titres immobilisés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs nettes au 31/12/24
Actions	
Non coté	33 216
Coté	88 694
FCPI	30 000
Fonds	
<i>Private Equity</i> dans pays émergents	17 995
Fonds de Hedge-Fonds longs et divers	60 191
TOTAL	184 350

NOTE 6 Filiales et participations au 31 décembre 2024

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					
A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1/Filiales (+ de 50 % du capital)										
Financière Bagatelle	3 486	179 412	100,00	5 952				ns	- 51 405	
idiCo	10 883	9 361	82,65	9 461				9 888	212	
2/Participations (5 à 50 % du capital)										
Dubbing Bros Holding – Dubbing Brothers ^{(e) (h)}	54 900	2 140	20,18	11 925				750	- 9 514	
Financière Iustitia – CFDP Assurances ^(h)	16 503	16 879	32,57	5 375				ns	1 812	
H4BT – CDS Group ^{(e) (h)}	24 807	41 018	43,59	14 689				304 385	7 832	
idi EM compartiment I ^(e)	3 550	4 489	46,38	11 525				ns	14 482	
idi EM compartiment II ^(e)	14 460	14 577	34,02	6 914				ns	258	
Groupe Positive – Sarbacane ^(h)	7 442	74 919	6,60	4 820				1 912	- 3 082	
Winninvest – Groupe Winnicare ^{(g) (e)}	54 751	56 163	21,66	17 375				133 279	5 229	
TTK ^{(d) (i)}			17,46	22 352						
Autres sociétés ⁽ⁱ⁾	476	9 522		29 376						
				117 412	136 300					

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

– Dans les sociétés françaises	2 903	1 000
– Dans les sociétés étrangères	96	2

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de idiem (comptes en LuxGaap non audités au 31/12/24).

(d) Nouvelles entités créées en 2023.

(e) Données consolidées.

(f) Résultat au 31/12/24 non disponible.

(g) Comptes au 31/03/24.

(h) Comptes au 31/12/23.

(i) Non disponible.

05

NOTE 7 Filiales et participations au 31/12/2024

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/Filiales

Financière Bagatelle	23-25, avenue Franklin D. Roosevelt	75008	Paris
idiCo	23-25, avenue Franklin D. Roosevelt	75008	Paris
Idiem Partners SARL	128 Boulevard de la Petrusse	L-2330	Luxembourg

2/Participations

Dubbing Bros Holding – <i>Dubbing Brothers</i>	19, rue de la Montjoie	93210	La Plaine Saint Denis
Financière Iustitia – <i>CFDP Assurances</i>	109-111, rue Victor Hugo	92300	Levallois-Perret
Groupe Positive – <i>Sarbacane</i>	3, avenue Antoine Pinay	59510	Hem
H4BT – <i>CDS Group</i>	1, rue Royale	92213	Saint-Cloud
idi EM I	128, boulevard de la Pétrusse	L-2330	Luxembourg
idi EM II	128, boulevard de la Pétrusse	L-2330	Luxembourg
Label Habitat – <i>Groupe Mister Menuiserie</i>	10, rue Léo Lagrange	27950	Saint Marcel
Natco Group – <i>TucoEnergie</i>	2, rue Mozart	92110	Clichy
Winninvest – <i>Groupe Winnicare</i>	23, rue François Jacob	92500	Rueil Malmaison
TTK	5, rue de Vienne	75008	Paris

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société IDI

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

05

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

Risque identifié

Les titres de participation dans des entités non cotées acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 137 301 974 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres de participation. Elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.

L'évaluation à la valeur d'utilité des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur l'évaluation et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des valeurs d'utilité des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les principes comptables,

réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés, apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre de l'évaluation de ces titres de participation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et 25 mai 2022 pour le cabinet Foucault

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et Cabinet Foucault dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption compte-tenu des acquisitions de cabinets survenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris – La Défense, le 11 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Foucault
Olivier Foucault

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 423 021	51 423 021	51 423 021	51 039 294	51 039 294
Nombre des actions ordinaires existantes	7 242 679	7 242 679	7 242 679	7 188 633	7 188 633
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) Existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– Par conversion d'obligation					
– Par exercice de droits de souscription (BSA)					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	0	0	0	204 080	1 328 887
Produits financiers	5 619 452	5 749 846	10 759 305	6 999 795	13 321 676
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 682 659	99 382 971	13 975 182	234 145 493	-11 291 264
Impôt sur les bénéfices	- 427 573	1 318 721	- 1 101 887	543 432	-767 379
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 20 297 879	116 549 971	- 5 445 955	235 725 259	-12 058 643
Résultat distribué et prélèvements sur les réserves					
– Actionnaires commanditaires	14 485 358 ^(a)	24 625 109 ^(a)	18 106 698 ^(a)	35 943 165 ^(a)	30 192 259 ^(a)
– Associé commandité	1 727 102	3 928 590	2 066 460	2 113 664	1 825 065
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,71	13,54	2,08	32,50	-1,66
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 2,80	16,09	- 0,75	32,79	-1,68
Dividende net attribué à chaque action	2	3,4	2,5	5,0	4,20
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	9	12	11	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	- 428 781	1 498 763	1 758 775	2 345 270	5 279 665
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	1 217 364	679 648	763 721	1 008 004	805 183

(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL

06

6.1	INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI	134	6.4	PROGRAMME DE RACHAT	139
6.1.1	Dénomination sociale et nom commercial	134			
6.1.2	Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique	134	6.5	GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)	140
6.1.3	Date de constitution et durée de vie	134	6.5.1	Une attention permanente portée aux actionnaires	140
6.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet	134	6.5.2	Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI	141
6.2	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	135	6.5.3	Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding	141
6.2.1	Objet social	135	6.5.4	Évolution des cours	142
6.2.2	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	135	6.5.5	Maintien d'une politique de dividende régulière	142
6.3	CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	136			
	Montant du capital souscrit	136			
	Actions	136			
	Augmentations de capital potentielles	136			
	Nombre d'actionnaires	136			
	Franchissements de seuils	136			
	Franchissements de seuils intervenus et action de concert	136			
	Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	137			
	Autocontrôle	137			
	Actionnaire de contrôle	137			
	Pactes d'actionnaires	138			

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

6.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 96950022J37K8UHSJH76

6.1.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet

Siège social : 23-25, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Site internet : www.idi.fr

Les informations figurant sur le site internet www.idi.fr ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

6.2.1 Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;

la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;

l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;

et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

06

6.2.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;

le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;

le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2024, le capital de l'IDI s'élevait à 51 039 294,30 euros, divisé en 7 188 633 actions de 7,10 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 54 930 actions autodétenues au 31 décembre 2024 était égale à 3 779 184 euros et la valeur comptable était de 2 196 793 euros.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de Euronext Paris (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la pratique admise par la réglementation.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant conclu le 29 juillet 2020 afin de tenir compte d'une réduction des apports.

Augmentations de capital potentielles

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A.

Ces informations figurent dans le règlement sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Le 31 janvier 2025, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 162.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Néant.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 31/01/23		Au 31/01/24		Au 31/01/25	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 908 456	67,77	4 908 456	68,28	4 908 456	68,28
Allianz IARD	381 000	5,26	381 000	5,30	381 000	5,30
Autres et public	1 711 137	23,63	1 842 195	25,63	1 844 922*	25,66
Autodétention	242 086	3,34	56 982	0,79	54 255	0,76
	7 242 679	100	7 188 633	100	7 188 633	100

* Dont 549 345 actions au nominatif et 1 295 577 actions au porteur.

Les pourcentages de droits de vote indiqués, dans le tableau ci-dessous, correspondent aux droits de vote nets. L'écart avec le pourcentage de droits de vote théoriques n'étant pas significatif, les pourcentages de droits de vote théoriques ne sont pas communiqués.

Droits de vote	Au 31/01/23		Au 31/01/24		Au 31/01/25	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 743 628	81,58	9 808 508	78,21	9 808 508	78,28
Allianz IARD	381 000	3,19	381 000	3,04	381 000	3,04
Autres et public	1 819 437	15,23	2 351 626	18,75	2 340 250	18,68
Autodétention	-	-	-	-	-	-
	11 944 065	100	12 541 134	100	12 529 758	100

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 7 actionnaires nominatifs non-résidents titulaires ensemble de 1 964 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 54 255 de ses propres actions au 31 janvier 2025.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 68,28 % du capital de l'IDI (et 78,28 % des droits de vote), à la date d'établissement du présent document. Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2024, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Méheut).

Pour se conformer au Règlement européen, n° 2019/980, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle de l'émetteur ne s'exerce de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire sont un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

Un accord a été conclu le 19 février 2021, entre la société GC GFA (société à responsabilité limitée contrôlée par Grégoire Chertok), et Grégoire Chertok, GC GFA et Grégoire Chertok agissant comme une seule et même partie au titre de l'accord d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de Peugeot Invest de 101 333 actions IDI représentant 1,40 % du capital et 0,78 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises GC »). Les principales clauses de l'accord sont : (a) Période d'inaliénabilité : GC GFA s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. (b) Cession ordonnée : GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de Bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de Bourse consécutives précédant la cession. (c) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1^{er} février 2025 et le 1^{er} février 2028 et porte sur un tiers des actions acquises GC par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de Christian Langlois-Meurinne et porte alors sur l'intégralité des actions acquises GC. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels (ANR) publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 10 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 10 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises GC par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (d) Durée : L'accord est conclu pour une durée de huit ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Un avenant à cet accord a été conclu le 8 avril 2025, ayant exclusivement pour effet de reporter d'un an les dates d'exercice de la promesse, qui pourra ainsi être exercée entre le 1^{er} février 2026 et le 1^{er} février 2029. Les autres stipulations de l'accord demeurent inchangées.

Par ailleurs, le 19 février 2021, une promesse unilatérale d'achat et de vente a été conclue entre Julien Bentz, d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par Julien Bentz auprès de Peugeot Invest de 160 000 actions IDI représentant 2,21 % du capital et 1,23 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises JB »). Les principales clauses des promesses sont : (a) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de Julien Bentz. Elle est exerçable en cas de cessation des fonctions de Julien Bentz au sein de l'IDI. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels publiés par l'IDI avant et après la date de cessation des fonctions (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 12 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 12 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant

une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises JB par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (b) Promesse unilatérale de vente : Une promesse unilatérale de vente a été consentie par Julien Bentz au bénéfice de l'IDI, exerçable suivant l'expiration de la période d'exercice de la promesse d'achat susvisée, à défaut d'exercice de celle-ci. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé dans les mêmes conditions que pour la promesse d'achat susvisée. (c) Période d'inaliénabilité : En considération des promesses ci-dessus (et sous réserve de certaines exceptions), Julien Bentz est engagé par un engagement d'incessibilité pendant toute la durée de validité des promesses. (d) Durée : Les promesses sont consenties pour une durée de dix ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule des promesses, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles. Le 19 décembre 2023, l'IDI et Julien Bentz ont conclu un avenant à la promesse unilatérale d'achat et de vente conclue le 19 février 2021, suite à l'acquisition par Julien Bentz auprès de l'IDI de 60 000 actions IDI, aux termes duquel les nouvelles actions acquises par Julien Bentz entrent dans le champ des promesses visées ci-dessus au même titre que les 160 000 actions IDI déjà acquises par ce dernier le 23 février 2021. La durée des promesses est par ailleurs étendue jusqu'au 31 décembre 2032. Les autres stipulations des promesses sont inchangées.

Le 19 février 2021, un accord a été conclu entre la société Ancelle et Associés, d'une part, et la société IDI, d'autre part. Aux termes de cet accord, Ancelle et Associés s'est engagée à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du Comité Exécutif de l'IDI (dont Julien Bentz) le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'engagement de substitution d'Ancelle et Associés porte sur un nombre maximum de 288 000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées. L'accord conclu entre Ancelle et Associés, d'une part, et l'IDI, d'autre part, n'a pas été étendu aux acquisitions d'actions IDI par les membres du Comex auprès de l'IDI en décembre 2023.

Un communiqué relatif à ces accords a été publié sur le site de l'IDI et un avis adressé à l'AMF, tout comme l'avenant à la promesse consentie par l'IDI à GC GFA en date du 8 avril 2025 visé ci-dessus.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun autre pacte ou accord entre ses actionnaires impliquant un actionnaire détenant plus de 0,5 % du capital de l'IDI.

L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurant page 109 du présent document.

6.4 PROGRAMME DE RACHAT

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2025 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025 est appelée, dans sa quatorzième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Au 31 janvier 2025, la Société détient directement 54 255 actions représentant 0,76 % ⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 54 255 actions, 3 755 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,05 % du capital) ⁽¹⁾, et 50 500 sont affectées à un objectif d'annulation sous réserve que certaines soient conservées pour les attribuer ultérieurement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (soit 0,70 % du capital) ⁽¹⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la quatorzième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 13 mai 2025 sont :

d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;

de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre

d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;

d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces objectifs sont, sur le fond, analogues aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la douzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 14 mai 2024. La douzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 14 mai 2024 est entièrement reproduite dans l'avis préalable de réunion qui a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 43 du 8 avril 2024.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 13 mai 2025. Sur la base du capital au 31 janvier 2025, ce maximum serait de 664 608 actions (soit 718 863 – 54 255).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 85 euros par action. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Ainsi le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 56 491 680 euros. Ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 13 mai 2025, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2025 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 13 novembre 2026.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	13 020 ^(a)	12 870 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (en euros)	69,82	69,97	
Prix d'exercice moyen			
Montants (en euros)	909 029,62	900 482,45	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.

(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

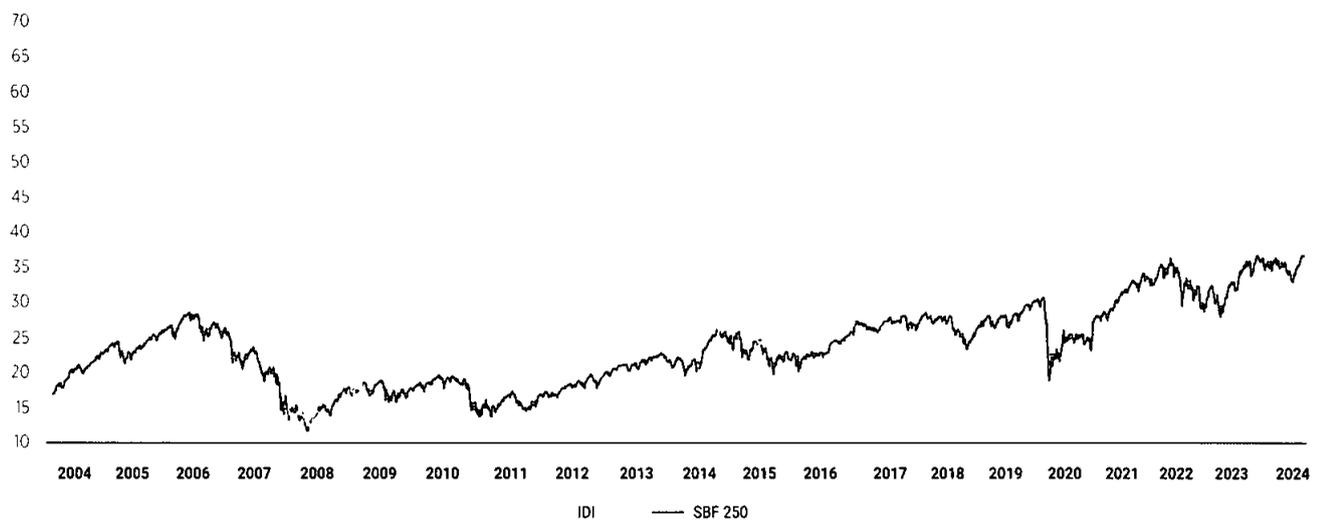
(1) Sur la base de 7 188 633 actions composant actuellement le capital social.

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)

6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI a pour objectif de faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 15,73 % pour un multiple de 134 de son cours de Bourse.

ÉVOLUTION DES COURS



Source : Datastream

Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital-investissement en Europe (Invest Europe avec les IPEV – The International Private Equity and Venture Capital Valuation) et en France (France Invest) ;

une amélioration de la liquidité du titre IDI ;

une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital-investissement.

6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de près de 30 % à ses salariés et à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	31/01/23	31/01/24	31/01/25
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	67,77 %	68,28 %	68,28 %
Autres actionnaires	28,89 %	30,93 %	30,96 %
Autodétention	3,34 %	0,79 %	0,76 %

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. En 2024, les échanges ont fortement progressé par rapport à ceux constatés en 2023.

Volume échangé	2022	2023	2024
Volume	167 399	154 882	235 317
Volume journalier	651	607	919

Source : Bloomberg.

06

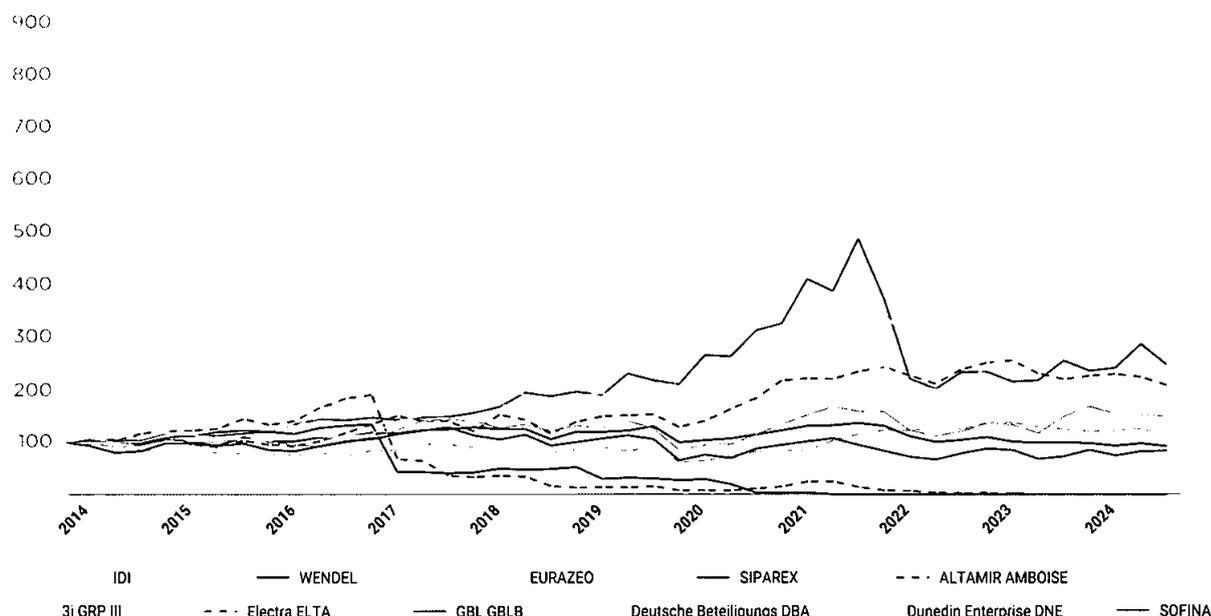
6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

La décote n'évolue pas de façon significative depuis 2015. Elle s'élève à 24,5 % par rapport au dernier ANR publié. Dans la durée, l'IDI a affiché une décote moins importante que celle de ses pairs français qui oscille davantage entre 30 % jusqu'à parfois plus de 50 %.

Parallèlement, le cours de l'IDI s'est largement apprécié (dividendes versés en 2024 retraités) au cours de l'exercice avec une progression de 14,86 %.

Cours de l'action IDI (en euros)	2022	2023	2024
Plus haut	58,80	69,80	76,60
Plus bas	44,70	49,70	65,00
Cours moyen	50,37	60,31	69,38
Cours au 31 décembre	49,20	67,40	68,80
Croissance en % (retraité des dividendes versés sur la période)	- 2,57 %	44,33 %	14,86 %

6.5.4 Évolution des cours



L'IDI est l'un des mieux placé sur son marché.

6.5.5 Maintien d'une politique de dividende régulière

Compte tenu des résultats de l'année 2024 et de la cession dans de très bonnes conditions de sa participation dans S4BT (anciennement CDS Groupe) début 2025, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de l'IDI une distribution de dividende ordinaire et extraordinaire de 4,20 euros par action, dont un dividende ordinaire de 2,80 euros, en légère augmentation par rapport à celui versé en 2023 (2,75 euros par action) représentant 3,05 % de l'ANR, en ligne avec les objectifs de la politique de dividende, et un dividende extraordinaire de 1,40 euros. Cette distribution sera mise en paiement le 21 mai et le détachement du coupon sera effectif le 19 mai 2025. Ce montant confirme la volonté de l'IDI d'offrir à ses actionnaires un rendement attractif sur le long terme, supérieur aux indices boursiers et à celui des autres acteurs du secteur.

L'IDI a ainsi fait bénéficier ses actionnaires d'un rendement annuel, dividendes réinvestis, de 15,73 % depuis son introduction en Bourse en 1991, soit un multiple de 134 en 34 ans. Entre 2008 et 2024, l'IDI a versé 41,60 euros par action (dividende 2024 exclu).

Rendement de l'action IDI	2022	2023	2024
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	2,50	2,75	2,80*
Évolution par rapport à l'année précédente	+ 8,70 %	+ 10 %	+ 1,82 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	2,79 %	2,84 %	3,05 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	4,57 %	4,56 %	4,04 %

* Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

07

7.1	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025	144	7.3	PROJETS DE RÉSOLUTIONS	148
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	144		Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	148
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	144		Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	151
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	144		Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	151
7.2	PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025	145	7.4	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT	152
			7.5	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	153

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,

Quatrième résolution – Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce,

Cinquième résolution – Quitus de la Gérance,

Sixième résolution – Renouvellement du mandat de Monsieur Gilles Babinet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Septième résolution – Renouvellement du mandat de Monsieur Sébastien Breteau en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Huitième résolution – Renouvellement du mandat de Monsieur Cyrille Chevrillon en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Neuvième résolution – Approbation de la politique des rémunérations de la Gérance,

Dixième résolution – Approbation de la politique des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance,

Onzième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce,

Douzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant,

Treizième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance,

Quatorzième résolution – Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Quinzième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Seizième résolution – Pouvoirs pour les formalités.

7.2 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se soldant par une perte de 12 058 643 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 19 584 000 euros.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat social déficitaire de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Origine	
Perte de l'exercice	<12 058 643> €
Report à nouveau	285 496 980 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	<1 825 065> €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Acompte sur dividendes payé le 03/12/2024 à valoir sur le dividende 2024, soit 2,50 € par action ^(a)	<17 971 583> €
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, soit 1,70 € par action ^(b)	<12 220 676> €
Report à nouveau	241 421 013 €

^(a) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

^(b) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2024, soit 7 188 633.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 4,20 euros pour les actionnaires commanditaires décomposé en un dividende ordinaire de 2,80 euros par action et d'un dividende extraordinaire fixé à 1,40 euros par actions.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 19 mai 2025.

Le paiement des dividendes sera effectué le 21 mai 2025.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel* : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire* : 16 658 162 € soit 2,30 € par action			
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 € Dividende ordinaire* : 18 106 698 € soit 2,50 € par action			
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 € Dividende exceptionnel* : 16 174 424 € soit 2,25 € par action Dividende ordinaire* : 19 768 741 € soit 2,75 € par action			

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

3. APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (quatrième résolution)

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la 4^e résolution, les conventions et engagements réglementés autorisés ou qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024, tels que présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (figurant dans la partie 7 du document d'enregistrement universel). Il s'agit de l'accord de stabilité avec GC GFA et Monsieur Grégoire Chertok, l'accord de garantie avec Ancelle et Associés ainsi que des conventions et engagements relatifs à la gestion de la trésorerie intragroupe et aux conventions de compte courant intragroupe.

4. QUITUS DE LA GÉRANCE (cinquième résolution)

Nous vous proposons de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

5. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (sixième à huitième résolutions)

Nous vous rappelons que les mandats de Messieurs Gilles Babinet, Sébastien Breteau et Cyrille Chevrillon membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler leur mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Indépendance et parité

Nous vous précisons que le Conseil de Surveillance considère que ces candidats peuvent être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. À cet égard, il est notamment précisé que ces derniers n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Si ces propositions de renouvellement de mandat étaient adoptées, le Conseil resterait composé de cinq femmes sur onze membres, soit 45 % de femmes, en conformité avec les règles légales et de neuf membres indépendants, en conformité avec la recommandation du Code Middlenext.

Expertise, expérience, compétence

Les informations concernant l'expertise et l'expérience des candidats sont détaillées dans le document d'enregistrement universel au paragraphe 2.2.1.1.

6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (neuvième et dixième résolutions)

Approbation de la politique de rémunération de la Gérance (neuvième résolution)

En application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.2.1.

La rémunération du Gérant est désormais déterminée conformément à une politique de rémunération dont les éléments sont établis par les associés commandités délibérant après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Cette politique fait l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

Le versement de la rémunération au titre de chaque exercice est dorénavant effectué à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

Approbation de la politique des membres du Conseil de Surveillance (dixième résolution)

En application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.1.1.

Le versement de la rémunération au titre de chaque exercice est dorénavant effectué après l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

7. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE (onzième résolution)

En application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.2.2.

8. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (douzième et treizième résolution)

En application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à :

la Société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.2.2 (douzième résolution) ;

Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel paragraphe 2.3.1.2 (treizième résolution).

PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (quatorzième résolution) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES (quinzième résolution)

Je vous propose, aux termes de la quatorzième résolution, de conférer à la Gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;

de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;

d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Gérance apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 85 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 56 491 680 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la quinzième résolution, autoriser la Gérance, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Gérance disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation annulerait, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 12 058 643 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 19 584 000 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 suivante :

Origine	
Perte de l'exercice	<12 058 643> €
Report à nouveau	285 496 980 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	<1 825 065> €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Acompte sur dividendes payé le 03/12/2024 à valoir sur le dividende 2024, soit 2,50 € par action ^(a)	<17 971 583> €
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, soit 1,70 € par action ^(b)	<12 220 676> €
Report à nouveau	241 421 013 €

(a) Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

(b) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2024, soit 7 188 633.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 4,20 euros pour les actionnaires commanditaires décomposé en un dividende ordinaire de 2,80 euros par action et d'un dividende extraordinaire fixé à 1,40 euros par actions.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts) soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 19 mai 2025.

Le paiement des dividendes sera effectué le 21 mai 2025.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel* : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire* : 16 658 162 € soit 2,30 € par action	Revenus non éligibles à la réfaction
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 € Dividende ordinaire* : 18 106 698 € soit 2,50 € par action	
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 € Dividende exceptionnel* : 16 174 424 € soit 2,25 € par action Dividende ordinaire* : 19 768 741 € soit 2,75 € par action	

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de Société pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR GILLES BABINET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Gilles Babinet en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR SÉBASTIEN BRETEAU EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Sébastien Breteau en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR CYRILLE CHEVRILLON EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Cyrille Chevrillon en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.2.1.

DIXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.1.1.

ONZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.2.2.

DOUZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.2.2.

TREIZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MADAME LUCE GENDRY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2024 au paragraphe 2.3.1.2.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-10-62 et suivants, et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;

de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;

d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 85 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions à des actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 56 491 680 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUINZIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

07

SEIZIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

7.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société IDI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et des engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

07

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre conseil de surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société ANCELLE ET ASSOCIES, et autorisée par le conseil de surveillance du 24 avril 2014 pour la société FINANCIERE BAGATELLE.

Aucune opération n'a été effectuée au titre de cette convention en 2024.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société FINANCIERE BAGATELLE.

Convention de compte-courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIES

Votre conseil de surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIES assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois augmenté d'une marge de 1,5 % avec une faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2024, le montant mis à disposition par la société ANCELLE ET ASSOCIES s'élève à 0 € et les intérêts pris en charge s'élèvent à 0 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI.

Convention de compte courant avec la société FINANCIERE BATAGELLE

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du groupe IDI, votre conseil de surveillance du 19 avril 2017 a autorisé une convention de compte courant avec la société FINANCIERE BAGATELLE assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision selon les conditions de marché, dès lorsque ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Il est précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2024, le solde mis à disposition par la société FINANCIERE BAGATELLE s'élève à 51.232.970,24 € et les intérêts relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 2.559.610,14 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de la société FINANCIERE BAGATELLE et Président de la société ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI.

Accord de stabilité avec la société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK

Votre conseil de surveillance a autorisé le 18 février 2021 un accord de stabilité, destiné à engager la société GC GFA sur l'inaliénabilité des titres IDI acquis.

Cet accord signé le 19 février 2021 entre la société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent, d'une part, de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de l'IDI et l'IDI d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par la société GC GFA auprès de FFF INVEST de 101.333 actions IDI (ci-après « Actions Acquisées GC GFA »).

Selon cet accord qui est conclu pour une durée de huit ans, la société GC GFA s'est engagée, sous certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. La société GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de bourse consécutives précédant la cession.

Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de la société GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2025 et le 1er février 2028 et porte sur un tiers des Actions Acquisées GC GFA par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et porte alors sur l'intégralité des Actions Acquisées GC GFA.

Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice, avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des Actions Acquisées GC GFA par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI.

En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Personnes concernées :

La société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de l'IDI.

Accord de garantie avec la société ANCELLE ET ASSOCIES

Votre conseil de surveillance a autorisé le 18 février 2021 un accord de garantie avec la société ANCELLE ET ASSOCIES, destiné à engager la société ANCELLE ET ASSOCIES à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de la société GC GFA et de certains membres du comité exécutif de l'IDI le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'accord a été conclu le 19 février 2021.

L'engagement de substitution d'ANCELLE ET ASSOCIES porte sur un nombre maximum de 288.000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI.

Paris-La Défense et Paris, le 11 avril 2025.

Les commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

Cabinet FOUCAULT
Olivier FOUCAULT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

08

8.1	PERSONNE RESPONSABLE	156	8.4	OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES	158
8.1.1	Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel	156			
8.1.2	Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel	156	8.5	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	159
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	157	8.6	TABLE DE CONCORDANCE	160
8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE	158	8.7	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	163
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	158	8.8	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT	164

8.1 PERSONNE RESPONSABLE

8.1.1 Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel

Christian Langlois-Meurinne
Président d'Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI
23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt – 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport du Gérant figurant en page 164 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés ».

Christian Langlois-Meurinne
Président d'Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes de la Société :

Deloitte et Associés

Tour Majunga

6 place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense

Représenté par M. Frédéric Neige

Cabinet Foucault

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Représenté par M. Olivier Foucault

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2017 et du 11 mai 2023. Le cabinet Foucault a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2022.

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et du cabinet Foucault expirent, respectivement, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes des exercices clos le 31 décembre 2028 et le 31 décembre 2027.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 ont été certifiés par Deloitte et Associés et le cabinet Foucault.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019) peuvent être consultés au siège de la Société, 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris, et sur le site internet de la Société (www.idi.fr).

Les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019 sont :

l'acte constitutif et la dernière version à jour des statuts de l'émetteur ;

tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel, en l'espèce le rapport de Détroyat Associés, reproduit page 73 et s. du présent document. Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

L'agenda financier est le suivant :

26 mars 2025 : communiqué de presse sur les comptes annuels et présentation des résultats annuels ;

11 avril 2025 : communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document d'enregistrement universel ;

7 avril 2025 : publication au BALO de l'avis préalable à l'Assemblée ;

28 avril 2025 : publication au BALO et dans un journal d'annonces légales de l'avis de convocation de l'Assemblée ;

13 mai 2025 à 10 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire ;

27 juin 2025 : publication au BALO :

- des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale
- des comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;

24 septembre 2025 : communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre ;

14 novembre 2025 : communiqué de presse sur les comptes du 3^e trimestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2024 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 110.

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 19 du Règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels que présentés aux pages 82 à 106 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2023 sous le numéro D. 23-0254 ;

les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 108 à 123 et pages 146 et 147 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2023 sous le numéro D. 23-0254 ;

les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels que présentés aux pages 84 à 110 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2024 sous le numéro D. 24-0281 ;

les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 112 à 127 et pages 149 et 150 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2024 sous le numéro D. 24-0281.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI, ainsi que sur le site internet de l'AMF.

8.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement européen délégué n° 2019/980 du 14 mars 2019 :

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
SECTION 1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	156 et s.
Point 1.1	Personnes responsables des informations	156
Point 1.2	Attestation des responsables du document	156
Point 1.3	Déclaration d'expert	73 - 76
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	73
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	1
SECTION 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	157
Point 2.1	Coordonnées	157
Point 2.2	Changements	157
SECTION 3	FACTEURS DE RISQUES	66 et s.
Point 3.1	Description des risques importants	66
SECTION 4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	134 et s.
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	134
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	134
Point 4.3	Date de constitution et durée	134
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	134
SECTION 5	APERÇU DES ACTIVITÉS	8, 19, 23 et s.
Point 5.1	Principales activités	8, 19, 23 et s.
<i>Point 5.1.1</i>	<i>Nature des opérations et principales activités</i>	8, 19, 23 et s.
<i>Point 5.1.2</i>	<i>Nouveaux produits et/ou services</i>	N/A
Point 5.2	Principaux marchés	22
Point 5.3	Évènements importants	23 et s.
Point 5.4	Stratégie et objectifs ⁽⁹⁾ financiers et non financiers	10
Point 5.5	Degré de dépendance	N/A
Point 5.6	Position concurrentielle	22
Point 5.7	Investissements	23 et s.
<i>Point 5.7.1</i>	<i>Investissements importants réalisés</i>	23 et s.
<i>Point 5.7.2</i>	<i>Investissements importants en cours ou engagements fermes</i>	23 et s.
<i>Point 5.7.3</i>	<i>Coentreprises et participations significatives</i>	23 et s.
<i>Point 5.7.4</i>	<i>Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles</i>	N/A
SECTION 6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	16, 17
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	16, 17
Point 6.2	Liste des filiales importantes	16, 111

SECTION 7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	70 et s.
Point 7.1	Situation financière	70 et s.
Point 7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités	70 et s.
Point 7.1.2	Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement	N/A
Point 7.2	Résultats d'exploitation	70 et s.
Point 7.2.1	Facteurs importants	N/A
Point 7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A
SECTION 8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	70 et s., 90 et s., 123 et s.
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	91
Point 8.2	Flux de trésorerie	90
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	70 et s.
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
Point 8.5	Sources de financement attendues	N/A
SECTION 9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	N/A
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	N/A
SECTION 10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	19 et s., 78
Point 10.1	a) Principales tendances récentes	19 et s., 78
	b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture	78
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	19 et s., 78
SECTION 11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A
Point 11.2	Principales hypothèses	N/A
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A
SECTION 12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	42 et s.
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	42 et s.
Point 12.2	Conflits d'intérêts	50 et 51
SECTION 13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	56 et s.
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	56 et s.
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	80
SECTION 14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	42 et s.
Point 14.1	Durée des mandats	50 et s.
Point 14.2	Contrats de service	50 et s.
Point 14.3	Comités	53 et s.
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	42 et s.
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	63
SECTION 15	SALARIÉS	79, 80, 125
Point 15.1	Répartition des salariés	125
Point 15.2	Participations et stock-options	79, 80
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	N/A
SECTION 16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	137 et s.
Point 16.1	Répartition du capital	137
Point 16.2	Droits de vote différents	137
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	137
Point 16.4	Accord d'actionnaires	138

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance

SECTION 17	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	158
Point 17.1	Détail des transactions	158
SECTION 18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	159
Point 18.1	Informations financières historiques	159
Point 18.1.1	Informations financières historiques auditées	159
Point 18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A
Point 18.1.3	Normes comptables	70 et s., 93 et s., 120 et s.
Point 18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A
Point 18.1.5	Contenu minimal des informations financières auditées	159
Point 18.1.6	États financiers consolidés	88 à 111
Point 18.1.7	Date des dernières informations financières	88 à 111
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
Point 18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	N/A
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	157
Point 18.3.1	Rapport d'audit	112 à 114
Point 18.3.2	Autres informations auditées	N/A
Point 18.3.3	Informations financières non auditées	N/A
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
Point 18.4.1	Modification significative des valeurs brutes	N/A
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	142
Point 18.5.1	Description	142
Point 18.5.2	Montant du dividende par action	77, 142
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	81
Point 18.6.1	Procédures significatives	81
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	158
Point 18.7.1	Changement significatif depuis la clôture	78
SECTION 19	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	133 et s.
Point 19.1	Capital social	136
Point 19.1.1	Montant du capital émis	136
Point 19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
Point 19.1.3	Actions autodétenues	137
Point 19.1.4	Valeurs mobilières	136
Point 19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	N/A
Point 19.1.6	Option ou accord	N/A
Point 19.1.7	Historique du capital social	136 et s.
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	135 et s.
Point 19.2.1	Inscription au registre et objet	134
Point 19.2.2	Catégories d'actions existantes	135
Point 19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	N/A
SECTION 20	CONTRATS IMPORTANTS	N/A
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	N/A
SECTION 21	DOCUMENTS DISPONIBLES	158
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	158

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
Identité et attestation du responsable du document	156
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	42 et s.
Rapport du Gérant	70 et s.
États financiers	88 et s.
Comptes annuels	116 à 128
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	129 à 131
Comptes consolidés	88 à 112
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	113 à 114

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

	Pages
LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL COMPREND TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DU GÉRANT TELS QU'EXIGÉS AUX TERMES DU CODE DE COMMERCE	
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	19 et s.
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	66 et s.
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	23 et s.
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	78
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	77
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	107 et 108
Informations sur les rachats d'actions	139 et s.
Rémunérations des mandataires sociaux	56 et s.
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	62 et s.
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	43 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	63
Actionnariat de la Société	137
Actionnariat salarié	79
Activité et résultats des filiales de la Société	127
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	81 et s.
Informations sur les délais de paiement	71
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	64 et s.
Lutte contre l'évasion fiscale	86
Lien entre la Nation et ses forces armées	86
Ressources incorporelles essentielles, source de création de valeur	86
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	42 et s.
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	132
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise	129 à 131